

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES ET DE DISPONIBILITÉ DES DOCUMENTS À L'INTENTION DES INVESTISSEURS

L'assemblée annuelle des actionnaires de Brookfield Asset Management Inc. (la « société » ou « Brookfield ») se tiendra à **The Auditorium, 300 Madison Avenue, New York, N.Y., États-Unis**, le **jeudi 9 mai 2013, à 10 h**, heure avancée de l'Est (HAE), aux fins suivantes :

1. Recevoir les états financiers consolidés de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, y compris le rapport de l'auditeur externe;
2. Élire les administrateurs, qui exerceront leur fonction jusqu'à la fin de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires;
3. Nommer l'auditeur externe, qui exercera sa fonction jusqu'à la fin de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires, et autoriser les administrateurs à établir sa rémunération;
4. Examiner une résolution consultative sur l'approche de la société en matière de rémunération de la haute direction et, si elle est jugée à propos, adopter cette résolution.

Nous examinerons toute autre affaire qui pourrait être soulevée en bonne et due forme à l'assemblée. Vous avez le droit de voter à l'assemblée si vous étiez un actionnaire de Brookfield au 22 mars 2013. Avant de voter, nous vous invitons à prendre connaissance des points à l'ordre du jour de l'assemblée présentés à la rubrique « Points à l'ordre du jour de l'assemblée » à la page 8 de notre circulaire.

En vertu de certaines modifications récemment apportées aux lois canadiennes sur les valeurs mobilières, nous ne sommes pas tenus de distribuer des exemplaires papier de notre circulaire et de notre rapport annuel de 2012 (collectivement appelés « documents à l'intention des investisseurs »). Nous publions plutôt des versions électroniques des documents à l'intention des investisseurs sur notre site Web afin que nos actionnaires puissent en prendre connaissance. C'est ce qu'on appelle le « mécanisme de notification et d'accès ». Les versions électroniques des documents à l'intention des investisseurs peuvent être consultées aux adresses www.brookfield.com et www.sedar.com.

Pour toute question au sujet du mécanisme de notification et d'accès ou pour demander des exemplaires papier des documents à l'intention des investisseurs, veuillez communiquer avec nous au 1-866-989-0311 ou à l'adresse inquiries@brookfield.com. Si vous communiquez avec nous avant l'assemblée, nous vous enverrons les documents par la poste dans un délai de trois jours ouvrables à compter de la date de réception de votre demande. Toutefois, votre demande doit nous parvenir avant 17 h, HAE, le 25 avril 2013 pour garantir que vous recevrez les documents papier avant la date limite du vote.

Nous envoyons notre rapport annuel par la poste à tous les actionnaires qui nous ont fait parvenir un formulaire l'an dernier dans lequel ils demandent un exemplaire papier. Tous les autres actionnaires ont la possibilité de demander un exemplaire papier, comme il est décrit dans les présentes. Tous les actionnaires qui ont choisi la livraison électronique des documents à l'intention des investisseurs continueront de les recevoir ainsi.

Information à l'intention des porteurs inscrits

Si vous ne pouvez participer à l'assemblée en personne et que vous comptez voter par procuration, votre vote doit nous parvenir avant 17 h, HAE, le mardi 7 mai 2013. Vous pouvez exercer votre droit de vote par procuration de l'une des façons suivantes :

- Votez sur Internet à l'adresse www.proxypush.com/bam
- Envoyez votre procuration signée par télécopieur au 416-368-2502 ou au 1-866-781-3111
- Faites-nous parvenir votre procuration signée par la poste dans l'enveloppe-réponse ci-jointe
- Numérisez votre procuration signée et envoyez-la à l'adresse proxy@canstockta.com.

Information à l'intention des porteurs non inscrits

Les actionnaires non inscrits ont reçu un formulaire d'instructions de vote avec le présent avis. Si vous n'avez pas l'intention de participer à l'assemblée pour y exercer votre droit de vote (et que vous ne comptez pas demander à un tiers de participer à l'assemblée et d'y exercer votre droit de vote en votre nom), veuillez remplir le formulaire d'instructions de vote, le signer et nous le faire parvenir conformément aux directives qui y sont indiquées.

Par ordre du conseil d'administration,



A.J. Silber
Secrétaire général

CIRCULAIRE D'INFORMATION DE LA DIRECTION

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE	RENSEIGNEMENTS SUR L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE	1
	Qui peut voter?	1
	Mécanisme de notification et d'accès	2
	Questions et réponses sur l'exercice du droit de vote par procuration	3
	Principaux porteurs d'actions à droit de vote	6
DEUXIÈME PARTIE	POINTS À L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE	8
	1. Réception des états financiers consolidés	8
	2. Élection des administrateurs	8
	Élection des administrateurs par une majorité des voix	9
	Élection des administrateurs par droits de vote cumulatifs	9
	Exercice des droits de vote par procuration	9
	Candidats aux postes d'administrateurs	9
	Participation directe des administrateurs dans des filiales de la société	19
	Présence des administrateurs	19
	3. Nomination de l'auditeur externe	19
	Honoraires du principal cabinet d'experts-comptables	20
	4. Résolution consultative sur l'approche de la société en matière de rémunération de la haute direction	21
	Approbation des actionnaires	21
TROISIÈME PARTIE	ÉNONCÉ DES PRATIQUES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	21
	Conseil d'administration	22
	Comités du conseil	26
	Évaluation du conseil, des comités et de chacun des administrateurs	28
	Responsabilités du conseil d'administration et de la direction	28
	Politiques en matière de communication et de présentation de l'information	30
	Code de déontologie des affaires	30
	Rapport du comité d'audit	31
	Rapport du comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature	33
	Rapport du comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération	34
	Rapport du comité de gestion du risque	35
QUATRIÈME PARTIE	RAPPORT SUR L'ACTIONNARIAT ET LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS	36
	Rémunération des administrateurs	36
	Exigences en matière d'actionnariat et d'unités d'options différées	39
CINQUIÈME PARTIE	RAPPORT SUR LA RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION	40
	Analyse de la rémunération	40
	Composition et mandat du comité de la rémunération	40
	Principes de rémunération	41
	Éléments de la rémunération	42
	Politiques et lignes directrices en matière de primes d'encouragement et de rémunération à base d'actions	48
	Rapport de 2012	49
	Graphiques du rendement	54
	Rémunération des membres de la direction désignés	55
	Régimes de rémunération à base de titres	58
	Titres dont l'émission est autorisée aux termes des régimes d'encouragement	60
	Pension et prestations de retraite	61
SIXIÈME PARTIE	AUTRES RENSEIGNEMENTS	61
	Prêts aux administrateurs, aux membres de la direction et aux employés en vertu de programmes d'achat de titres	61
	Comité d'audit	62
	Assurance responsabilité des administrateurs et des membres de la direction	62
	Disponibilité des documents d'information	62
ANNEXE A	CHARTRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	A-1

BROOKFIELD ASSET MANAGEMENT INC.
CIRCULAIRE D'INFORMATION DE LA DIRECTION

PREMIÈRE PARTIE – RENSEIGNEMENTS SUR L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

La présente circulaire d'information de la direction (la « circulaire ») est fournie dans le cadre de la sollicitation par la direction de Brookfield Asset Management Inc. (« Brookfield » ou la « société ») de procurations devant servir à l'assemblée annuelle des actionnaires de la société (l'« assemblée ») dont il est question dans l'avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires et de la disponibilité des documents à l'intention des investisseurs (l'« avis »), assemblée qui se tiendra à **The Auditorium, 300 Madison Avenue, New York, N.Y., États-Unis, le jeudi 9 mai 2013, à 10 h, HAE.**

Les procurations seront principalement sollicitées en envoyant les documents de procuration aux actionnaires par la poste et par courriel et, en ce qui a trait à la publication de la présente circulaire, en publiant celle-ci sur notre site Web à l'adresse www.brookfield.com et sur notre profil SEDAR à l'adresse www.sedar.com conformément au mécanisme de notification et d'accès. Se reporter à la rubrique « Mécanisme de notification et d'accès » à la page 2 de la présente circulaire pour plus de détails. Les employés permanents de la société pourront également solliciter des procurations en personne ou par téléphone, à peu de frais. La société assumera les frais de sollicitation.

Sauf indication contraire, les renseignements figurant dans la présente circulaire sont donnés en date du 20 mars 2013. Comme la société exerce ses activités et publie ses résultats financiers en dollars américains, toute information financière figurant dans la présente circulaire est présentée en dollars américains, sauf indication contraire. Le symbole « \$ CA » renvoie au dollar canadien. À des fins de comparaison, tous les montants en dollars canadiens figurant dans la présente circulaire ont été convertis en dollars américains, sauf indication contraire, au taux de change moyen pour 2012 publié par Bloomberg L.P. (« Bloomberg »), soit 1,00 \$ CA pour 1,0004 \$ US.

QUI PEUT VOTER?

Au 20 mars 2013, il y avait en circulation 625 791 138 actions à droit de vote limité de catégorie A et 85 120 actions à droit de vote limité de catégorie B de la société. Chaque porteur inscrit d'actions à droit de vote limité de catégorie A et d'actions à droit de vote limité de catégorie B à la fermeture des bureaux le **vendredi 22 mars 2013**, la date de clôture des registres établie dans le but de déterminer les actionnaires en droit de recevoir l'avis de convocation à l'assemblée et à y exercer leur droit de vote, pourra, à l'exception des cas décrits ci-après, exercer une voix pour chaque action à droit de vote limité de catégorie A ou chaque action à droit de vote limité de catégorie B qu'il détiendra, et ce, quant à toute question pouvant être soulevée à juste titre pendant l'assemblée, ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, soit en personne, soit par procuration.

Les conditions relatives aux actions à droit de vote limité de catégorie A ou à droit de vote limité de catégorie B prévoient des droits de veto en faveur des porteurs en vertu desquels toutes les questions qui doivent être approuvées par ces actionnaires (autres que l'élection des administrateurs) doivent l'être par une majorité ou, dans le cas de questions qui requièrent l'approbation par voie de résolution spéciale des actionnaires, par au moins les deux tiers des voix exprimées par les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie A et par les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie B qui votent à l'égard de la résolution ou de la résolution spéciale, selon le cas, chacune des catégories votant de façon distincte.

Pour obtenir une description de la façon dont les actionnaires non inscrits doivent procéder pour donner leurs instructions quant à la manière d'exercer les droits de vote rattachés aux actions dont ils sont propriétaires véritables, veuillez vous reporter à la réponse à la question « Si mes actions ne sont pas immatriculées à mon nom, mais plutôt détenues au nom d'un intermédiaire (une banque, une société de fiducie, une maison de courtage, un courtier en valeurs mobilières, un fiduciaire ou autre), comment puis-je exercer les droits de vote qui y sont rattachés? », à la page 5 de la présente circulaire.

Les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie A sont en droit d'élire la moitié du conseil d'administration de la société (le « conseil d'administration » ou le « conseil »), et les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie B sont en droit d'élire l'autre moitié du conseil d'administration. Se reporter à la rubrique « Élection des administrateurs », à la page 8 de la présente circulaire, pour obtenir plus de renseignements à ce sujet.

MÉCANISME DE NOTIFICATION ET D'ACCÈS

Le 29 novembre 2012, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont publié un avis expliquant qu'elles adoptaient des modifications au *Règlement 54-101* sur la communication avec les propriétaires véritables des titres d'un émetteur assujéti (le « *Règlement 54-101* ») et au *Règlement 51-102* sur les obligations d'information continue. Entre autres choses, ces modifications autorisent les émetteurs à faire appel au « mécanisme de notification et d'accès » pour distribuer par voie électronique les documents relatifs aux assemblées en avisant les actionnaires de leur disponibilité et en leur fournissant des instructions sur la façon d'accéder à ces documents en ligne. Le mécanisme de notification et d'accès est entré en vigueur le 11 février 2013 et les émetteurs peuvent y faire appel pour les assemblées se déroulant à compter du 1^{er} mars 2013.

Brookfield a adopté le mécanisme de notification et d'accès, car grâce à celui-ci elle peut réduire la quantité de documents imprimés. Le mécanisme de notification et d'accès s'inscrit dans la philosophie de la société qui vise une croissance durable. De plus, ce mécanisme permettra de réduire les coûts associés aux assemblées des actionnaires. Plutôt que de poster aux actionnaires les documents relatifs à l'assemblée, Brookfield a décidé cette année de publier la présente circulaire sur son site Web à l'adresse www.brookfield.com ainsi que sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR ») à l'adresse www.sedar.com. Brookfield a envoyé à tous les actionnaires l'avis ainsi qu'un formulaire de procuration ou un formulaire d'instructions de vote (les « documents d'avis ») afin de les informer que la présente circulaire est disponible en ligne ainsi que pour leur expliquer comment y accéder. Brookfield n'enverra pas directement les documents d'avis aux actionnaires non inscrits. Brookfield paiera plutôt des intermédiaires (comme il est défini à la page 3 de la présente circulaire) pour faire suivre les documents d'avis à tous les actionnaires non inscrits. Conformément au *Règlement 54-101*, Brookfield a fixé la date de clôture des registres au moins 40 jours avant l'assemblée et a également déposé sur SEDAR un avis de la date de clôture des registres et de la date de l'assemblée au moins 25 jours avant la date de clôture des registres.

Aux fins de l'assemblée, Brookfield utilise le mécanisme de notification et d'accès tant pour les actionnaires inscrits que pour les actionnaires non inscrits. Les actionnaires inscrits et non inscrits ayant demandé en 2012 de recevoir un exemplaire papier du rapport annuel 2012 de la société (qui comprend le rapport de gestion et les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 : le « rapport annuel ») recevront un exemplaire du rapport annuel. Les actionnaires inscrits et non inscrits qui ont opté pour la réception électronique de la présente circulaire et du rapport annuel continueront de les recevoir par courriel. Aucun des actionnaires inscrits et non inscrits ne recevra d'exemplaire papier de la présente circulaire à moins de communiquer avec la société après la publication de la circulaire, auquel cas la société leur en postera un exemplaire dans les trois jours ouvrables suivant la réception d'une demande à cet effet, pourvu que la demande soit présentée **avant** l'assemblée. Votre demande doit nous parvenir avant 17 h, HAE, le 25 avril 2013, afin de garantir que vous recevrez les documents papier avant la date limite du vote.

QUESTIONS ET RÉPONSES SUR L'EXERCICE DU DROIT DE VOTE PAR PROCURATION

Q : Quelles sont les questions soumises au vote?

R : Les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie A votent à l'égard de l'élection de la moitié du conseil d'administration. Les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie B votent à l'égard de l'élection de l'autre moitié du conseil d'administration et, de concert avec les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie A, de la nomination de l'auditeur externe, de l'octroi aux administrateurs de l'autorisation d'établir sa rémunération et de la résolution consultative sur l'approche de la société en matière de rémunération de la haute direction. Chacune de ces questions doit être approuvée par une majorité des voix exprimées par les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie A et par les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie B exerçant un droit de vote à l'égard de la résolution, chacune des catégories votant de façon distincte.

Q : Qui a le droit de voter?

R : Les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie A et les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie B à la fermeture des bureaux le 22 mars 2013 ont le droit de voter. Chacune des actions à droit de vote limité de catégorie A et chacune des actions à droit de vote limité de catégorie B donne à son porteur le droit d'exprimer une voix à l'égard des questions à l'ordre du jour indiquées ci-dessus.

Q : Comment puis-je voter?

R : Si vous êtes un actionnaire inscrit, vous pouvez voter en personne à l'assemblée ou signer le formulaire de procuration qui vous a été envoyé nommant les personnes qui y sont désignées ou une autre personne de votre choix, qui n'est pas obligatoirement un actionnaire, qui vous représenteront à titre de fondé de pouvoir et exerceront les droits de vote rattachés à vos actions lors de l'assemblée. Si vos actions sont détenues au nom d'un intermédiaire (une banque, une société de fiducie, une maison de courtage, un courtier en valeurs mobilières, un fiduciaire ou autre) (un « intermédiaire »), veuillez vous reporter à la réponse à la question « Si mes actions ne sont pas immatriculées à mon nom, mais plutôt détenues au nom d'un intermédiaire (une banque, une société de fiducie, une maison de courtage, un courtier en valeurs mobilières, un fiduciaire ou autre), comment puis-je exercer les droits de vote qui y sont rattachés? », à la page 5, pour savoir comment voter.

Q : Qu'arrivera-t-il si je prévois assister à l'assemblée et y voter?

R : Si vous êtes un actionnaire inscrit, que vous prévoyez assister à l'assemblée le 9 mai 2013 et que vous souhaitez y voter en personne, veuillez vous inscrire auprès de Canadian Stock Transfer Company Inc., qui agit à titre d'agent administratif pour l'agent des transferts, la Compagnie Trust CIBC Mellon, à votre arrivée à l'assemblée. Votre vote sera recueilli et comptabilisé à l'assemblée. Si vos actions sont détenues au nom d'un intermédiaire, veuillez vous reporter à la réponse à la question « Si mes actions ne sont pas immatriculées à mon nom, mais plutôt détenues au nom d'un intermédiaire (une banque, une société de fiducie, une maison de courtage, un courtier en valeurs mobilières, un fiduciaire ou autre), comment puis-je exercer les droits de vote qui y sont rattachés? », à la page 5, pour savoir comment voter.

Q : Qui sollicite ma procuration?

R : La procuration est sollicitée par la direction de Brookfield et les frais connexes sont pris en charge par Brookfield. Les procurations seront principalement sollicitées en envoyant les documents de procuration aux actionnaires par la poste et par courriel et, en ce qui a trait à la publication de la présente circulaire, en publiant celle-ci sur notre site Web à l'adresse www.brookfield.com et sur notre profil SEDAR à l'adresse www.sedar.com conformément au mécanisme de notification et d'accès. Les employés permanents de la société pourront également solliciter des procurations en personne ou par téléphone, à peu de frais.

Q : Qu'arrivera-t-il si je signe le formulaire de procuration que j'ai reçu?

R : Le fait de signer le formulaire de procuration donne à Frank J. McKenna ou à J. Bruce Flatt, qui siègent tous deux au conseil d'administration de Brookfield, ou à la personne que vous avez nommée, le pouvoir d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions lors de l'assemblée.

Q : Puis-je nommer une autre personne à titre de fondé de pouvoir?

R : Oui. Vous avez le droit de nommer une personne ou une société autre que les administrateurs de Brookfield désignés sur le formulaire de procuration à titre de fondé de pouvoir. Veuillez écrire le nom de la personne (ou de la société) de votre choix, qui n'est pas obligatoirement un actionnaire, dans l'espace en blanc prévu à cette fin sur le formulaire de procuration. Il est important de vous assurer que cette personne assiste à l'assemblée et qu'elle sait qu'elle a le mandat d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions. À leur arrivée à l'assemblée, les fondés de pouvoir devraient se présenter à un représentant de Canadian Stock Transfer Company Inc.

Q : Que dois-je faire après avoir rempli ma procuration?

R : Veuillez la retourner par la poste à l'agent des transferts de Brookfield, la Compagnie Trust CIBC Mellon, dans l'enveloppe fournie à cette fin, ou par télécopieur au 416-368-2502 ou au 1-866-781-3111, au plus tard à 17 h (HAE), le **mardi 7 mai 2013**, soit deux jours ouvrables avant le jour de l'assemblée.

Q : Puis-je voter par Internet?

R : Oui. Si vous êtes un actionnaire inscrit, rendez-vous au www.proxypush.ca/bam et suivez les instructions. Vous devrez vous identifier au système au moyen de votre numéro de contrôle (indiqué sous votre adresse sur le formulaire de procuration). Vous devez soumettre votre vote au plus tard à 17 h (HAE), le **mardi 7 mai 2013**, soit deux jours ouvrables avant le jour de l'assemblée.

Q : Si je change d'avis, puis-je présenter une autre procuration ou révoquer une procuration que j'ai déjà donnée?

R : Oui. Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous souhaitez présenter une autre procuration, vous pouvez envoyer un autre formulaire de procuration dûment rempli portant une date ultérieure et le déposer comme il est décrit ci-dessus. Si vous souhaitez révoquer votre procuration, veuillez rédiger une déclaration écrite à cet effet. La déclaration doit être signée par vous ou par votre mandataire autorisé par écrit ou, si l'actionnaire est une société par actions, être revêtue du sceau de celle-ci ou de la signature d'un membre de sa direction ou de son mandataire dûment autorisé. **Cette déclaration doit être remise au secrétaire général de Brookfield, à l'adresse suivante, au plus tard à 17 h (HAE) le dernier jour ouvrable précédant la date de l'assemblée, soit le mercredi 8 mai 2013, ou précédant le jour de toute assemblée ajournée, ou au président du conseil d'administration (le « président ») le jour de l'assemblée, soit le jeudi 9 mai 2013, ou le jour de toute assemblée ajournée :**

Secrétaire général
Brookfield Asset Management Inc.
Brookfield Place, Suite 300
181 Bay Street
P.O. Box 762
Toronto (Ontario) M5J 2T3
Télécopieur : 416-365-9642

Un actionnaire non inscrit peut révoquer un formulaire d'instructions de vote précédemment accordé à un intermédiaire, à tout moment, par avis écrit à l'intermédiaire. Toutefois, l'intermédiaire n'est pas tenu de donner suite à la révocation d'un formulaire d'instructions de vote s'il n'a pas reçu cette révocation au moins sept jours civils avant la tenue de l'assemblée. L'actionnaire non inscrit peut ensuite présenter un formulaire d'instructions de vote révisé, conformément aux directives décrites sur le formulaire.

Q : Que dois-je faire pour recevoir les documents à l'intention des investisseurs par voie électronique?

R : Les actionnaires peuvent choisir de recevoir les documents à l'intention des investisseurs par voie électronique. Pour ce faire, veuillez remplir le formulaire à cet effet qui est joint aux documents d'avis et le poster à Canadian Stock Transfer Company Inc., C.P. 700, succursale B, Montréal (Québec), H3B 3K3, ou l'envoyer par télécopieur au 514-985-8843 ou au 1-888-249-6189. Vous pouvez également présenter votre demande en ligne sur le site Web de Canadian Stock Transfer Company à l'adresse www.canstockta.com/electronicdelivery.

Q : Comment les droits de vote rattachés à mes actions seront-ils exercés si je donne ma procuration?

R : Les personnes désignées sur le formulaire de procuration doivent voter pour ou contre les résolutions présentées ou s'abstenir d'exercer, le cas échéant, les droits de vote rattachés à vos actions conformément à vos instructions et à tout scrutin pouvant être tenu; vous pouvez également laisser votre fondé de pouvoir décider pour vous. En l'absence d'instructions, les droits de vote afférents aux procurations reçues par la direction seront exercés **en faveur de** toutes les résolutions soumises au vote des actionnaires pendant l'assemblée. Se reporter à la rubrique « Points à l'ordre du jour de l'assemblée » à la page 8 de la présente circulaire pour plus de renseignements.

Q : Qu'arrivera-t-il si les questions à l'ordre du jour sont modifiées ou si d'autres questions sont soumises à l'assemblée?

R : Les personnes désignées dans le formulaire de procuration auront un pouvoir discrétionnaire relativement aux modifications des questions énoncées dans l'avis et aux autres questions qui pourraient être dûment soumises à l'assemblée.

En date de la présente circulaire, la direction de Brookfield n'est au courant d'aucune modification à l'ordre du jour ni d'aucune autre question devant être soumise à l'assemblée. Si d'autres questions sont dûment soumises à l'assemblée, les personnes désignées dans le formulaire de procuration voteront avec discernement.

Q : Qui comptabilise les votes?

R : L'agent des transferts de Brookfield, la Compagnie Trust CIBC Mellon, comptabilise et compile les droits de vote afférents aux procurations.

Q : Comment puis-je joindre l'agent des transferts au besoin?

R : S'il s'agit de questions d'ordre général, vous pouvez communiquer avec Canadian Stock Transfer Company Inc., qui agit à titre d'agent administratif pour l'agent des transferts comme suit :

Par courrier :

Canadian Stock Transfer Company Inc.

C.P. 700

Succursale B

Montréal (Québec) H3B 3K3

Par téléphone : 416-682-3860

Sans frais au Canada et aux États-Unis : 1-800-387-0825

Par télécopieur : 1-888-249-6189 ou 514-985-8843

Par courrier électronique, à l'adresse inquiries@canstockta.com

Site Web : www.canstockta.com

Q : Si mes actions ne sont pas immatriculées à mon nom, mais plutôt détenues au nom d'un intermédiaire (une banque, une société de fiducie, une maison de courtage, un courtier en valeurs mobilières, un fiduciaire ou autre), comment puis-je exercer les droits de vote qui y sont rattachés?

R : Dans plusieurs cas, les actions à droit de vote limité de catégorie A de la société dont le porteur non inscrit en est le propriétaire réel (un « actionnaire non inscrit ») sont enregistrées soit :

- a) au nom d'un intermédiaire avec lequel l'actionnaire non inscrit traite en ce qui a trait aux actions comme, entre autres, les banques, les sociétés de fiducie, les maisons de courtage, les courtiers en valeurs mobilières et les fiduciaires ou administrateurs de REER, de FERR, de REEE autogérés et de régimes semblables;
- b) au nom d'un dépositaire (comme les Services de dépôt et de compensation CDS Inc.) dont l'intermédiaire est un participant.

Conformément aux lois sur les valeurs mobilières canadiennes, vous aurez reçu de votre intermédiaire un formulaire d'instructions de vote à l'égard du nombre d'actions dont vous êtes le propriétaire réel.

Comme Brookfield a un accès limité au nom de ses actionnaires non inscrits, si vous assistez à l'assemblée, elle pourrait n'avoir aucune preuve des actions que vous détenez ou de votre droit de voter si votre intermédiaire ne vous a pas nommé fondé de pouvoir. Par conséquent, si vous souhaitez voter en personne à l'assemblée, veuillez inscrire votre nom dans l'espace prévu à cette fin sur le formulaire d'instructions de vote et le retourner en suivant les instructions fournies. N'inscrivez rien d'autre sur le formulaire, étant donné que votre vote sera comptabilisé à l'assemblée. Veuillez vous inscrire auprès de Canadian Stock Transfer Company Inc., à votre arrivée à l'assemblée.

Conformément aux exigences du *Règlement 54-101*, la société a distribué des exemplaires des documents d'avis au dépositaire et aux intermédiaires aux fins de distribution subséquente aux actionnaires non inscrits. Les intermédiaires sont tenus de faire suivre les documents d'avis aux actionnaires non inscrits.

Les actionnaires non inscrits qui n'ont pas choisi la réception électronique recevront un formulaire d'instructions de vote. Ce formulaire a pour but de permettre aux actionnaires non inscrits de donner des instructions quant à l'exercice des droits de vote rattachés aux actions dont ils sont les propriétaires réels. Les actionnaires non inscrits doivent suivre les instructions décrites dans le formulaire et peuvent communiquer avec leurs intermédiaires en temps opportun s'ils ont besoin d'aide.

Si un actionnaire non inscrit ne souhaite pas assister à l'assemblée et y exercer son droit de vote en personne (ou qu'une autre personne y assiste et vote en son nom), le formulaire d'instructions de vote doit être rempli, signé et retourné conformément aux directives du formulaire. Dans certains cas, les formulaires d'instructions de vote peuvent être remplis par téléphone ou par Internet. Si un actionnaire non inscrit souhaite assister à l'assemblée et y exercer son droit de vote en personne (ou qu'une autre personne y assiste et vote en son nom), il doit remplir, signer et retourner le formulaire d'instructions de vote conformément aux directives fournies.

Les actionnaires non inscrits doivent suivre les instructions décrites dans les formulaires qu'ils ont reçus et peuvent communiquer avec leurs intermédiaires en temps opportun s'ils ont besoin d'aide.

PRINCIPAUX PORTEURS D' ACTIONS À DROIT DE VOTE

Certains des membres de la haute direction et des administrateurs de la société et de ses filiales sont des actionnaires de Partners Limited (collectivement, les « actionnaires de Partners »), une société créée en 1995 à des fins de détention à long terme des actions de la société. Collectivement, les actionnaires de Partners détiennent directement ou indirectement un droit de propriété, exercent un contrôle ou une emprise, ont conclu des ententes contractuelles, comme des options, visant l'acquisition ou la propriété réelle ou économique d'environ 130,5 millions d'actions à droit de vote limité de catégorie A, soit environ 20 % de ces actions après dilution totale. Ces participations comprennent les actions à droit de vote limité de catégorie A détenues par des particuliers ainsi que leur quote-part des actions à droit de vote limité de catégorie A détenues par Partners Limited et BAM Investments Corp., lesquelles sont décrites ci-dessous.

Une partie des actions détenues par les actionnaires de Partners sont détenues par l'intermédiaire de Partners Limited et de BAM Investments Corp., sociétés qui détiennent collectivement 56 776 184 actions à droit de vote limité de catégorie A et 85 120 actions à droit de vote limité de catégorie B, soit 9,2 % et 100 %, respectivement, de chaque catégorie d'actions. Partners Limited détient directement les 85 120 actions à droit de vote limité de catégorie B et BAM Investments Corp. détient, directement et indirectement, 56 226 227 actions à droit de vote limité de catégorie A, soit 9,1 % de ces actions. Les actions ordinaires de BAM Investments Corp., une société cotée à la Bourse de croissance TSX, sont détenues à environ 47,6 % directement par Partners Limited et à environ 41,2 % par les actionnaires de Partners sur une base individuelle. Partners Limited détient également une participation directe dans 549 957 actions à droit de vote limité de catégorie A, soit 0,1 % de ces actions. À la connaissance des administrateurs et des membres de la direction de la société, Partners Limited est la seule personne physique ou morale qui détient directement ou indirectement un droit de propriété réel ou exerce un contrôle ou une emprise à l'égard de plus de 10 % des droits de vote rattachés à toute catégorie de titres à droit de vote en circulation de la société.

L'objectif d'affaires de Partners Limited est, entre autres, de détenir directement ou indirectement des actions de la société à long terme. Ses activités sont régies par une convention des actionnaires à laquelle chaque actionnaire de Partners Limited est partie. Les actionnaires de Partners détiennent un pouvoir décisionnel à l'égard de questions importantes ainsi qu'un nombre égal de voix, indépendamment de leur participation, à l'égard de la nomination des membres de la direction de Partners Limited. De plus, les actionnaires de Partners qui détiennent les deux tiers des actions de Partners Limited peuvent exiger, à tout moment, d'un actionnaire de Partners Limited qu'il vende ses actions au cours des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société alors en vigueur. La convention des actionnaires de Partners Limited prévoit également que : i) à moins qu'elle ne soit approuvée par des porteurs des deux tiers des actions ordinaires de Partners Limited, au minimum, la

vente d'une participation dans Partners Limited ne peut être effectuée qu'auprès d'autres actionnaires de Partners Limited; ii) tout changement apporté aux règlements administratifs de Partners Limited, à l'élection des administrateurs, à la politique en matière de dividendes, aux placements de capitaux, à l'émission ou au rachat d'actions ou à l'admission d'autres personnes à titre d'actionnaires de Partners nécessite l'approbation des personnes qui détiennent, au minimum, les deux tiers des actions ordinaires de Partners Limited; et iii) Partners Limited offrira de racheter annuellement 10 % de ses actions en circulation au cours des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société alors en vigueur, à condition que sa situation financière le permette à ce moment.

Partners Limited est partie à une convention de fiducie avec la Compagnie Montréal Trust du Canada (qui exerce maintenant ses activités sous le nom Société de fiducie Computershare du Canada et qui agit à titre de fiduciaire des porteurs des actions à droit de vote limité de catégorie A de Brookfield) datée du 1^{er} août 1997. La convention de fiducie stipule, entre autres, que Partners Limited a accepté de ne vendre aucune action à droit de vote limité de catégorie B, directement ou indirectement, dans le cadre d'une offre publique d'achat, à moins qu'une offre d'achat parallèle ne soit faite à tous les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie A. L'offre parallèle doit : i) porter sur le même pourcentage d'actions à droit de vote limité de catégorie A que le pourcentage d'actions à droit de vote limité de catégorie B visées par l'offre d'achat adressée à Partners Limited; et ii) être la même à tous les égards importants que l'offre visant les actions à droit de vote limité de catégorie B. La convention de fiducie permet : i) la vente par Partners Limited d'actions à droit de vote limité de catégorie B à un prix par action inférieur à 115 % du cours des actions à droit de vote limité de catégorie A dans le cadre d'une opération comportant la vente d'actions par un nombre total maximal de cinq personnes; et ii) la vente directe ou indirecte d'actions de Partners Limited à un acquéreur qui est ou qui deviendra un actionnaire de Partners et qui ne détiendra pas plus de 20 % de ses actions en circulation à la suite de l'opération. La convention de fiducie s'applique à la vente directe des actions à droit de vote limité de catégorie B par Partners Limited et à toute vente d'actions de Partners Limited dans le cas où cette vente serait considérée comme un placement indirect d'actions à droit de vote limité de catégorie B en vertu des dispositions de la *Loi sur les valeurs mobilières de l'Ontario* en matière d'offres publiques d'achat.

Au 20 mars 2013, Partners Limited comptait 44 actionnaires, dont aucun ne détenait une participation réelle supérieure à 20 %. Les actionnaires suivants de Partners Limited sont également des administrateurs ou des membres de la haute direction désignés de la société : Jeffrey M. Blidner, Jack L. Cockwell, J. Bruce Flatt, Robert J. Harding, David W. Kerr, Brian D. Lawson, George E. Myhal et Samuel J.B. Pollock (se reporter à la rubrique « Analyse de la rémunération », à la page 40, pour obtenir une définition de « membres de la haute direction désignés »). Les autres actionnaires de Partners Limited sont principalement d'actuels ou d'anciens membres de la direction de Brookfield ou de ses filiales.

DEUXIÈME PARTIE – POINTS À L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE

Nous traiterons des quatre questions suivantes à l'assemblée :

1. La réception des états financiers consolidés de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, y compris le rapport de l'auditeur externe;
2. L'élection des administrateurs, qui exerceront leur fonction jusqu'à la fin de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires;
3. La nomination de l'auditeur externe, qui exercera sa fonction jusqu'à la fin de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires, et l'octroi aux administrateurs de l'autorisation d'établir sa rémunération;
4. Le projet de résolution consultative sur l'approche de la société en matière de rémunération de la haute direction.

Nous examinerons également toute autre affaire qui pourrait être soulevée en bonne et due forme à l'assemblée.

En date de la présente circulaire, la direction n'est au courant d'aucune modification qui aurait été apportée à ces questions et ne prévoit pas que d'autres questions seront soumises à l'assemblée. Cependant, le cas échéant, vous ou votre fondé de pouvoir pourrez exercer les droits de vote rattachés à vos actions de la façon que vous ou lui jugerez appropriée. Les personnes désignées dans le formulaire de procuration auront un pouvoir discrétionnaire relativement à d'éventuelles modifications ou questions nouvelles dûment soumises à l'assemblée et ces personnes voteront avec discernement.

1. RÉCEPTION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers annuels de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 figurent dans le rapport annuel 2012 de la société. La direction examinera les résultats financiers consolidés de la société à l'assemblée et les actionnaires et les fondés de pouvoir auront l'occasion de discuter de ces résultats avec la direction. On peut consulter le rapport annuel sur le site Web de la société à l'adresse www.brookfield.com/notice_and_access et sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com. Un exemplaire papier du rapport annuel sera envoyé par la poste à tous les actionnaires inscrits et non inscrits de la société qui en ont fait la demande l'an dernier. Les actionnaires inscrits et non inscrits qui ont choisi la réception électronique du rapport annuel continueront de le recevoir par courriel.

2. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Le conseil d'administration se compose de 16 membres, qui seront tous élus lors de l'assemblée. Les statuts constitutifs de la société prévoient que les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie A sont en droit d'élire la moitié du conseil d'administration et que les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie B sont en droit d'élire l'autre moitié du conseil d'administration.

Si vous détenez des actions à droit de vote limité de catégorie A, vous pouvez voter à l'égard de l'élection de huit administrateurs. La candidature des personnes suivantes est proposée pour l'élection par les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie A :

- Marcel R. Coutu
- Lance Liebman
- Youssef A. Nasr
- Seek Ngee Huat
- Maureen Kempston Darkes
- Frank J. McKenna
- James A. Pattison
- Diana L. Taylor

Si vous détenez des actions à droit de vote limité de catégorie B, vous pouvez voter à l'égard de l'élection de huit administrateurs. La candidature des personnes suivantes est proposée pour l'élection par les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie B :

- Jeffrey M. Blidner
- J. Bruce Flatt
- David W. Kerr
- Lord O'Donnell
- Jack L. Cockwell
- Robert J. Harding
- Philip B. Lind
- George S. Taylor

Élection des administrateurs par une majorité des voix

Le conseil d'administration a adopté une politique prévoyant que si le nombre total d'actions dont les droits de vote ont été exercés à une assemblée des actionnaires en faveur de l'élection d'un candidat au poste d'administrateur représentent moins de la majorité du total des actions dont les droits de vote ont été exercés et ont fait l'objet d'une abstention à l'égard de cet administrateur (dans chaque cas, sans que ce soit sur la base cumulative décrite ci-dessous à l'égard des droits de vote cumulatifs), le candidat remettra sa démission sans délai après l'assemblée, aux fins d'examen par le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature. Ce comité fera une recommandation au conseil d'administration après avoir étudié la question, et la décision du conseil d'accepter ou de refuser la démission sera rendue publique. La politique de majorité des voix ne s'applique pas lorsque l'élection d'un administrateur est contestée.

Élection des administrateurs par droits de vote cumulatifs

Les statuts constitutifs de la société prévoient que l'élection des administrateurs sera effectuée au moyen de droits de vote cumulatifs. Chaque actionnaire d'une catégorie ou d'une série d'actions de la société en droit de voter pour l'élection des administrateurs peut exprimer un nombre de voix équivalant au nombre de droits de vote rattachés aux actions qu'il détient multiplié par le nombre d'administrateurs devant être élus par l'actionnaire et par les porteurs d'actions des catégories ou des séries en droit de voter avec lui dans le cadre de l'élection des administrateurs. L'actionnaire peut exprimer toutes ses voix en faveur d'un candidat ou répartir celles-ci entre les candidats comme il l'entend. Lorsqu'un actionnaire votera pour plus d'un candidat sans avoir précisé la répartition de ses voix entre ces candidats, il sera réputé avoir réparti ses voix également entre les candidats en faveur desquels il a voté.

Si un actionnaire ne souhaite pas répartir ses droits de vote de manière égale entre les candidats à l'égard desquels il a donné des directives aux représentants de la direction désignés dans le formulaire de procuration, il devra alors le faire en personne lors de l'assemblée ou au moyen d'une autre procuration remplie en bonne et due forme, qu'il est possible d'obtenir en s'adressant au secrétaire général de Brookfield.

Exercice des droits de vote par procuration

Les représentants de la direction désignés dans le formulaire de procuration devant être rempli par les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie A ont l'intention de répartir les votes rattachés aux actions à droit de vote limité de catégorie A représentées par la procuration de façon égale entre les candidats proposés de la manière indiquée aux pages 10 à 14 de la présente circulaire à tout scrutin pouvant être tenu à l'égard de l'élection des administrateurs, sauf si l'actionnaire qui a accordé la procuration a précisé que les droits de vote rattachés à ces actions doivent être exercés d'une autre façon ou que l'on doit s'abstenir de les exercer dans l'élection des administrateurs.

En outre, les représentants de la direction désignés dans le formulaire de procuration devant être rempli par les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie B ont l'intention de répartir les votes rattachés aux actions à droit de vote limité de catégorie B représentées par la procuration de façon égale entre les candidats proposés de la manière indiquée aux pages 14 à 18 de la présente circulaire à tout scrutin pouvant être tenu à l'égard de l'élection des administrateurs, sauf si l'actionnaire qui a accordé la procuration a précisé que les droits de vote rattachés à ces actions doivent être exercés d'une autre façon ou que l'on doit s'abstenir de les exercer dans l'élection des administrateurs.

Candidats aux postes d'administrateurs

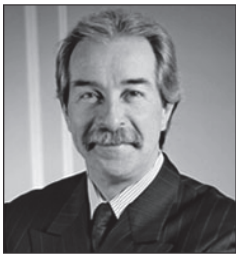
Le conseil d'administration recommande que les 16 candidats aux postes d'administrateurs soient élus lors de l'assemblée pour exercer la charge d'administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce que leurs remplaçants soient élus ou nommés.

Treize des candidats proposés ont été élus à titre de membres du conseil d'administration lors de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires tenue le 10 mai 2012 et sont proposés pour une réélection. De plus, trois candidats sont présentés pour la première fois : Jeffrey M. Blidner, Lord O'Donnell et Seek Ngee Huat. M. Blidner et Lord O'Donnell se présentent à titre de nouveaux administrateurs alors que Dr Seek Ngee Huat est actuellement un administrateur de la société, ayant été nommé à ce poste par le conseil d'administration le 9 novembre 2012.

Nous ne prévoyons pas que l'un ou l'autre de ces candidats aux postes d'administrateurs sera dans l'impossibilité d'exercer la charge d'administrateur. Toutefois, si un candidat nous informe, avant la tenue de l'assemblée, qu'il ou elle se trouve dans l'impossibilité d'exercer la charge d'administrateur, les représentants de la direction désignés dans le formulaire de procuration se réservent le droit de voter en faveur d'autres candidats aux postes d'administrateurs de leur choix, sauf s'ils ont reçu pour instruction de s'abstenir de voter dans l'élection des administrateurs.

Les pages qui suivent présentent de l'information supplémentaire sur les 16 candidats aux postes d'administrateurs, y compris les principaux postes que ces personnes occupent ainsi que toutes les fonctions qu'elles exercent actuellement auprès de la société ou de toute autre société d'importance liée à celle-ci, leurs principales occupations ou leurs principaux emplois, l'année où elles sont devenues des administrateurs de la société ou d'une de ses sociétés absorbées, de même que le nombre approximatif de titres de la société comportant droit de vote de chaque catégorie dont elles ont informé la société être les propriétaires réels, directement ou indirectement, ou sur lesquelles elles exerçaient un contrôle ou une emprise au 20 mars 2013. Les domaines de compétences de chaque candidat aux postes d'administrateurs sont également mentionnés, en fonction des catégories décrites à la page 24 de la présente circulaire. Dans le cas des candidats qui sont actuellement employés par la société et qui agissent également à titre d'administrateur, le premier poste que ces personnes ont occupé au sein de Brookfield ou de ses prédécesseurs est également mentionné.

La candidature des huit personnes suivantes est proposée pour l'élection au conseil par les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie A de la société.

 <p>Marcel R. Coutu Âge : 59 ans Calgary (Alberta) Canada Administrateur depuis : 2006 <i>(indépendant)^{a)}</i></p> <p>Domaines de compétences : Chef de la direction Acuité financière Gouvernance Gouvernement et politique publique Initiatives de croissance Secteurs d'activité : énergie, électricité, pétrole et gaz, finances</p>	<p>M. Coutu est président et chef de la direction de Canadian Oil Sands Limited et président du conseil de Syncrude Canada Ltd., un projet intégré de sables bitumineux. Il est également un administrateur de Great-West Lifeco Inc. et de Power Corporation du Canada, ainsi que membre du comité de retraite et de rémunération du conseil du Calgary Exhibition Stampede.</p>																																														
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Membre du conseil/comité</th> <th colspan="2">Présence</th> <th>Total (%)</th> <th colspan="2">Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Conseil d'administration</td> <td>7 de 7</td> <td>100 %</td> <td rowspan="2">88 %</td> <td>Brookfield Asset Management Inc.</td> <td>De 2006 à ce jour</td> </tr> <tr> <td>Comité d'audit</td> <td>7 de 9</td> <td>78 %</td> <td>Canadian Oil Sands Limited Power Corporation du Canada Great-West Lifeco Inc. La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie</td> <td>De 2001 à ce jour De 2011 à ce jour De 2007 à ce jour De 2007 à 2011</td> </tr> </tbody> </table>	Membre du conseil/comité	Présence		Total (%)	Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années		Conseil d'administration	7 de 7	100 %	88 %	Brookfield Asset Management Inc.	De 2006 à ce jour	Comité d'audit	7 de 9	78 %	Canadian Oil Sands Limited Power Corporation du Canada Great-West Lifeco Inc. La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	De 2001 à ce jour De 2011 à ce jour De 2007 à ce jour De 2007 à 2011	<p>Nombre d'actions et d'unités d'actions différées dont l'administrateur est le propriétaire réel ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Nombre d'actions à droit de vote limité de catégorie A</th> <th>Nombre d'unités d'actions différées</th> <th>Nombre total d'actions et d'unités d'actions différées</th> <th>Total de la valeur des actions et des unités d'actions différées (\$)^{a)}</th> <th>Lignes directrices en matière d'actionariat (\$)^{a)}</th> <th>Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionariat doivent être respectées</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2013</td> <td>36 000</td> <td>17 662</td> <td>53 662</td> <td>1 973 169</td> <td rowspan="3">450 180</td> <td rowspan="3">Respectées</td> </tr> <tr> <td>2012</td> <td>36 000</td> <td>16 281</td> <td>52 281</td> <td>1 644 760</td> </tr> <tr> <td>Variation</td> <td>—</td> <td>1 381</td> <td>1 381</td> <td>328 409</td> </tr> </tbody> </table>						Année	Nombre d'actions à droit de vote limité de catégorie A	Nombre d'unités d'actions différées	Nombre total d'actions et d'unités d'actions différées	Total de la valeur des actions et des unités d'actions différées (\$) ^{a)}	Lignes directrices en matière d'actionariat (\$) ^{a)}	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionariat doivent être respectées	2013	36 000	17 662	53 662	1 973 169	450 180	Respectées	2012	36 000	16 281	52 281	1 644 760	Variation	—	1 381	1 381
Membre du conseil/comité	Présence		Total (%)	Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années																																											
Conseil d'administration	7 de 7	100 %	88 %	Brookfield Asset Management Inc.	De 2006 à ce jour																																										
Comité d'audit	7 de 9	78 %		Canadian Oil Sands Limited Power Corporation du Canada Great-West Lifeco Inc. La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	De 2001 à ce jour De 2011 à ce jour De 2007 à ce jour De 2007 à 2011																																										
Année	Nombre d'actions à droit de vote limité de catégorie A	Nombre d'unités d'actions différées	Nombre total d'actions et d'unités d'actions différées	Total de la valeur des actions et des unités d'actions différées (\$) ^{a)}	Lignes directrices en matière d'actionariat (\$) ^{a)}	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionariat doivent être respectées																																									
2013	36 000	17 662	53 662	1 973 169	450 180	Respectées																																									
2012	36 000	16 281	52 281	1 644 760																																											
Variation	—	1 381	1 381	328 409																																											



Maureen Kempston Darkes, O.C., O. Ont.^(h)
 Âge : 64 ans
 Lauderdale-by-the-Sea (Floride)
 États-Unis
 Administratrice depuis : 2008 (indépendante)^(a)

Domaines de compétences :

Chef de la direction
 Gouvernance
 Gouvernement et politique publique
 Initiatives de croissance
 Expérience internationale
 Acuité juridique
 Secteurs d'activité : fabrication d'automobiles, électricité, pétrole et gaz, chemins de fer

M^{me} Kempston Darkes est une administratrice de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, d'Enbridge Inc., d'Irving Oil Co. et de Balfour Beatty plc. Elle est membre du conseil consultatif de la Women's College Hospital Foundation et est une administratrice de Bridgepoint Health Foundation. M^{me} Kempston Darkes était vice-présidente du groupe et présidente, Amérique latine, Afrique et Moyen-Orient de General Motors Corporation.

Membre du conseil/comité	Présence		Total (%)	Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
Conseil d'administration	7 de 7	100 %	100 %	Balfour Beatty plc	De 2012 à ce jour
Comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération	3 de 3	100 %		Brookfield Asset Management Inc. Enbridge Inc.	De 2008 à ce jour De 2010 à ce jour
Comité de gestion du risque <i>Présidente</i>	4 de 4	100 %		Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada The Thomson Corporation	De 1995 à ce jour De 1996 à 2008

Nombre d'actions et d'unités d'actions différées dont l'administratrice est la propriétaire réelle ou sur lesquelles elle exerce un contrôle ou une emprise

Année	Nombre d'actions à droit de vote limité de catégorie A	Nombre d'unités d'actions différées	Nombre total d'actions et d'unités d'actions différées	Total de la valeur des actions et des unités d'actions différées (\$) ^(d)	Lignes directrices en matière d'actionariat (\$) ^(e)	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionariat doivent être respectées
2013	—	22 499	22 499	827 279	450 180	Respectées
2012	—	19 791	19 791	623 714		
Variation	—	2 708	2 708	203 565		



Lance Liebman^(h)
 Âge : 71 ans
 New York (New York)
 États-Unis
 Administrateur depuis : 2005 (indépendant)^(a)

Domaines de compétences :

Gouvernance
 Gouvernement et politique publique
 Acuité juridique

M. Liebman est administrateur de l'American Law Institute et professeur de droit « William S. Beinecke » à la faculté de droit de l'Université Columbia à New York, où il a auparavant occupé le poste de doyen. M. Liebman est également un administrateur de Greater New York Insurance Companies.

Membre du conseil/comité	Présence		Total (%)	Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
Conseil d'administration	7 de 7	100 %	100 %	Brookfield Asset Management Inc.	De 2005 à ce jour
Comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature	3 de 3	100 %		Greater New York Insurance Companies Tarragon Realty Corp.	De 1991 à ce jour De 1998 à 2011
Comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération <i>Président</i>	3 de 3	100 %			

Nombre d'actions et d'unités d'actions différées dont l'administrateur est le propriétaire réel ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise

Année	Nombre d'actions à droit de vote limité de catégorie A	Nombre d'unités d'actions différées	Nombre total d'actions et d'unités d'actions différées	Total de la valeur des actions et des unités d'actions différées (\$) ^(d)	Lignes directrices en matière d'actionariat (\$) ^(e)	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionariat doivent être respectées
2013	—	20 198	20 198	742 696	450 180	Respectées
2012	—	17 454	17 454	549 170		
Variation	—	2 744	2 744	193 526		



M. McKenna est président du conseil de la société depuis août 2010. Il est vice-président du conseil de Groupe financier Banque TD, une institution financière. Il est également un administrateur de Canadian Natural Resources Limited. M. McKenna est un ancien ambassadeur du Canada aux États-Unis et un ancien premier ministre du Nouveau-Brunswick.

L'honorable Frank J. McKenna, C.P., O.C., O.N.B.
 Âge : 65 ans
 Toronto (Ontario) et Cap-Pele (Nouveau-Brunswick)
 Canada
 Administrateur depuis : 2006
(indépendant)^{a)}

Domaines de compétences :
 Gouvernance
 Gouvernement et politique publique
 Expérience internationale
 Acuité juridique
 Secteurs d'activité : électricité, énergie, services financiers, immobilier

Membre du conseil/comité	Présence		Total (%)	Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
Conseil d'administration	7 de 7	100 %	100 %	Brookfield Asset Management Inc.	De 2006 à ce jour
Comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature <i>Président</i>	3 de 3	100 %		Canadian Natural Resources Limited	De 2006 à ce jour

Nombre d'actions et d'unités d'actions différées dont l'administrateur est le propriétaire réel ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise

Année	Nombre d'actions à droit de vote limité de catégorie A	Nombre d'unités d'actions différées	Nombre total d'actions et d'unités d'actions différées	Total de la valeur des actions et des unités d'actions différées (\$) ^{d)}	Lignes directrices en matière d'actionariat (\$) ^{e)}	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionariat doivent être respectées
2013	—	44 912	44 912	1 651 402	450 180	Respectées
2012	—	33 910	33 910	1 066 957		
Variation	—	11 002	11 002	584 445		



M. Nasr est administrateur de HSBC Middle East Ltd., une institution financière mondiale, et y occupait auparavant les postes de président du conseil et de chef de la direction. Il a auparavant été président de Banque HSBC Brésil ainsi que président et chef de la direction de HSBC Strategic Investments Inc., de HSBC USA Inc., de HSBC Bank USA et de Banque HSBC Canada.

Youssef A. Nasr
 Âge : 58 ans
 Beyrouth (Liban)
 Administrateur depuis : 2010
(indépendant)^{a)}

Domaines de compétences :
 Chef de la direction
 Acuité financière
 Gouvernance
 Gouvernement et politique publique
 Expérience internationale
 Secteur d'activité : services financiers

Membre du conseil/comité	Présence		Total (%)	Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
Conseil d'administration	6 de 7	86 %	90 %	Brookfield Asset Management Inc.	De 2010 à ce jour
Comité d'audit	8 de 9	89 %			
Comité de gestion du risque	4 de 4	100 %			

Nombre d'actions et d'unités d'actions différées dont l'administrateur est le propriétaire réel ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise

Année	Nombre d'actions à droit de vote limité de catégorie A	Nombre d'unités d'actions différées	Nombre total d'actions et d'unités d'actions différées	Total de la valeur des actions et des unités d'actions différées (\$) ^{d)}	Lignes directrices en matière d'actionariat (\$) ^{e)}	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionariat doivent être respectées
2013	13 000	5 194	18 194	668 978	450 180	Respectées
2012	7 000	2 906	9 906	311 681		
Variation	6 000	2 288	8 288	357 297		



James A. Pattison, O.C., O.B.C.

Âge : 84 ans
Vancouver (Colombie-Britannique)
Canada
Administrateur depuis : 2006
(indépendant)^{a)}

Domaines de compétences :

Chef de la direction
Acuité financière
Gouvernance
Gouvernement et politique publique
Initiatives de croissance
Secteurs d'activité : produits de consommation divers, produits forestiers, fabrication, communications

M. Pattison est directeur général, chef de la direction et président du conseil de The Jim Pattison Group, une société axée sur les besoins d'une diversité de consommateurs. Il est également un administrateur de Canfor Corporation, de Sun-Rype Products Ltd. et de la Ronald Reagan Presidential Foundation.

Membre du conseil/comité	Présence		Total (%)	Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
Conseil d'administration	7 de 7	100 %	100 %	Brookfield Asset Management Inc.	De 2006 à ce jour
Comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération	3 de 3	100 %		Canfor Corporation Sun-Rype Products Ltd. BCE Inc.	De 2003 à ce jour De 2008 à ce jour De 2005 à 2009

Nombre d'actions et d'unités d'actions différées dont l'administrateur est le propriétaire réel ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise

Année	Nombre d'actions à droit de vote limité de catégorie A	Nombre d'unités d'actions différées	Nombre total d'actions et d'unités d'actions différées	Total de la valeur des actions et des unités d'actions différées (\$) ^{d)}	Lignes directrices en matière d'actionariat (\$) ^{e)}	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionariat doivent être respectées
2013	225 000	33 444	258 444	9 502 998	450 180	Respectées
2012	225 000	28 506	253 506	7 976 362		
Variation	—	4 938	4 938	1 526 636		



Seek Ngee Huat

Âge : 63 ans
Singapour
Administrateur depuis : 2012
(indépendant)^{a)}

Domaines de compétences :


Acuité financière
Expérience internationale
Secteur d'activité : immobilier

N.H. Seek est conseiller pour le comité de direction du groupe Government of Singapore Investment Corporation Pte Ltd. (GIC) et est président du conseil de son groupe d'affaires en Amérique latine (GIC est un fonds souverain établi par le gouvernement de Singapour). M. Seek est administrateur au sein du conseil d'administration de Global Logistic Properties Ltd. en plus d'être le président du conseil de direction de l'Institute of Real Estate Studies de la National University of Singapore. Il est également conseiller principal pour Oibtuac Land Group.

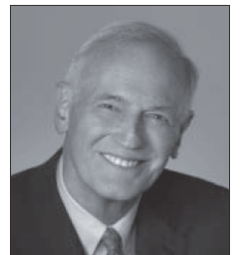
Membre du conseil/comité	Présence ^{b)}		Total (%)	Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
				Brookfield Asset Management Inc. Global Logistic Properties Ltd. Banco BTG Pactual S.A. BTG Pactual Participations Ltd. Fraser & Neave Ltd.	De 2012 à ce jour De 2010 à ce jour De 2012 à 2012 De 2012 à 2012 De 2011 à 2013


Nombre d'actions et d'unités d'actions différées dont l'administrateur est le propriétaire réel ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise


Année	Nombre d'actions à droit de vote limité de catégorie A	Nombre d'unités d'actions différées	Nombre total d'actions et d'unités d'actions différées	Total de la valeur des actions et des unités d'actions différées (\$) ^{d)}	Lignes directrices en matière d'actionariat (\$) ^{e)}	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionariat doivent être respectées
2013	—	598	598	22 006	450 180	9 novembre 2017
2012	—	—	—	—		
Variation	—	598	598	22 006		

 <p>Diana L. Taylor Âge : 57 ans New York (New York) États-Unis Administratrice depuis : 2012 <i>(indépendante)^{a)}</i></p> <p>Domaines de compétences : Gouvernance Initiatives de croissance Secteur d'activité : immobilier</p>	<p>M^{me} Taylor est directrice générale de Wolfensohn & Co., un fonds mondial de capital-investissement axé sur les marchés émergents. Auparavant, elle a occupé les postes suivants : contrôleur générale des banques de l'État de New York, secrétaire adjointe du Gouverneur de New York, chef des finances de la Long Island Power Authority, placeur auprès de Smith Barney et Lehman Brothers et associée fondatrice de M.R. Beal & Company. M^{me} Taylor est également membre des conseils d'administration de Citigroup Inc. et de Sotheby's.</p>					
	Membre du conseil/comité	Présence ^{b)}		Total (%)	Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
Conseil d'administration Comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération	4 de 4	100 %	100 %	Brookfield Asset Management Inc. Citigroup Inc. Sotheby's Brookfield Office Properties Inc.	De 2012 à ce jour De 2009 à ce jour De 2007 à ce jour De 2007 à 2012	
Nombre d'actions et d'unités d'actions différées dont l'administratrice est la propriétaire réelle ou sur lesquelles elle exerce un contrôle ou une emprise						
Année	Nombre d'actions à droit de vote limité de catégorie A	Nombre d'unités d'actions différées	Nombre total d'actions et d'unités d'actions différées	Total de la valeur des actions et des unités d'actions différées (\$) ^{d)}	Lignes directrices en matière d'actionariat (\$) ^{e)}	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionariat doivent être respectées
2013	—	2 798	2 798	102 894	450 180	10 mai 2017
2012	—	—	—	—		
Variation	—	2 798	2 798	102 894		

La candidature des huit personnes suivantes est proposée pour l'élection au conseil par les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie B de la société.

 <p>Philip B. Lind, C.M. Âge : 69 ans Toronto (Ontario) Canada Administrateur depuis : 1994 <i>(indépendant)^{a)}</i></p> <p>Domaines de compétences : Gouvernance Gouvernement et politique publique Expérience internationale Acuité juridique Secteurs d'activité : communications, immobilier, électricité, produits de consommation</p>	<p>M. Lind est l'un des fondateurs de Rogers Communications Inc., une société de services de communications diversifiés au sein de laquelle il est actuellement vice-président du conseil et administrateur. Il est également administrateur de la Central Canadian Public TV Association, de CPAC Network et de Tuckamore Capital Management Inc., ainsi que membre du conseil d'administration du Conseil pour le Monde des Affaires et des Arts, de The Power Plant, du Musée des beaux-arts de l'Ontario, de la Vancouver Art Gallery et de la Fédération du saumon Atlantique.</p>					
	Membre du conseil/comité	Présence		Total (%)	Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
Conseil d'administration Comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération	7 de 7 3 de 3	100 % 100 %	100 %	Brookfield Asset Management Inc. Rogers Communications Inc. Tuckamore Capital Management Inc.	De 1994 à ce jour De 1979 à ce jour De 2011 à ce jour	
Nombre d'actions et d'unités d'actions différées dont l'administrateur est le propriétaire réel ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise						
Année	Nombre d'actions à droit de vote limité de catégorie A	Nombre d'unités d'actions différées	Nombre total d'actions et d'unités d'actions différées	Total de la valeur des actions et des unités d'actions différées (\$) ^{d)}	Lignes directrices en matière d'actionariat (\$) ^{e)}	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionariat doivent être respectées
2013	75 363	63 257	138 620	5 097 041	450 180	Respectées
2012	45 563	57 848	103 411	3 253 756		
Variation	29 800	5 409	35 209	1 843 285		

 <p>Lord O'Donnell Âge : 60 ans Londres, Royaume-Uni Candidat au poste d'administrateur <i>(indépendant)^{a)}</i></p> <p>Domaines de compétences : Acuité financière Gouvernance Gouvernement et politique publique Expérience internationale Secteur d'activité : services financiers</p>	<p>Lord O'Donnell a agité à titre de secrétaire du cabinet et de chef de la fonction publique britannique entre 2005 et 2011. Il a été auparavant secrétaire permanent du Trésor de 2002 à 2005. Depuis juin 2012, Lord O'Donnell est conseiller stratégique auprès du Groupe Banque TD. Il est économiste de formation et a été chargé de cours à la University of Glasgow jusqu'à ce qu'il entre dans la fonction publique au service du Trésor de Sa Majesté en 1979. Vers la fin des années 90, Lord O'Donnell fut directeur général pour le Royaume-Uni au sein du FMI et de la Banque mondiale avant d'effectuer un retour au Trésor.</p>					
	Membre du conseil/comité		Présence ^{b)}		Total (%)	Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années
					Aucune	
Nombre d'actions et d'unités d'actions différées dont l'administrateur est le propriétaire réel ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise						
Année	Nombre d'actions à droit de vote limité de catégorie A	Nombre d'unités d'actions différées	Nombre total d'actions et d'unités d'actions différées	Total de la valeur des actions et des unités d'actions différées (\$) ^{d)}	Lignes directrices en matière d'actionariat (\$) ^{e)}	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionariat doivent être respectées
2013	—	—	—	—	450 180	9 mai 2018
2012	—	—	—	—		
Variation	—	—	—	—		

 <p>George S. Taylor^{h)} Âge : 72 ans St. Marys (Ontario) Canada Administrateur depuis : 1994 <i>(indépendant)^{a)}</i></p> <p>Domaines de compétences : Chef de la direction Gouvernance Acuité financière Secteurs d'activité : produits alimentaires, boissons et divertissements</p>	<p>M. Taylor est un ancien administrateur et président du comité d'audit de plusieurs sociétés et organismes culturels et de soins de santé sans but lucratif. M. Taylor a siégé à titre d'administrateur et de président du comité d'audit du Conseil des arts de l'Ontario et d'administrateur et président du conseil du Stratford Festival et de l'Institut de recherche John P. Robarts.</p>					
	Membre du conseil/comité		Présence		Total (%)	Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années
Conseil d'administration		7 de 7	100 %	100 %	Brookfield Asset Management Inc.	
Comité d'audit		9 de 9	100 %		De 1994 à ce jour	
Président						
Nombre d'actions et d'unités d'actions différées dont l'administrateur est le propriétaire réel ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise						
Année	Nombre d'actions à droit de vote limité de catégorie A	Nombre d'unités d'actions différées	Nombre total d'actions et d'unités d'actions différées	Total de la valeur des actions et des unités d'actions différées (\$) ^{d)}	Lignes directrices en matière d'actionariat (\$) ^{e)}	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionariat doivent être respectées
2013	199 548	52 983	252 531	9 285 578	450 180	Respectées
2012	199 548	49 575	249 123	7 838 467		
Variation	—	3 408	3 408	1 447 111		



Jeffrey M. Blidner

Âge : 65 ans
Toronto (Ontario)
Canada
Candidat au poste
d'administrateur
(membre de la direction)^{c)}

Domaines de compétences :

Gouvernance
Acuité juridique
Acuité en matière de
planification stratégique
Secteurs d'activité : immobilier,
électricité, infrastructures

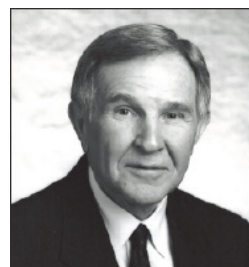
M. Blidner est un associé directeur principal de la société et il est responsable de la planification stratégique et de l'exécution des transactions. Il est également le chef de la direction du groupe de fonds privés de Brookfield, président du conseil et administrateur de Brookfield Renewable Energy Partners L.P., administrateur de Rouse Properties, Inc. et administrateur de Brookfield Infrastructure Partners L.P. Avant d'entrer au service de Brookfield en 2000, M. Blidner était un associé principal dans un cabinet d'avocats canadien.

Membre du conseil/comité	Présence ^{d)}	Total (%)	Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années
			Brookfield Infrastructure Partners L.P. Brookfield Renewable Energy Partners L.P. Rouse Properties, Inc.
			De 2008 à ce jour De 2011 à ce jour De 2012 à ce jour

Nombre d'actions, d'unités d'actions différées et d'unités d'actions à négociation restreinte dont l'administrateur est le propriétaire réel ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise

Année	Nombre d'actions à droit de vote limité de catégorie A		Nombre d'unités d'actions différées et d'unités d'actions à négociation restreinte	Nombre total d'actions, d'unités d'actions différées et d'unités d'actions à négociation restreinte	Total de la valeur des actions, des unités d'actions différées et des unités d'actions à négociation restreinte (\$) ^{e)}	Lignes directrices en matière d'actionariat (\$) ^{e)}	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionariat doivent être respectées
	Détention directe et indirecte	Quote-part ^{f)}					
2013	891 231	3 150 929	1 230 660	5 272 820	193 881 594	2 501 000	Respectées
2012	613 770	2 944 339	1 226 189	4 784 298	150 514 000		
Variation	277 461	206 590	4 471	488 522	43 367 584		

Options détenues ^{g)}	
Nombre total d'options non exercées 1 222 500	Total de la valeur des options non exercées (\$) ^{g)} 17 305 064



Jack L. Cockwell^{h)}

Âge : 72 ans
Toronto (Ontario)
Canada
Administrateur depuis : 1979
(affilié)^{b)}

Domaines de compétences :

Chef de la direction
Initiatives de croissance
Acuité financière
Secteurs d'activité : immobilier,
électricité, infrastructures

M. Cockwell est président du conseil du groupe de la société et est administrateur au sein des conseils de Brookfield Office Properties Inc. et de Norbord Inc. Il est également un administrateur d'Astral Media inc., de Teck Resources Limited et de la Waterfront Toronto Corporation, ainsi que gouverneur du Musée royal de l'Ontario et de l'Université Ryerson.

Membre du conseil/comité	Présence	Total (%)	Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années
Conseil d'administration	7 de 7	100 %	100 %
			Astral Media inc. Brookfield Asset Management Inc. Brookfield Office Properties Inc. Norbord Inc. Teck Resources Limited Énergie renouvelable Brookfield Inc. Papiers Fraser Inc.
			De 1997 à ce jour De 1979 à ce jour De 1999 à ce jour De 1987 à ce jour De 2009 à ce jour De 2009 à 2010 De 2004 à 2009

Nombre d'actions, d'unités d'actions différées et d'unités d'actions à négociation restreinte dont l'administrateur est le propriétaire réel ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise

Année	Nombre d'actions à droit de vote limité de catégorie A		Nombre d'unités d'actions différées et d'unités d'actions à négociation restreinte	Nombre total d'actions, d'unités d'actions différées et d'unités d'actions à négociation restreinte	Total de la valeur des actions, des unités d'actions différées et des unités d'actions à négociation restreinte (\$) ^{e)}	Lignes directrices en matière d'actionariat (\$) ^{e)}	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionariat doivent être respectées
	Détention directe et indirecte	Quote-part ^{f)}					
2013	11 449 421	4 933 385	1 072 239	17 455 045	641 821 996	450 180	Respectées
2012	11 691 791	4 830 189	1 066 524	17 588 504	553 408 643		
Variation	(242 370)	103 196	5 715	(133 459)	88 413 353		

Options détenues ^{g)}	
Nombre total d'options non exercées 420 401	Total de la valeur des options non exercées (\$) ^{g)} 7 527 181



J. Bruce Flatt
 Âge : 47 ans
 Toronto (Ontario)
 Canada
 Administrateur depuis : 2001
 (membre de la direction)^{c)}

Domaines de compétences :
 Chef de la direction
 Secteurs d'activité : immobilier,
 électricité, infrastructures

M. Flatt est chef de la direction de la société. Il représente celle-ci à titre de président du conseil et d'administrateur de General Growth Properties Inc. M. Flatt ne siège à aucun conseil externe. M. Flatt est entré au service de Brookfield en 1990.

Membre du conseil/comité	Présence		Total (%)	Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années			
Conseil d'administration	7 de 7	100 %	100 %	Brookfield Asset Management Inc. General Growth Properties Inc. Brookfield Incorporações S.A. Brookfield Office Properties Inc. ^{l)} Brookfield Residential Properties Inc.	De 2001 à ce jour De 2010 à ce jour De 2011 à 2012 De 2011 à 2012 De 2002 à 2010		
Nombre d'actions, d'actions à négociation restreinte, d'unités d'actions différées et d'unités d'actions à négociation restreinte dont l'administrateur est le propriétaire réel ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise							
Année	Nombre d'actions à droit de vote limité de catégorie A		Nombre d'unités d'actions différées et d'unités d'actions à négociation restreinte	Nombre total d'actions, d'unités d'actions différées et d'unités d'actions à négociation restreinte	Total de la valeur des actions, des unités d'actions différées et des unités d'actions à négociation restreinte (\$) ^{g)}	Lignes directrices en matière d'actionariat (\$) ^{e)}	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionariat doivent être respectées
	Détention directe et indirecte	Quote-part ^{h)}					
2013	3 753 754	12 448 176	1 483 113	17 685 043	650 279 076	2 501 000	Respectées
2012	3 757 885	10 459 554	1 477 323	15 694 762	493 823 522		
Variation	(4 131)	1 988 622	5 790	1 990 281	156 455 554		
Options détenues ^{g)}							
Nombre total d'options non exercées				Total de la valeur des options non exercées (\$) ^{g)}			
1 997 500				29 172 188			




Robert J. Harding, F.C.A.^{h)}
 Âge : 55 ans
 Toronto (Ontario)
 Canada
 Administrateur depuis : 1992
 (affilié)^{b)}

Domaines de compétences :
 Gouvernance
 Acuité financière
 Gouvernement et politique publique
 Secteurs d'activité : électricité,
 infrastructures, ressources,
 services financiers

M. Harding est actuellement président du conseil, Brookfield Global Advisory, et était président du conseil non membre de la direction de la société de 1997 à août 2010. Il est administrateur et président du conseil de Norbord Inc., et administrateur et président du conseil de NexJ Systems Inc. Il est également administrateur de la Financière Manuvie, président du conseil d'administration de l'Université de Waterloo, président du conseil des fiduciaires du Hospital for Sick Children et fiduciaire du Musée des beaux-arts de l'Ontario.

Membre du conseil/comité	Présence		Total (%)	Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années			
Conseil d'administration	6 de 7	86 %	86 %	Brookfield Asset Management Inc. Financière Manuvie NexJ Systems Inc. Norbord Inc. Papiers Fraser Inc. Western Forest Products Inc.	De 1992 à ce jour De 2008 à ce jour De 2006 à ce jour De 1998 à ce jour De 2004 à 2009 De 2006 à 2009		
Nombre d'actions, d'actions à négociation restreinte, d'unités d'actions différées et d'unités d'actions à négociation restreinte dont l'administrateur est le propriétaire réel ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise							
Année	Nombre d'actions à droit de vote limité de catégorie A		Nombre d'unités d'actions différées et d'unités d'actions à négociation restreinte	Nombre total d'actions, d'unités d'actions différées et d'unités d'actions à négociation restreinte	Total de la valeur des actions, des unités d'actions différées et des unités d'actions à négociation restreinte (\$) ^{g)}	Lignes directrices en matière d'actionariat (\$) ^{e)}	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionariat doivent être respectées
	Détention directe et indirecte	Quote-part ^{h)}					
2013	720 800	121 009	497 333	1 339 142	49 240 238	450 180	Respectées
2012	720 800	504 806	491 563	1 717 169	54 029 383		
Variation	—	(383 797)	5 770	(378 027)	(4 789 145)		

 <p>David W. Kerr⁽ⁱ⁾ Âge : 69 ans Toronto (Ontario) Canada Administrateur depuis : 1987 <i>(affilié)^(b)</i></p> <p>Domaines de compétences : Chef de la direction Acuité financière Expérience internationale Secteur d'activité : ressources, services financiers</p>	M. Kerr est associé directeur du Edper Financial Group, une société de placement. Il est administrateur de Research In Motion Limited, de la Financière Sun Life Inc. et de Halmont Properties Corporation. Il est également administrateur de la Fondation des Jeux olympiques spéciaux du Canada ainsi que membre du comité consultatif de l'École de gestion Schulich de l'Université York.						
	Membre du conseil/comité	Présence		Total (%)	Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années		
	Conseil d'administration Comité de gestion du risque	7 de 7 4 de 4	100 % 100 %	100 %	Brookfield Asset Management Inc. Halmont Properties Corporation Research In Motion Limited Financière Sun Life Inc. Canwest Global Communications Corp.	De 1987 à ce jour De 2009 à ce jour De 2007 à ce jour De 2004 à ce jour De 2007 à 2010	
Nombre d'actions, d'unités d'actions différées et d'unités d'actions à négociation restreinte dont l'administrateur est le propriétaire réel ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise							
	Année	Nombre d'actions à droit de vote limité de catégorie A Détenue directe et indirecte Quote-part ^(j)	Nombre d'unités d'actions différées et d'unités d'actions à négociation restreinte	Nombre total d'actions, d'unités d'actions différées et d'unités d'actions à négociation restreinte	Total de la valeur des actions, des unités d'actions différées et des unités d'actions à négociation restreinte (\$) ^(d)	Lignes directrices en matière d'actionariat (\$) ^(e)	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionariat doivent être respectées
	2013	2 227 952 1 409 491	10 956	3 648 399	134 151 645	450 180	Respectées
	2012	2 080 602 2 898 113	9 681	4 988 396	156 956 009		
	Variation	147 350 (1 488 622)	1 275	(1 339 997)	(22 804 364)		

Note :

- Un candidat au poste d'administrateur est « indépendant » si le conseil établit que celui-ci est « indépendant » aux termes du paragraphe 1.2 du Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.
- Un candidat au poste d'administrateur est « affilié » s'il détient actuellement ou s'il détenait récemment des participations dans le principal actionnaire de la société, c'est-à-dire Partners Limited, ou s'il ne répond pas à la définition d'« administrateur non affilié » comprise dans la charte du conseil d'administration (se reporter à l'annexe A de la présente circulaire).
- Un candidat au poste d'administrateur est « membre de la direction » lorsqu'il est actuellement un membre de la direction de la société. M. Flatt est le chef de la direction de la société et M. Blidner en est un associé directeur principal. MM. Blidner et Flatt ne toucheront pas de rémunération pour leurs services à titre d'administrateurs de la société en 2013 (se reporter à la rubrique « Rémunération des administrateurs » à la page 36 de la présente circulaire).
- Fondé sur le cours de clôture des actions à droit de vote limité de catégorie A à la TSX le 12 mars 2012, soit 31,46 \$ (31,23 \$ CA selon le taux de change moyen de Bloomberg à la même date de 1,00 \$ CA pour 1,0075 \$ US) et le 20 mars 2013, soit 36,77 \$ (37,73 \$ CA selon le taux de change moyen de Bloomberg à la même date de 1,00 \$ CA pour 0,9746 \$ US).
- Les lignes directrices en matière d'actionariat des administrateurs correspondent à trois fois le nombre de jetons de présence annuels des administrateurs. Se reporter à la rubrique « Exigences en matière d'actionariat et d'unités d'actions différées », à la page 39 de la présente circulaire. À titre de membres du comité de gestion de la société, MM. Blidner et Flatt doivent détenir des actions à droit de vote limité de catégorie A ou des unités d'actions différées dont la valeur équivaut à cinq fois leur salaire de base. Se reporter à la rubrique « Lignes directrices en matière d'actionariat » à la page 48 de la présente circulaire. Après conversion au taux de change moyen pour 2012 de 1,00 \$ CA pour 1,0004 \$ US, les montants représentant trois fois les jetons de présence annuels et cinq fois le salaire de base pour MM. Blidner et Flatt correspondent respectivement à 450 180 \$ et 2 501 000 \$.
- En novembre 2003, le conseil a approuvé une modification au régime d'options sur actions à l'intention de la direction de 1997 de la société afin d'interdire aux administrateurs indépendants de participer à ce régime, sauf en ce qui a trait aux options attribuées à ces administrateurs avant cette date. Par conséquent, les administrateurs indépendants ne peuvent recevoir davantage d'options visant l'acquisition d'actions à droit de vote limité de catégorie A. Se reporter aux pages 38 et 39 de la présente circulaire pour obtenir de l'information sur les attributions en options aux administrateurs au 31 décembre 2012.
- Fondé sur le cours de clôture des actions à droit de vote limité de catégorie A à la TSX le 20 mars 2013, soit 36,77 \$ (37,73 \$ CA selon le taux de change moyen de Bloomberg à la même date de 1,00 \$ CA pour 0,9746 \$ US).
- M^{me} Kempston Darkes était vice-présidente du groupe et présidente, Amérique latine, Afrique et Moyen-Orient de General Motors Corporation lorsque la société s'est placée sous la protection de la loi sur les faillites en vertu du chapitre 11 du Bankruptcy Code des États-Unis, en juin 2009. M. Kerr était administrateur de Canwest Global Communications Corp. (« Canwest ») lorsque Canwest et certaines de ses filiales ont demandé et obtenu une ordonnance de protection contre leurs créanciers aux termes de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (Canada), en octobre 2009. M. Liebman était administrateur de Tarragon Realty Corp. lorsque la société s'est placée sous la protection de la loi sur les faillites en vertu du chapitre 11 du Bankruptcy Code des États-Unis, en janvier 2009. M. Taylor était administrateur de Noble China Inc. lorsqu'une proposition de restructuration officielle a été faite par la société aux termes de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (Canada), en septembre 2003. MM. Cockwell et Harding étaient administrateurs de Papiers Fraser Inc. (« Fraser ») jusqu'en avril 2009. Fraser a demandé et obtenu une ordonnance de protection contre ses créanciers aux termes de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (Canada) en juin 2009 et, le 10 février 2011, la Cour de l'Ontario a homologué un plan de transaction et d'arrangement modifié aux termes de cette loi qui accordait notamment la vente de la plupart des biens restants de Fraser et le versement de distributions aux créanciers de Fraser.
- M^{me} Taylor a été élue au poste d'administratrice le 10 mai 2012 et, par conséquent, elle ne fut admise qu'à quatre assemblées du conseil en 2012.
- Le Dr Seek a été nommé au poste d'administrateur par le conseil le 9 novembre 2012 et, par conséquent, il n'a été admis à aucune assemblée du conseil d'administration en 2012 à titre d'administrateur. Lord O'Donnell et M. Blidner ne sont pas actuellement des administrateurs de Brookfield et, par conséquent, ils n'ont été admis à aucune assemblée du conseil d'administration en 2012 à titre d'administrateurs.
- Les données de cette colonne représentent la quote-part des actions à droit de vote limité de catégorie A détenues par Partners Limited, BAM Investments Corp. et une société de portefeuille BAM. (comme il est décrit à la page 46 de la présente circulaire), mais excluent la quote-part des actions à droit de vote limité de catégorie B détenues par ces administrateurs. (Se reporter à la rubrique « Principaux porteurs d'actions à droit de vote », à la page 6 de la présente circulaire.)

l) M. Flatt a siégé au conseil d'administration de Brookfield Office Properties Inc. de 1996 à 2009.

Participation des administrateurs dans des filiales de la société

Le paragraphe ci-dessous décrit les titres avec droit de vote dans les filiales de la société dont les candidats au poste d'administrateur ont la propriété véritable ou sur lesquels ils exercent le contrôle.

M. Cockwell détient un droit de propriété réel ou exerce un contrôle à l'égard de 332 910 actions ordinaires de Brookfield Office Properties Inc., de 82 828 actions ordinaires de Brookfield Residential Properties Inc. et de 16 984 actions ordinaires de Norbord Inc. M. Flatt détient un droit de propriété réel ou exerce un contrôle à l'égard de 261 610 actions ordinaires de Brookfield Office Properties Inc., de 35 060 actions ordinaires de Brookfield Residential Inc. et de 500 actions ordinaires de Norbord Inc. M. Harding détient un droit de propriété réel ou exerce un contrôle à l'égard de 300 actions ordinaires de Norbord Inc. M. Kerr détient un droit de propriété réel ou exerce un contrôle à l'égard de 3 140 actions ordinaires de Brookfield Residential Properties Inc. M. Liebman détient un droit de propriété réel ou exerce un contrôle à l'égard de 200 actions ordinaires de Brookfield Office Properties Inc. et de 46 actions ordinaires de Brookfield Residential Properties Inc. M. Lind détient un droit de propriété réel ou exerce un contrôle à l'égard de 3 900 actions ordinaires de Brookfield Office Properties Inc. M^{me} Taylor détient un droit de propriété réel ou exerce un contrôle à l'égard de 1 000 actions ordinaires de Brookfield Office Properties Inc.

Présence des administrateurs

En 2012, le conseil d'administration et ses comités se sont réunis à 26 reprises au total. De ces réunions, quatre ont été des réunions régulières; une réunion visait l'étude du plan d'affaires annuel de la société et du plan stratégique à long terme; deux ont été des réunions extraordinaires, lesquelles ont été convoquées avec un préavis assez court afin de traiter de questions précises des affaires; cinq ont été des réunions régulières du comité d'audit; quatre ont été des réunions extraordinaires du comité d'audit visant à traiter de questions précises; trois ont été des réunions du comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature; trois ont été des réunions du comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération et quatre autres ont été des réunions du comité de gestion des risques. Les tableaux des pages 10 à 18 de la présente circulaire font état de la présence des administrateurs à ces réunions. Des réunions privées des administrateurs indépendants, sans la présence de la direction et des administrateurs affiliés, ont été tenues après toutes les réunions régulières et extraordinaires du conseil et des comités.

James K. Gray a été réélu à titre d'administrateur de la société lors de l'assemblée annuelle et extraordinaire de la société, le 10 mai 2012; il a siégé au conseil d'administration jusqu'à son départ à la retraite en novembre 2012. M. Gray a assisté à sept des sept réunions du conseil auxquelles il était admis à assister en 2012.

Jack Mintz a été réélu à titre d'administrateur de la société lors de l'assemblée annuelle et extraordinaire de la société, le 10 mai 2012; il a siégé au conseil d'administration jusqu'à son départ à la retraite en décembre 2012. M. Mintz, Ph. D, a assisté à six des sept réunions du conseil auxquelles il était admis à assister en 2012.

Trevor Eyton a été réélu à titre d'administrateur de la société lors de l'assemblée annuelle et extraordinaire de la société, le 10 mai 2012; il ne se présente pas en vue de sa réélection à l'assemblée du 9 mai 2013. M. Eyton a assisté à sept des sept réunions du conseil auxquelles il était admis à assister en 2012.

Seek Ngee Huat a été nommé au poste d'administrateur de la société par le conseil en novembre 2012 et il n'a été admis à aucune assemblée du conseil d'administration en 2012 à titre d'administrateur.

3. NOMINATION DE L'AUDITEUR EXTERNE

Sur la recommandation du comité d'audit, le conseil d'administration propose le renouvellement du mandat de Deloitte s.r.l. à titre d'auditeur externe de la société. Deloitte s.r.l., y compris les cabinets membres de Deloitte Touche Tohmatsu Limited ainsi que les membres respectifs de leur groupe (collectivement désignés comme « Deloitte »), est le principal auditeur externe de la société et de ses filiales qui sont des émetteurs assujettis (autres que Brookfield Renewable Energy Partners L.P.). Deloitte et ses sociétés remplacées agissent à titre d'auditeur externe de la société depuis 1981. La nomination de l'auditeur externe doit être approuvée par la majorité des voix exprimées par les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie A et par la majorité des voix exprimées par les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie B qui votent à l'égard de la résolution.

Lors de tout scrutin qui peut être tenu pour la nomination de l'auditeur externe, les représentants de la direction désignés dans le formulaire de procuration ont l'intention d'exercer les droits de vote rattachés à ces actions en faveur du renouvellement du mandat de Deloitte s.r.l., comptables agréés inscrits indépendants, à titre d'auditeur externe, et d'autoriser les administrateurs à établir la rémunération devant lui être versée, sauf si l'actionnaire a précisé dans le formulaire de procuration qu'il faut s'abstenir d'exercer les droits de vote rattachés aux actions représentées par cette procuration en ce qui a trait à la nomination de l'auditeur externe.

Honoraires du principal cabinet d'experts-comptables

Le total des honoraires facturés à la société et à ses filiales pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 par Deloitte s'est élevé à environ 32,5 M\$, dont 29,9 M\$ correspondent à des honoraires des auditeurs et à des honoraires liés à l'audit. À l'occasion, Deloitte fournit également des services d'experts-conseils et des services autres que d'audit à la société, à ses filiales ou à ses sociétés liées. En novembre 2002, le comité d'audit a adopté une politique ayant trait à la prestation de services autres que d'audit par l'auditeur externe de la société. Cette politique, qui est périodiquement révisée et mise à jour, exige l'approbation préalable du comité d'audit pour les services d'audit, les services liés à l'audit et les services autres que d'audit autorisés. Elle spécifie également un nombre de services qu'il est interdit à l'auditeur externe de la société de fournir, notamment l'exécution par celui-ci de missions de préparation de l'information financière ainsi que de conception et de mise en œuvre de systèmes.

Le tableau suivant donne de plus amples renseignements sur les honoraires facturés par Deloitte à la société et à ses filiales consolidées pour les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011.

En millions de dollars	2012			2011		
	Brookfield	Filiales de Brookfield	Total	Brookfield	Filiales de Brookfield	Total
Honoraires des auditeurs	2,1	20,4	22,5	3,2	25,0	28,2
Honoraires pour services liés à l'audit	0,5	6,9	7,4	0,3	9,1	9,4
Honoraires pour services fiscaux	—	0,2	0,2	—	0,2	0,2
Tous les autres honoraires	0,4	2,0	2,4	0,3	0,6	0,9
Total des honoraires	3,0	29,5	32,5	3,8	34,9	38,7

Les honoraires des auditeurs comprennent les honoraires pour des services qui sont normalement fournis par l'auditeur externe dans le cadre des dépôts réglementaires et prévus par la loi ou de missions, notamment les honoraires pour les services nécessaires à l'exécution d'un audit ou d'un examen conformément aux normes d'audit généralement reconnues. Cette catégorie comprend également des services qu'en principe seul l'auditeur externe peut raisonnablement fournir, notamment les lettres d'accord présumé, les audits prévus par la loi, les services d'attestation, les consentements et l'aide fournie dans le dépôt de certains documents auprès des autorités de réglementation en valeurs mobilières et leur examen.

Les honoraires de services liés à l'audit se rapportent à la certification et aux services connexes, notamment les services de contrôle préalable, qui sont habituellement effectués par l'auditeur externe. Plus précisément, ces services comprennent, entre autres : l'audit des régimes d'avantages sociaux, le contrôle préalable dans le cadre de regroupements et d'acquisitions d'entreprises, les services d'experts-conseils en comptabilité et les audits dans le cadre d'acquisitions, les services d'attestation qui ne sont pas prescrits par une loi ou un règlement et les services d'experts-conseils relatifs à la comptabilité financière et aux normes de présentation de l'information financière.

Les honoraires pour services fiscaux se rapportent principalement à la préparation des déclarations fiscales et aux services de conseils en fiscalité. Parmi les autres honoraires, on retrouve les honoraires de traduction et les services de gestion des litiges et de soutien à la consultation.

Le comité d'audit a reçu des déclarations de Deloitte quant à l'indépendance de ce dernier et il a tenu compte des relations décrites ci-dessus pour arriver à la conclusion que Deloitte est indépendant de la société.

4. RÉSOLUTION CONSULTATIVE SUR L'APPROCHE DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

La société estime que ses objectifs de rémunération et son approche en matière de rémunération de la haute direction concilient les intérêts de la direction et les intérêts à long terme des actionnaires, et sont appropriés. Pour de plus amples précisions sur l'approche de la société en matière de rémunération de la haute direction, se reporter à la rubrique « Rapport sur la rémunération de la haute direction », à la page 40 de la présente circulaire.

En 2012, le conseil d'administration a adopté une politique accordant aux actionnaires la possibilité d'exercer un droit de vote consultatif sur l'approche de la société en matière de rémunération de la haute direction. Cette politique, qui a été renouvelée par le conseil en 2013, reflète le souci de la société de veiller à la fois à l'atteinte de ses objectifs et au maintien d'un niveau élevé d'engagement des actionnaires. La société n'organise pas de vote séparé sur les parachutes dorés, car elle n'a conclu aucun accord contractuel à l'égard de la cessation d'emploi ou suivant la cessation d'emploi, aucune entente concernant un changement de contrôle, aucun contrat de travail ni aucun parachute doré visant les membres de la direction désignés. Le conseil d'administration recommande unanimement que les actionnaires votent en faveur de la résolution consultative suivante (la « résolution sur la rémunération »).

Qu'il soit résolu, à titre consultatif et sans empiéter sur le rôle et les responsabilités du conseil d'administration, que les actionnaires acceptent l'approche en matière de rémunération de la haute direction décrite dans la présente circulaire, fournie en prévision de l'assemblée annuelle des actionnaires de la société de 2013.

Approbation des actionnaires

En raison du caractère consultatif du vote, le conseil d'administration n'est pas tenu d'en appliquer le résultat. Cependant, le conseil et le comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération tiendront compte du résultat du vote dans leurs travaux sur les futures politiques, procédures et décisions en matière de rémunération. Le conseil est ouvert à tout commentaire et toute question concernant les pratiques de la société en matière de rémunération de la haute direction. Les actionnaires qui souhaitent communiquer avec le président du conseil ou d'autres membres du conseil peuvent le faire directement ou par l'entremise du secrétaire général de la société.

Dans le cadre de tout scrutin qui pourrait avoir lieu relativement à la résolution sur la rémunération, les représentants de la direction nommés dans le formulaire de procuration ont l'intention d'exercer les droits de vote rattachés à ces actions en faveur de la résolution sur la rémunération, à moins que l'actionnaire n'ait indiqué dans le formulaire de procuration que son fondé de pouvoir doit s'abstenir de voter pour la résolution sur la rémunération.

TROISIÈME PARTIE – ÉNONCÉ DES PRATIQUES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

La gouvernance d'entreprise de Brookfield a trait aux activités du conseil, qui est élu par les actionnaires et est responsable envers ceux-ci. La gouvernance d'entreprise prend en considération le rôle des membres de la haute direction de la société qui sont nommés par le conseil d'administration et qui sont responsables de la gestion courante de la société. (Se reporter à la rubrique « Analyse de la rémunération », à la page 40 de la présente circulaire, pour une définition de « membre de la direction »). Le conseil d'administration de la société encourage des pratiques prudentes en matière de gouvernance d'entreprise qui visent à promouvoir le mieux-être à long terme et le développement continu de la société, tout en ayant comme objectif ultime les meilleurs intérêts à long terme de celle-ci.

Le conseil est d'avis que les politiques et les pratiques en matière de gouvernance d'entreprise de la société, décrites ci-après, sont exhaustives et conformes aux lignes directrices adoptées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et par la Bourse de Toronto. Le conseil est également d'avis que ces politiques et pratiques sont conformes aux exigences de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et de la Bourse de New York (« NYSE ») et aux dispositions applicables en vertu de la loi Sarbanes-Oxley des États-Unis de 2002, dans sa version modifiée (la « loi Sarbanes-Oxley »).

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mandat du conseil

Le conseil d'administration de Brookfield supervise la gestion des affaires de la société directement et par l'intermédiaire de quatre comités permanents (les « comités »). Les responsabilités du conseil d'administration et de chaque comité sont énoncées dans des chartes écrites, qui sont passées en revue et approuvées tous les ans. La charte du conseil d'administration figure à l'annexe A, qui débute à la page A-1 de la présente circulaire. Les chartes sont également publiées sur le site Web de la société à l'adresse www.brookfield.com, à la rubrique *The Company*, sous *Corporate Governance*.

Le mandat du conseil prévoit que celui-ci est responsable, entre autres, de ce qui suit :

- superviser l'ensemble du processus de planification stratégique à long terme de la société et examiner et approuver son plan d'affaires annuel;
- évaluer les principaux risques liés aux activités de la société et examiner, approuver et surveiller les systèmes en place en vue de gérer ces risques;
- examiner les principales initiatives stratégiques afin d'établir si les mesures proposées par la direction correspondent aux objectifs à long terme de la société et des actionnaires;
- nommer le chef de la direction, superviser la sélection des autres membres de la haute direction et examiner la planification de la relève;
- évaluer le rendement des membres de la direction selon les plans d'affaires approuvés;
- examiner et approuver les rapports préparés à l'intention des actionnaires, notamment les états financiers annuels et intermédiaires;
- favoriser une bonne gouvernance d'entreprise;
- protéger la participation des actionnaires grâce à l'utilisation optimale des ressources en capital de la société, dont l'approbation des émissions de titres d'emprunt et de titres de participation et la mise sur pied d'une politique appropriée en matière de dividendes.

Réunions du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration se réunissent au moins une fois par trimestre et tiennent d'autres réunions afin d'examiner des questions particulières ou lorsqu'ils jugent que cela est nécessaire. Les membres du conseil d'administration se réunissent également tous les ans afin d'examiner le plan d'affaires annuel de la société et sa stratégie à long terme. En 2012, quatre réunions régulières ont été tenues, deux réunions extraordinaires ont été tenues pour examiner et approuver certaines initiatives stratégiques, et une réunion du conseil portant sur la stratégie a été tenue. Quatre réunions trimestrielles et une réunion sur la stratégie sont prévues pour 2013. La périodicité des réunions et les points à l'ordre du jour peuvent être modifiés selon les occasions qui se présentent ou les risques auxquels la société doit faire face. L'ordre du jour des réunions régulières du conseil est préparé par le président du conseil (le « président »), avec la contribution du chef de la direction et du chef de la direction financière avant qu'il ne soit distribué aux membres du conseil.

Réunions des administrateurs sans la direction et les administrateurs affiliés

Des réunions privées des administrateurs indépendants sont tenues, sans la présence de la direction et des administrateurs affiliés, après toutes les réunions du conseil. Ces réunions privées sont présidées par le président du conseil, qui présente ensuite un rapport au chef de la direction concernant toute question qui exige que des mesures soient prises par la direction. Des réunions privées des comités sont également tenues, sans la présence de la direction et des administrateurs affiliés, après toutes les réunions de comité. Ces réunions privées sont présidées par le président du comité respectif, qui présente ensuite un rapport au membre de la direction approprié concernant toute question qui exige que des mesures soient prises par la direction.

Taille et composition du conseil

Le conseil d'administration se compose actuellement de 15 administrateurs; un siège est vacant, lequel sera pourvu à l'assemblée. La société estime qu'il s'agit d'un nombre approprié à l'heure actuelle, compte tenu de la diversité de ses activités et de la nécessité de rassembler des expériences et des antécédents variés dans le but de garantir l'efficacité et l'efficience du conseil d'administration.

La société a deux catégories d'actions participatives en circulation :

- les actions à droit de vote limité de catégorie A;
- les actions à droit de vote limité de catégorie B.

Les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie A sont autorisés à élire la moitié du conseil et les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie B sont autorisés à élire l'autre moitié du conseil. La société a recours à une élection par droits de vote cumulatifs, ce qui permet aux actionnaires de cumuler leurs votes pour l'élection des administrateurs. Se reporter à la rubrique « Élection des administrateurs par droits de vote cumulatifs », à la page 9 de la présente circulaire, pour obtenir plus de renseignements sur les droits de vote cumulatifs. La société a par ailleurs adopté une politique relative à la majorité des voix, selon laquelle chaque candidat au poste d'administrateur doit être appuyé par la majorité des voix exprimées par la catégorie d'actionnaires disposant du droit d'élire l'administrateur concerné, à défaut de quoi celui-ci doit présenter sa démission au conseil pour que celui-ci la prenne en considération. Se reporter à la rubrique « Élection des administrateurs par une majorité des voix », à la page 9 de la présente circulaire, pour obtenir plus de renseignements sur la majorité des voix.

Administrateurs indépendants

Conformément à une politique du conseil d'administration, au moins la majorité des administrateurs du conseil doivent être indépendants, afin que les intérêts du conseil demeurent alignés sur ceux de ses actionnaires. Le tableau suivant décrit la situation d'indépendance des administrateurs proposés pour l'élection lors de l'assemblée.

	<i>Situation d'indépendance des candidats aux postes d'administrateurs</i>			<i>Raison expliquant la situation d'administrateur affilié ou de membre de la direction</i>
	<i>Indépendant</i>	<i>Affilié</i>	<i>Membre de la direction</i>	
Jeffrey M. Blidner			✓	M. Blidner est actionnaire de Partners Limited et associé directeur principal de la société
Jack L. Cockwell		✓		M. Cockwell est actionnaire et administrateur de Partners Limited
Marcel R. Coutu	✓			
J. Bruce Flatt			✓	M. Flatt est actionnaire de Partners Limited, ainsi que chef de la direction de la société
Robert J. Harding		✓		M. Harding est actionnaire de Partners Limited
Maureen Kempston Darkes	✓			
David W. Kerr		✓		M. Kerr est actionnaire et administrateur de Partners Limited
Lance Liebman	✓			
Philip B. Lind	✓			
Frank J. McKenna	✓			
Youssef A. Nasr	✓			
Lord O'Donnell	✓			
James A. Pattison	✓			
Seek Ngee Huat	✓			
Diana L. Taylor	✓			
George S. Taylor	✓			

La société sonde ses administrateurs une fois par année afin d'obtenir les renseignements nécessaires pour évaluer leur indépendance. Après l'examen de ces renseignements, le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature recommande au conseil un verdict précis quant à l'indépendance de ses membres. Le conseil estime que 11 des 16 administrateurs proposés pour l'élection lors de l'assemblée, ce qui constitue environ 70 % des membres du conseil, sont indépendants selon les critères énoncés précédemment. Ces candidats au poste d'administrateur indépendant comptent neuf administrateurs en poste ayant été élus à l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de 2012, soit Marcel Coutu, Maureen Kempston Darkes, Lance Liebman, Philip Lind, Frank McKenna, Youssef Nasr, James Pattison, Diana Taylor et George Taylor; d'un administrateur actuellement en poste, soit Seek Ngee Huat, qui se présente à l'élection pour la première fois; ainsi qu'un nouveau candidat proposé au poste d'administrateur, soit Lord O'Donnell. Le conseil estime que ces 11 candidats au poste d'administrateur indépendant sont libres de tout intérêt d'affaires découlant de relations actuelles ou récentes avec le principal détenteur d'actions à droit de vote limité de catégorie A de la société et le seul détenteur d'actions à droit de vote limité de catégorie B, c'est-à-dire Partners Limited, ou avec ses actionnaires.

Des cinq autres administrateurs proposés comme candidats, qui représentent près de 30 % des membres du conseil, Jeffrey Blidner et Bruce Flatt sont considérés comme des administrateurs membres de la direction, car ils sont actuellement membres de la direction de la société, et Jack Cockwell, Robert Harding et David Kerr sont considérés comme des administrateurs affiliés, car ils possèdent actuellement des intérêts dans Partners Limited et ils ne répondent pas à la définition d'« administrateur non affilié » comprise dans la charte du conseil d'administration (se reporter à l'annexe A de la présente circulaire). M. Flatt est le chef de la direction de la société et M. Blidner en est l'associé directeur principal.

De l'information sur chacun des 16 candidats proposés pour l'élection lors de l'assemblée figure aux pages 10 à 18 de la présente circulaire.

Domaines de compétences des administrateurs

La société tente de s'assurer que le conseil d'administration est composé d'administrateurs ayant les compétences nécessaires pour assurer la gouvernance efficace de la société et donner des avis stratégiques à la direction. Chaque année, la société sonde les administrateurs sortants et tout autre administrateur dont la candidature est proposée afin de déterminer leurs domaines de compétences en fonction des facteurs suivants :

- est actuellement ou a été récemment chef de la direction d'une société ouverte ou d'une importante société fermée;
- a de l'expérience en matière d'initiatives de croissance;
- possède des connaissances en matière de gouvernement et de politique publique;
- possède des compétences en matière de gouvernance de conseil;
- possède une acuité financière, notamment une expérience à titre de membre de la haute direction en comptabilité financière et communication de l'information financière;
- possède une acuité juridique;
- possède une expérience à l'échelle internationale, plus précisément dans les pays où la société a des installations;
- a de l'expérience dans un ou plusieurs secteurs d'activité.

Le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature de la société (le « comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature ») examine les résultats de ce sondage et s'en sert comme base pour cerner les domaines de compétences additionnels dont il faut tenir compte lors du recrutement de nouveaux administrateurs. Les domaines de compétences clés des 16 candidats proposés pour l'élection au conseil lors de l'assemblée sont énumérés aux pages 10 à 18 de la présente circulaire.

Conseils d'administration interdépendants

Il y a interdépendance de conseils lorsque deux administrateurs d'une société siègent au conseil d'une autre société. Il y a interdépendance de comités lorsque deux administrateurs siègent ensemble sur un autre conseil et qu'ils sont aussi membres du même comité.

La société dispose d'une procédure officielle portant sur les conseils d'administration interdépendants. Le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature effectue une évaluation annuelle de l'indépendance des administrateurs, laquelle comprend la détermination et l'évaluation de l'interdépendance des membres du conseil et des comités parmi tous les administrateurs. En février 2013, le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature a déterminé qu'il n'existait aucune interdépendance au sein des membres du conseil ou des comités et qu'il ne devrait pas y avoir d'incidence sur la capacité des administrateurs interdépendants d'agir indépendamment et dans l'intérêt de la société.

Il n'y a actuellement aucune interdépendance au sein du conseil ou des comités à l'égard des administrateurs indépendants. Certains des candidats membres de la direction et des candidats affiliés représentent les intérêts de la société auprès des conseils d'administration de certaines de ses sociétés liées en exploitation. Ainsi, MM. Cockwell et Harding représentent la société au conseil de Norbord Inc., mais aucune autre interdépendance n'existe par rapport au conseil.

La société estime que la présence de ces administrateurs membres de la direction et de ces administrateurs affiliés aux conseils de ses sociétés liées représente une part importante du rôle que la société doit jouer à l'égard de la surveillance de ses placements et qu'elle ne crée pas de conflit avec leur rôle d'administrateurs de la société. MM. Cockwell et Harding ne reçoivent aucune rémunération pour leur rôle d'administrateurs de Norbord Inc. Un paiement global est versé annuellement par Norbord Inc. à la société pour les services rendus par MM. Cockwell et Harding.

Par l'entremise de ses administrateurs qui siègent aux conseils de ses sociétés liées, la société s'efforce de contribuer activement à la formulation des stratégies à long terme de ces sociétés, à l'examen de leurs plans de planification de la relève pour la direction et à l'évaluation de leur rendement par rapport aux plans d'affaires approuvés de ces sociétés liées. Par l'entremise de ces représentants, la société s'efforce de protéger les intérêts de ses actionnaires en participant aux décisions de ses sociétés liées à l'égard de l'émission d'actions sur le capital autorisé, du paiement de dividendes et de l'utilisation optimale des ressources en capital.

Orientation et formation des administrateurs

La société offre une formation continue à l'intention des administrateurs. Une période est réservée à toutes les réunions régulières du conseil pour des présentations portant sur différents domaines d'activité de la société, données par les membres de la direction responsables de ces activités ou qui sont familiers avec celles-ci. Ceci comprend une présentation trimestrielle qui permet aux administrateurs d'obtenir une analyse détaillée d'une des entités de la société afin que ceux-ci puissent approfondir leurs connaissances de Brookfield. En outre, des présentations sur les nouveaux développements et les nouvelles tendances en gouvernance d'entreprise et en obligations fiduciaires des administrateurs sont fournies, si nécessaire. Des visites des lieux sont organisées périodiquement afin de fournir une occasion aux administrateurs d'en apprendre davantage sur les activités les plus importantes de la société. Les administrateurs sont invités à faire des suggestions à l'égard des sujets de discussion ou des présentations spéciales aux réunions régulières du conseil et lors de la séance annuelle du conseil portant sur la stratégie. Des soupers à l'intention des administrateurs sont tenus avant ou immédiatement après la plupart des réunions régulières du conseil, auxquelles la haute direction est présente. Il s'agit d'une occasion de discuter de manière informelle et d'assister à des présentations de la direction et des administrateurs sur des sujets choisis.

Une trousse d'orientation complète est remise aux nouveaux administrateurs avant ou après leur élection ou nomination au conseil. Cette trousse comprend des renseignements sur les pratiques de la société en matière de gouvernance d'entreprise, sur les attentes relatives aux administrateurs, ainsi que sur le cadre et les activités du conseil et des comités. Lorsqu'ils deviennent membres du conseil, ou lorsqu'ils sont sur le point de le devenir, les nouveaux administrateurs tiennent des réunions de formation privées avec le président, avec le chef de la direction et avec d'autres membres de la haute direction.

Renouvellement des membres du conseil

La société n'impose pas d'âge obligatoire pour le départ à la retraite des administrateurs ni de limite pour la durée de leur mandat. Le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature examine plutôt la composition du conseil régulièrement en fonction des critères et des exigences en matière de compétences approuvés par les administrateurs et recommande des modifications appropriées concernant le renouvellement des membres du conseil. La société a mis en place un programme actif de renouvellement des membres du conseil, comme le démontrent les trois candidats au poste d'administrateur, sur 16, pour lesquels il s'agit de la première mise en candidature. Le président du comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature chapeaute les efforts visant à trouver et recruter des candidats prêts à devenir membres du conseil dès maintenant et dans l'avenir, avec l'objectif d'améliorer la diversité du conseil. En supposant que tous les candidats au poste d'administrateur sont élus à l'assemblée, 10 nouveaux administrateurs auront été élus au conseil au cours des 10 dernières années.

Responsabilités des administrateurs

Le conseil a adopté une charte des responsabilités des administrateurs, qui définit les exigences de la société quant aux compétences personnelles et professionnelles, à l'actionnariat, à la présence aux réunions, aux conflits d'intérêts, aux changements de circonstances et aux démissions de ces administrateurs. Les administrateurs sont tenus de prévoir les éventuels conflits d'intérêts lorsque des questions sont soumises au conseil ou à ses comités, de les signaler au président du conseil ou du comité et de s'abstenir de voter sur ces questions. Les administrateurs sont aussi tenus de remettre leur démission au président du conseil s'ils ne sont plus en mesure de se présenter à au moins 75 % des réunions régulières du conseil, s'ils se trouvent engagés dans un différend d'ordre juridique, réglementaire ou de nature semblable, s'ils acceptent de nouvelles responsabilités ou s'ils font l'objet d'un changement de circonstances personnelles ou professionnelles pouvant nuire à la société ou à la capacité des administrateurs de s'acquitter de leurs tâches. Cette charte est révisée annuellement et un exemplaire est affiché sur le site Web de la société, à l'adresse www.brookfield.com, à la rubrique *The Company*, sous *Corporate Governance*. De plus amples renseignements sur les exigences en matière d'actionnariat des administrateurs sont fournis sous la rubrique « Exigences en matière d'actionnariat et d'unités d'options différées », qui commence à la page 39 de la présente circulaire.

COMITÉS DU CONSEIL

Le conseil d'administration est d'avis que ses comités contribuent à son bon fonctionnement et aident à s'assurer que les opinions des administrateurs indépendants sont bien représentées.

Le conseil compte quatre comités :

- le comité d'audit;
- le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature;
- le comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération (le « comité de la rémunération »);
- le comité de gestion du risque.

Les responsabilités de ces comités sont définies dans des chartes écrites, qui sont révisées et approuvées tous les ans par le conseil d'administration. Les chartes de ces comités et la description des tâches de chaque président de comité sont publiées sur le site Web de la société, à l'adresse www.brookfield.com, à la rubrique *The Company*, sous *Corporate Governance*. Le conseil a pour politique que tous les membres de ces comités, à l'exception des membres du comité de gestion du risque, doivent être des administrateurs indépendants et affiliés, comme il est décrit ci-dessus. Le comité de gestion du risque doit se composer à majorité d'administrateurs indépendants et non-affiliés. À l'occasion, des comités spéciaux peuvent être formés afin d'examiner des questions ou des opérations particulières. Bien que le conseil d'administration demeure responsable de l'ensemble des questions liées à la gouvernance d'entreprise, le comité d'audit, le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature, le comité de la rémunération et le comité de gestion du risque ont tous des responsabilités précises à l'égard de certains aspects de la gouvernance d'entreprise qui s'ajoutent à leurs autres responsabilités, comme il est décrit ci-après.

Comité d'audit

Le comité d'audit est responsable d'assurer le contrôle des systèmes et des processus de la société touchant l'information financière et les contrôles internes, de même que du rendement des auditeurs externes et internes de la société. Il est aussi responsable de l'examen de certains documents d'information émis à l'intention du public, avant leur approbation par la totalité des membres du conseil et leur diffusion auprès du public, notamment les états financiers et les rapports de gestion trimestriels et annuels de la société. Le comité d'audit est également responsable de la recommandation au conseil du cabinet de comptables agréés à mettre en candidature aux fins de la nomination de l'auditeur externe de la société et de l'approbation de l'exécution par l'auditeur externe de tout mandat autre que d'audit. Le comité d'audit se réunit régulièrement en privé avec les auditeurs externes et avec la fonction d'audit interne de la société, sans la présence de la direction, afin d'examiner des questions particulières, au besoin. Le comité d'audit s'est réuni à neuf reprises en 2012.

En plus d'être des administrateurs indépendants selon les critères précisés ci-dessus, tous les membres du comité d'audit de la société doivent répondre à un critère d'indépendance supplémentaire prévu par la loi Sarbanes-Oxley, à savoir que la seule rémunération qu'eux ou leurs cabinets recevront de la société, directement ou indirectement, sera leurs jetons de présence. En février 2007, le comité d'audit a adopté une exigence aux termes de laquelle tous les administrateurs sont tenus de mentionner toute forme de lien avec un auditeur interne ou externe actuel ou antérieur de la société, à quoi s'ajoute l'exigence actuelle de signaler au comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature toute relation professionnelle ou d'emploi avec cette personne, afin que ce comité puisse évaluer si ce lien a une incidence sur l'indépendance de l'administrateur.

Le 20 mars 2013, le comité d'audit se composait de trois administrateurs, à savoir George Taylor (président), Marcel Coutu et Youssef Nasr, qui répondaient tous aux critères d'indépendance additionnels décrits précédemment. Le conseil estime que les trois membres du comité d'audit ont des compétences financières et sont considérés comme des experts financiers. MM. Coutu, Nasr et Taylor ont siégé au comité d'audit tout au long de 2012. Dr Jack Mintz, qui était un administrateur indépendant de la société jusqu'à son départ le 31 décembre 2012, a aussi agi à titre de membre du comité d'audit tout au long de 2012.

Pour obtenir plus de renseignements sur le comité d'audit conformément à la partie 5 du *Règlement 52-110, Comités d'audit*, se reporter à la rubrique « Renseignements concernant le comité d'audit », aux pages 28 et 29 de notre notice annuelle de 2013, laquelle se trouve sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

Comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature

Il incombe au comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature, en collaboration avec le président du conseil, d'évaluer de temps à autre la taille et la composition du conseil et de ses comités, d'examiner l'efficacité des activités du conseil et ses relations avec la direction, d'évaluer le rendement du conseil, de ses comités et de ses administrateurs à titre individuel, de revoir son énoncé des pratiques en matière de gouvernance d'entreprise et d'examiner la rémunération des administrateurs, puis de faire des recommandations à cet effet. Le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature s'est réuni à trois reprises en 2012.

Le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature examine annuellement les directives qui s'appliquent aux activités de placement et aux activités de la société au sein des marchés financiers, y compris les seuils et les autres critères qui servent à établir le niveau de l'approbation requise à l'égard de ces activités, soit celle de la direction ou celle du conseil.

Le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature examine chaque année le rendement du conseil, de ses comités et l'apport individuel des administrateurs. Le conseil a établi des procédures en bonne et due forme pour évaluer son rendement, celui de ses comités et celui des administrateurs à titre individuel, lesquelles prennent la forme de questionnaires, d'entrevues en privé avec chacun des administrateurs menées par le président et d'un rapport du président du comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature.

Le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature est également responsable de l'examen des états de service des candidats proposés à l'élection ou à la nomination au conseil et de la recommandation des candidats, ce qui comprend les candidats proposés à la nomination pour l'élection au conseil lors de l'assemblée annuelle des actionnaires. Pour ce faire, le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature maintient continuellement à jour une liste de candidats afin de garantir que les candidats exceptionnels qui possèdent les compétences nécessaires pourront être rapidement ciblés pour combler les postes à pourvoir, autant prévus qu'imprévus. Les candidats sont évalués en fonction des critères déterminés par le conseil (y compris, entre autres, les domaines de compétences des administrateurs décrits ci-dessous) afin de s'assurer que le conseil dispose de la combinaison appropriée de talents, de qualités, de compétences et d'autres facteurs définis par le conseil qui sont nécessaires pour favoriser une saine gouvernance d'entreprise et un conseil d'administration efficace.

Le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature examine, au moins une fois l'an, la composition des comités du conseil afin de s'assurer que leur composition est conforme aux différentes lignes directrices applicables en matière de gouvernance, que la charge de travail est répartie équitablement entre les administrateurs indépendants et que les personnes qui siègent au comité changent comme il convient. Le comité consulte ainsi le président et présente des recommandations au conseil, qui nomme les membres du comité. Le chef de la direction de la société ne participe pas à ce processus.

En date du 20 mars 2013, le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature se composait des quatre administrateurs suivants : Frank McKenna (président), Trevor Eyton, Lance Liebman et Philip Lind, qui sont tous des administrateurs indépendants. M. McKenna tient également le rôle de président du conseil. MM. McKenna, Eyton, Liebman et Lind ont siégé au comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature tout au long de 2012. M. Eyton ne se présente pas en vue de sa réélection au conseil en 2013 et personne ne le remplacera à titre de membre du comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature à la suite de l'assemblée.

Comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération

Il incombe au comité de la rémunération d'évaluer la planification des ressources en personnel de direction et de faire rapport au conseil à cet effet. La planification des ressources en personnel de direction comprend la planification de la relève et les nominations proposées quant aux membres de la haute direction, la description de tâches et les objectifs annuels des membres de la haute direction, la définition des modalités de rémunération des membres de la direction dans l'ensemble, de même que la détermination des niveaux de rémunération du chef de la direction et des autres membres de la haute direction. Le comité de la rémunération examine également le rendement des membres de la haute direction par rapport à des objectifs écrits et soumet les résultats à cet effet au conseil. Le comité de la rémunération s'est réuni à trois reprises en 2012.

Le conseil a adopté un critère d'indépendance plus rigoureux à l'égard de tous les membres du comité de la rémunération, lequel correspond aux conditions d'inscription à la NYSE qui doivent entrer en vigueur en 2014. Le comité de la rémunération évalue aussi l'indépendance des conseillers qu'il emploie à l'aide des tests sur l'indépendance énoncés par la NYSE et devant entrer en vigueur le 1^{er} juillet 2013. En février 2007, le conseil a resserré les critères de nomination au comité de la rémunération en exigeant qu'au plus le tiers des membres du comité exercent les fonctions de chef de la direction d'une société ouverte, d'une société de personnes, d'une fiducie ou de toute autre entité.

En date du 20 mars 2013, le comité de la rémunération se composait des trois administrateurs suivants : Lance Liebman (président), Maureen Kempston Darkes et James Pattison, qui sont tous des administrateurs indépendants aux termes de la définition plus restreinte qui figure ci-dessus. Un seul des trois administrateurs membres du comité de la rémunération, soit James Pattison, est actuellement chef de la direction; il est chef de la direction de The Jim Pattison Group, une société privée. MM. Liebman et Pattison ainsi que M^{me} Kempston Darkes ont siégé au comité de la rémunération tout au long de 2012.

Pour obtenir plus de renseignements sur le comité de la rémunération, se reporter à la rubrique « Composition et mandat du comité de la rémunération », à la page 40 de la présente circulaire.

Comité de gestion du risque

Le comité de gestion du risque est responsable du contrôle de l'exposition au risque financier et non financier de la société, y compris au risque de marché, au risque de crédit, au risque opérationnel, au risque d'atteinte à la réputation, au risque stratégique et au risque d'entreprise, ainsi que du contrôle des étapes que la direction doit suivre pour surveiller et contrôler de telles expositions au risque. Il procède à l'examen annuel des lignes directrices qui s'appliquent aux activités de trésorerie et de gestion du risque de la société, et supervise l'ensemble des activités de gestion du risque de l'entreprise. Le comité fait régulièrement au conseil d'administration un compte rendu de ses travaux et de tous les sujets importants qu'il a traités. Le comité de gestion du risque s'est réuni à quatre reprises en 2012.

Au 20 mars 2013, le comité de gestion du risque se composait des trois administrateurs suivants : Maureen Kempston Darkes (présidente), David Kerr et Youssef Nasr, qui sont tous des administrateurs indépendants, à l'exception de M. Kerr, qui est considéré comme un administrateur affilié. M^{me} Kempston Darkes et MM. Kerr et Nasr ont siégé au comité de gestion du risque tout au long de 2012. M. James K. Gray, un administrateur indépendant de la société jusqu'à son départ le 8 novembre 2012, a également siégé au comité de gestion du risque lors des quatre réunions tenues en 2012.

Communication de l'information

Chaque président de comité présente un rapport au conseil dans le but d'améliorer l'information fournie sur les responsabilités et les activités des comités du conseil. Le comité d'audit et le comité de gestion du risque présentent des rapports trimestriels alors que le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature et le comité de la rémunération présentent un rapport après chaque réunion trimestrielle, le cas échéant. De plus, chaque comité présente annuellement un rapport aux actionnaires qui souligne ses réalisations au cours de l'exercice précédent. Ces rapports commencent à la page 31 de la présente circulaire.

ÉVALUATION DU CONSEIL, DES COMITÉS ET DE CHACUN DES ADMINISTRATEURS

Le conseil est d'avis que des processus d'évaluation réguliers définis en bonne et due forme accroissent le rendement du conseil dans son ensemble, de même que le rendement de ses comités et de chacun de ses administrateurs. Chaque année, un sondage est envoyé aux administrateurs indépendants. Celui-ci porte sur l'efficacité du conseil et de ses comités et il sollicite des commentaires et des suggestions quant aux domaines laissant place à l'amélioration. Les résultats de ce sondage sont examinés par le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature, qui fait des recommandations au conseil au besoin. Chaque administrateur indépendant reçoit une liste de questions auxquelles il doit répondre à des fins d'autoévaluation. Chaque administrateur indépendant, chaque administrateur affilié et chaque administrateur membre de la direction sont tenus de se soumettre à une évaluation de ses compétences qui servira au comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature aux fins de planification. Le président du conseil rencontre en privé annuellement chaque administrateur pour discuter des activités du conseil et de ses comités et pour commenter la contribution de chaque administrateur. Le président du conseil fait rapport au comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature quant à ces rencontres, et son rapport sert de base de référence dans la recommandation possible de l'administrateur comme candidat à l'élection à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

RESPONSABILITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION

Postes du conseil

Les postes de président du conseil et de chef de la direction sont officiellement distincts. Ces postes sont occupés respectivement par Frank McKenna et Bruce Flatt. Le conseil a adopté des descriptions écrites des tâches incombant au président du conseil et au chef de la direction, qui sont résumées ci-dessous, ainsi que les descriptions des tâches des présidents de chaque comité. Ces descriptions de tâches sont passées en revue tous les ans par le conseil puis affichées sur le site Web de la société à l'adresse www.brookfield.com, à la rubrique *The Company*, sous *Corporate Governance*.

Le président du conseil gère les activités du conseil et s'assure que les tâches énoncées dans sa charte sont exécutées avec efficacité par le conseil et ses comités. En outre, les tâches suivantes relèvent du président du conseil : établir l'ordre du jour de chaque réunion du conseil en consultant le chef de la direction et le chef de la direction financière; s'assurer que les administrateurs reçoivent l'information nécessaire pour s'acquitter de leurs tâches; veiller à ce que la structure des comités soit adéquate et faire des recommandations initiales à des fins de nominations aux comités; s'assurer qu'un système adéquat d'évaluation du rendement du conseil dans son ensemble, de ses comités et de ses administrateurs à titre individuel soit en place et travailler en collaboration avec le chef de la direction et la haute direction de la société afin de contrôler les progrès réalisés en ce qui a trait à la planification stratégique, à la mise en œuvre de politiques et à la planification de la relève. Le président du conseil préside également toutes les rencontres privées des administrateurs indépendants et non affiliés du conseil et il est chargé de s'assurer que les questions soulevées au cours de ces réunions seront étudiées avec la direction de la société et traitées en temps voulu.

Le chef de la direction dirige la société et, conformément aux politiques et aux lignes directrices approuvées par le conseil, gère les activités de la société et supervise la réalisation de son plan stratégique. En outre, les tâches suivantes relèvent du chef de la direction : la présentation d'un plan stratégique annuel de la société au conseil à des fins d'approbation; la présentation des plans d'immobilisations et d'exploitation visant à mettre en œuvre les stratégies approuvées de façon continue au conseil à des fins d'approbation; la prise en charge du rôle de principal porte-parole de la société; la présentation d'une évaluation annuelle de la haute direction et des plans de relève au conseil à des fins d'approbation; la recommandation de la nomination ou du congédiement de tout membre de la haute direction de la société, à l'exception du président du conseil, ainsi que conjointement avec le chef de la direction financière, l'assurance que des contrôles et des procédures sont en place pour garantir l'exactitude et la fidélité de l'information financière de la société et des informations qu'elle fournit au public.

Relations de la direction avec le conseil

La responsabilité de la direction comprend la protection des actifs de la société et la création de valeur à long terme. Si le rendement de la direction se révèle inadéquat, le conseil a la responsabilité d'apporter des changements qui permettront à la société de réaliser un rendement satisfaisant. Les principes de gouvernance de Brookfield visent à encourager l'autonomie et la prise de décision efficace de la part de la direction, tout en s'assurant que le conseil d'administration de la société et ses comités effectuent un suivi minutieux.

La haute direction de la société fait rapport au conseil d'administration et est responsable devant celui-ci. Le chef de la direction de la société, Bruce Flatt, est également membre du conseil et Jeffrey Blidner, un associé directeur principal de la société, sera candidat au poste d'administrateur lors de l'assemblée. Au cours de ses réunions, le conseil s'entretient régulièrement en privé avec les membres de la haute direction des échelons supérieurs, sans que les autres membres de la direction soient présents. Le conseil se réunit également à la fin de chaque réunion du conseil sans la présence des membres de la direction et des administrateurs affiliés, sous la supervision du président du conseil.

Les administrateurs membres de la direction et les administrateurs affiliés ne siègent à aucun comité du conseil, à l'exception du comité de gestion du risque, auquel siège David Kerr, un administrateur affilié. Ils n'assistent aux réunions des comités que sur invitation des présidents des comités en question. Les comités se réunissent également sans ces administrateurs, à la fin de toutes les réunions de comité.

Responsabilités de la direction

Le conseil d'administration estime qu'il est important d'élaborer un plan d'affaires annuel qui garantit la compatibilité des opinions des actionnaires, du conseil et de la direction à l'égard de l'orientation stratégique et des objectifs de rendement de la société, de même que l'utilisation efficace de ses capitaux propres. Une réunion du conseil est tenue chaque année afin d'examiner les initiatives stratégiques et le plan d'affaires annuel soumis par la haute direction. L'approbation du plan d'affaires annuel par le conseil accorde à la haute direction le mandat de mener les activités de la société conformément aux modalités du plan, tout en sachant qu'elle a l'appui nécessaire du conseil. Les écarts importants par rapport au plan d'affaires annuel sont rapportés au conseil et étudiés par celui-ci.

Renseignements fournis au conseil et aux comités

Les renseignements que la direction soumet aux administrateurs sont considérés comme essentiels à l'efficacité de ces derniers. Outre les rapports présentés au conseil et à ses comités à l'occasion de leurs réunions ordinaires et extraordinaires, les administrateurs sont également informés par la direction en temps opportun des développements de la société et des décisions clés prises par la direction quant à l'application du plan stratégique de la société et à la réalisation des objectifs de celle-ci. Les administrateurs évaluent annuellement la qualité, l'intégralité et la rapidité de publication des renseignements fournis au conseil par la direction.

POLITIQUES EN MATIÈRE DE COMMUNICATION ET DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

La société a adopté une politique en matière de communication de l'information qui résume ses politiques et pratiques en matière de présentation de renseignements importants aux investisseurs, aux analystes et aux médias. L'objectif de cette politique consiste à s'assurer que les communications de la société avec la communauté financière se font en temps opportun, sont conséquentes et sont conformes à toutes les lois sur les valeurs mobilières applicables. Cette politique en matière de présentation de l'information est examinée chaque année par le conseil d'administration, puis affichée sur le site Web de la société à l'adresse www.brookfield.com, à la rubrique *The Company*, sous *Conduct Guidelines*.

La société s'efforce de renseigner ses actionnaires quant à ses progrès au moyen d'un rapport annuel exhaustif, de rapports intermédiaires trimestriels et de communiqués ponctuels. Elle propose également un site Web qui fournit des renseignements sommaires sur la société et un accès rapide à ses rapports, communiqués et documents légaux publiés, de même qu'à des renseignements supplémentaires fournis aux analystes et investisseurs. Les administrateurs et les membres de la direction se réunissent avec les actionnaires de la société à l'assemblée annuelle des actionnaires et, dans le cas des membres de la direction, lors de la journée annuelle des investisseurs, et il est possible de leur poser des questions lors de ces occasions. Les actionnaires qui souhaitent communiquer avec le président du conseil ou d'autres membres du conseil peuvent le faire directement ou par l'entremise du secrétaire général de la société en communiquant avec lui par téléphone au 1-866-989-0311 ou par courriel à l'adresse inquiries@brookfield.com.

La société offre également un programme de relations avec les investisseurs qui sert à répondre rapidement aux demandes. La direction se réunit régulièrement avec des investisseurs et des analystes en placement, en plus de présenter des conférences téléphoniques trimestrielles et des diffusions sur le Web permettant de discuter des résultats financiers de la société. Les transcriptions des conférences téléphoniques sont publiées sur le site Web de la société. La société s'efforce également de veiller à ce que les médias soient informés des faits nouveaux en temps opportun et à ce qu'ils aient la possibilité de rencontrer les porte-parole désignés de la société et de discuter de ces faits nouveaux avec eux.

CODE DE DÉONTOLOGIE DES AFFAIRES

La société a toujours eu pour politique d'exercer toutes ses activités conformément aux normes d'honnêteté et d'intégrité les plus élevées et dans le respect de toutes les exigences légales et réglementaires. Le conseil d'administration examine et approuve chaque année le code de déontologie des affaires (le « code ») de la société se rapportant aux administrateurs, aux membres de la direction et aux employés de la société et de ses filiales, afin de tenir compte des changements dans les activités de la société et de l'évolution des normes et des pratiques. Le code établit des lignes directrices explicites de comportement et de pratique et exige de tous les administrateurs, membres de la direction et employés qu'ils consignent par écrit qu'ils connaissent le code et qu'ils acceptent de s'y conformer. Tous les administrateurs, membres de la direction et employés reçoivent un exemplaire du code lorsqu'ils entrent au service de la société et une confirmation de conformité est exigée. Certaines personnes sont tenues de recertifier annuellement leur conformité au code, soit tous les administrateurs et les membres de la direction ainsi que les employés qui, dans l'exercice de leurs fonctions ou en raison de leur emplacement physique, ont accès ou peuvent avoir accès à d'importantes informations non publiques portant sur les activités de placement de la société.

La société favorise une culture axée sur le respect de la déontologie des affaires en conformité avec le code. Le conseil assure le suivi de cette conformité par l'entremise du comité d'audit, qui reçoit régulièrement de l'auditeur interne des rapports sur tout cas de non-conformité.

Le code est publié sur le site Web de la société, à l'adresse www.brookfield.com, à la rubrique *The Company*, sous *Conduct Guidelines*, et a été déposé sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT

MANDAT

La charte du comité d'audit et la description des tâches du président du comité d'audit peuvent être consultées à l'adresse www.brookfield.com, à la rubrique The Company, sous Corporate Governance.

Le comité d'audit supervise la façon dont Brookfield présente et communique son information financière et se conforme aux lois et aux règlements applicables.

Les renseignements suivants constituent un sommaire des travaux effectués par le comité d'audit en 2012 conformément à sa charte :

Présentation de l'information financière

- ✓ Examen des états financiers annuels et intermédiaires, des rapports de l'auditeur externe, du rapport de gestion, des communiqués de presse financiers, des attestations des membres de la direction et de tous les autres documents d'information comportant des renseignements financiers importants, audités ou non audités
- ✓ Examen du caractère adéquat des pratiques et des méthodes comptables, et des modifications de celles-ci
- ✓ Examen des systèmes et des procédures utilisés dans la préparation des états et des rapports financiers
- ✓ Surveillance de l'efficacité des procédures et des contrôles relatifs à l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière

Auditeur externe

- ✓ Recommandation du cabinet de comptables agréés à mettre en candidature aux fins de la nomination de l'auditeur externe par les actionnaires de la société
- ✓ Évaluation du rendement de l'auditeur externe
- ✓ Examen et approbation de la mission et des honoraires proposés par l'auditeur externe pour l'exercice
- ✓ Surveillance de l'indépendance de l'auditeur externe et réception du rapport de ce dernier à cet égard, y compris la communication de toutes les missions relatives à des services autres que d'audit fournis à la société et des honoraires connexes
- ✓ Examen et approbation de la politique de la société à l'égard de l'embauche d'associés et d'employés, actuels et anciens, de l'auditeur externe
- ✓ Examen de l'étendue de l'audit projeté, des domaines qui devaient faire l'objet d'une attention particulière et des seuils d'importance relative que l'on se proposait d'utiliser
- ✓ Examen des résultats de l'audit et analyse de l'opinion de l'auditeur externe sur les contrôles comptables de la société et la qualité de la présentation de son information financière
- ✓ Examen et approbation des services autres que d'audit fournis par l'auditeur externe
- ✓ Examen et approbation de la politique de la société en matière de services d'audit et autres que d'audit
- ✓ Surveillance de la qualité et de l'efficacité de la relation entre l'auditeur externe, la direction et le comité d'audit
- ✓ Examen des rapports présentés par l'auditeur externe à la direction sur les questions de contrôle interne soulevées dans le cadre de ses travaux d'audit et de certification
- ✓ Obligation de l'auditeur externe de relever directement du comité d'audit

Auditeur interne

- ✓ Examen des activités de l'auditeur interne et de ses rapports, y compris les audits terminés, les plans de suivi concernant les questions non réglées qui ont été soulevées et d'autres priorités
- ✓ Examen du rendement de l'auditeur interne
- ✓ Examen et approbation du plan d'audit de l'auditeur interne
- ✓ Obligation de l'auditeur interne de relever directement du comité d'audit

Compétences financières des membres du comité d'audit

- ✓ Évaluation des compétences financières de chacun des membres du comité d'audit

	<p>Autres fonctions et responsabilités</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Examen et approbation de la charte du comité d'audit ✓ Examen et approbation du rapport du comité d'audit compris dans la circulaire d'information de la direction de 2012 ✓ Examen du programme de travaux annuel du comité d'audit ✓ Surveillance des activités de gouvernance et de contrôle de la société liées aux responsabilités du comité d'audit ✓ Examen du caractère approprié des dépenses de la haute direction ✓ Surveillance de la qualité de la fonction financière de la société et de son harmonisation avec l'ampleur et l'étendue des activités de la société ✓ Surveillance de la non-conformité au code en examinant les rapports périodiques de l'auditeur interne ✓ Rencontre privée après chaque réunion et rencontre privée avec l'auditeur externe, l'auditeur interne et la direction après chaque réunion à laquelle ils ont assisté
MEMBRES	George S. Taylor, <i>président</i> Marcel R. Coutu Youssef A. Nasr
COMPÉTENCES FINANCIÈRES	Tous les membres ont des « compétences financières », conformément aux exigences des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM »), et sont désignés à titre d'experts financiers.
INDÉPENDANCE	Tous les membres répondent aux normes d'indépendance approuvées par le conseil, lesquelles sont tirées des lignes directrices en matière de gouvernance d'entreprise des ACVM.

Pour obtenir plus de renseignements sur le comité d'audit conformément à la partie 5 du *Règlement 52-110*, se reporter à la rubrique « Renseignements concernant le comité d'audit », aux pages 28 et 29 de notre notice annuelle de 2013, laquelle se trouve sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

Honoraires des auditeurs

Se reporter aux pages 19 et 20 de la présente circulaire pour obtenir une description des honoraires que Deloitte a reçus en contrepartie des services fournis pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Le comité d'audit s'est réuni à neuf reprises en 2012. De plus, le président du comité d'audit rencontre régulièrement l'auditeur externe, l'auditeur interne et la direction.

Le présent rapport a été adopté et approuvé par le comité d'audit :
George S. Taylor, *président*, Marcel R. Coutu et Youssef A. Nasr.

RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET DES MISES EN CANDIDATURE

<p>MANDAT</p> <p><i>La charte du comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature et la description des tâches du président du comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature peuvent être consultées à l'adresse www.brookfield.com, à la rubrique The Company, sous Corporate Governance.</i></p>	<p>Le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature supervise la démarche de Brookfield en matière de gouvernance d'entreprise.</p> <p>Les renseignements suivants constituent un sommaire des travaux effectués par le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature en 2012 conformément à sa charte :</p> <p>Composition et rendement du conseil et de ses comités</p> <p>i) Mise en candidature des administrateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Examen de la taille et de la composition du conseil d'administration et de ses comités ✓ Examen des compétences et des aptitudes représentées au conseil et des aptitudes que les administrateurs et le conseil dans son ensemble doivent posséder ✓ Maintien d'une liste à jour de candidats aux postes d'administrateurs, notamment en fonction d'un examen des administrateurs siégeant au conseil d'administration des sociétés liées de la société ✓ Sélection de trois nouveaux candidats à présenter aux postes d'administrateurs lors de l'assemblée ✓ Approbation de huit candidats aux postes d'administrateurs devant être élus par les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie A et de huit candidats aux postes d'administrateurs devant être élus par les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie B <p>ii) Évaluation du conseil, de ses comités et de chacun des administrateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Examen du rendement du conseil, des comités et de chacun des administrateurs ✓ Examen du processus d'évaluation du rendement du conseil et de chacun des administrateurs ✓ Examen et approbation des nominations des membres actuels des comités <p>Rémunération des administrateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Examen des exigences en matière d'actionnariat et d'unités d'actions différées des administrateurs ✓ Examen de la rémunération versée aux administrateurs indépendants ✓ Examen de la rémunération versée aux administrateurs qui doivent parcourir de grandes distances en avion pour pouvoir assister aux réunions du conseil et des comités <p>Communication de l'information</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Examen et approbation de l'énoncé des pratiques en matière de gouvernance d'entreprise de la société et d'autres renseignements sur la gouvernance d'entreprise aux fins d'inclusion dans la circulaire d'information de la direction de 2012 <p>Autres fonctions et responsabilités</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Examen et approbation du rapport du comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature compris dans la circulaire d'information de la direction de 2012 ✓ Examen et approbation de la politique de la société relative aux placements et aux marchés financiers ✓ Évaluation des chartes du conseil et des comités, de la description des tâches du conseil et de la charte des responsabilités des administrateurs ✓ Examen et approbation du code de déontologie des affaires, de la politique portant sur les opérations de négociation personnelles, de la politique en matière de communication de l'information et de la politique en matière de résolution sur la rémunération ✓ Examen et approbation de la charte du comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature ✓ Examen et approbation d'un formulaire d'entente d'indemnisation des administrateurs
<p>MEMBRES</p>	<p>Frank J. McKenna, <i>président</i> J. Trevor Eyton Lance Liebman Philip B. Lind</p>
<p>INDÉPENDANCE</p>	<p>Tous les membres répondent aux normes d'indépendance approuvées par le conseil, lesquelles sont tirées des lignes directrices en matière de gouvernance d'entreprise des ACVM.</p>

Le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature s'est réuni à trois reprises en 2012.

Le présent rapport a été adopté et approuvé par les membres du comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature :

Frank J. McKenna, *président*, J. Trevor Eyton, Lance Liebman et Philip B. Lind.

RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES EN PERSONNEL DE DIRECTION ET DE LA RÉMUNÉRATION

<p>MANDAT</p> <p><i>La charte du comité de la rémunération et la description des tâches du président du comité de la rémunération peuvent être consultées à l'adresse www.brookfield.com, à la rubrique The Company, sous Corporate Governance.</i></p>	<p>Le comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération (le « comité de la rémunération ») supervise la stratégie, les plans, les politiques et les pratiques en matière de ressources en personnel de direction et de rémunération de Brookfield.</p> <p>Les renseignements suivants constituent un sommaire des travaux effectués par le comité de la rémunération en 2012 conformément à sa charte :</p> <p>Planification de la relève</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Examen et évaluation de la planification des ressources en personnel de direction de la société ✓ Examen et évaluation du rendement des membres de la haute direction ✓ Évaluation des candidats qui pourraient assurer la relève des membres de la haute direction ✓ Examen de la diversité au sein de la société et des initiatives pour le développement des membres de la direction à fort potentiel <p>Principes de rémunération de la direction</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Examen des principes de rémunération de la société ✓ Examen des politiques de rémunération de la société relatives à l'harmonisation des intérêts des membres de la direction et des actionnaires ✓ Évaluation de l'harmonisation des intérêts des membres du comité de la rémunération par l'intermédiaire de participations dans les capitaux propres et de la création de valeur à long terme pour les actionnaires ✓ Évaluation du risque associé à l'approche, aux politiques et aux pratiques de la société en matière de rémunération <p>Nomination et rémunération des membres de la haute direction</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Examen et approbation de la rémunération des membres de la haute direction ✓ Examen du régime de primes d'encouragement annuelles à l'intention des membres de la direction et des régimes d'actionnariat à long terme ✓ Examen et approbation des attributions aux termes du régime de primes d'encouragement annuelles à l'intention des membres de la direction et des régimes d'actionnariat à long terme, ainsi que des paiements aux membres de la haute direction effectués dans le cadre de divers scénarios de rendement <p>Rendement, évaluation et rémunération du chef de la direction</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Évaluation du rendement du chef de la direction ✓ Examen des principales priorités du chef de la direction ✓ Examen et approbation de la rémunération du chef de la direction <p>Communication de l'information</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Examen et approbation aux fins de la recommandation au conseil du rapport sur la rémunération de la direction de 2012 et du rapport du comité de la rémunération qui doivent figurer dans la circulaire d'information de la direction de 2012 <p>Autres fonctions et responsabilités</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Examen et approbation de la charte du comité de la rémunération ✓ Examen et approbation de la description des tâches du chef de la direction
<p>MEMBRES</p>	<p>Lance Liebman, <i>président</i> Maureen Kempston Darkes James A. Pattison</p> <p>Le conseil a resserré les critères d'admissibilité au comité de la rémunération en exigeant qu'au plus le tiers de ses membres exercent les fonctions de chef de la direction d'une société ouverte. Aucun des membres du comité n'exerce les fonctions de chef de la direction d'une société ouverte. M. James Pattison est chef de la direction de The Jim Pattison Group, une société privée.</p>
<p>INDÉPENDANCE</p>	<p>Tous les membres répondent aux normes d'indépendance approuvées par le conseil, lesquelles sont tirées des lignes directrices en matière de gouvernance d'entreprise des ACVM.</p>

Le comité de la rémunération s'est réuni à trois reprises en 2012.

Le présent rapport a été adopté et approuvé par les membres du comité de la rémunération : Lance Liebman, *président*, Maureen Kempston Darkes et James A. Pattison.

RAPPORT DU COMITÉ DE GESTION DU RISQUE

<p>MANDAT</p> <p><i>La charte du comité de gestion du risque et la description des tâches du président du comité de gestion du risque peuvent être consultées à l'adresse www.brookfield.com, à la rubrique The Company, sous Corporate Governance.</i></p>	<p>Le comité de gestion du risque surveille les activités de Brookfield en matière de gestion du risque d'entreprise.</p> <p>Les renseignements suivants constituent un sommaire des travaux effectués par le comité de gestion du risque en 2012 conformément à sa charte :</p> <p>Gestion du risque</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Examen, en collaboration avec la haute direction, de la capacité de la société d'assumer le risque, de ses principes en matière de prise de risque et de son approche du risque afin de déterminer un équilibre approprié entre les risques et les avantages ✓ Examen, en collaboration avec la haute direction, des risques financiers et non financiers importants de la société, y compris les risques de marché, de crédit, d'atteinte à la réputation et d'entreprise, ainsi que les risques opérationnels et stratégiques, en plus des mesures prises par la haute direction pour contrôler ces risques et pour en assurer le suivi ✓ Examen et évaluation des niveaux actuels d'exposition de la société au risque de change, au risque de taux d'intérêt et au risque de marché en lien avec sa capacité d'assumer le risque, et de la manière dont ces risques sont gérés conformément à la politique en matière de trésorerie et de gestion des risques financiers ✓ Examen et confirmation, avec la direction, de la présentation des informations importantes de nature non financière au sujet de la société et de ses filiales, conformément aux exigences des lois pertinentes et des règles boursières ✓ Examen de la couverture d'assurance de la société, de ses niveaux de franchise, de ses besoins en matière de réassurance et de ses diverses ententes en matière de partage des risques ✓ Examen, en collaboration avec la haute direction, de la qualité et de la compétence des membres de la direction chargés de la gestion du risque ✓ Examen, en collaboration avec un conseiller juridique au besoin, des litiges, des réclamations et des autres éventualités susceptibles d'avoir une incidence importante sur les résultats financiers ou la réputation de la société, ou d'influer autrement sur la santé financière de la société ✓ Examen des questions liées aux risques systémiques et aux risques de fraude et d'autres questions liées au risque soumises au comité par le comité d'audit de la société, y compris les questions soulevées par l'auditeur interne de la société ✓ Étude d'autres questions liées à la gestion du risque, à la demande du conseil d'administration <p>Autres fonctions et responsabilités</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Examen et approbation de la charte du comité de gestion du risque ✓ Examen et approbation de la politique de la société en matière de trésorerie et de gestion des risques financiers
<p>MEMBRES</p>	<p>Maureen Kempston Darkes, <i>présidente</i> David W. Kerr Youssef A. Nasr</p>
<p>INDÉPENDANCE</p>	<p>Deux membres du comité, soit M^{me} Kempston Darkes et M. Youssef A. Nasr, répondent aux normes d'indépendance approuvées par le conseil, lesquelles sont tirées des lignes directrices en matière de gouvernance d'entreprise des ACVM. M. David W. Kerr est un administrateur affilié et, par conséquent, il n'est pas considéré comme étant indépendant.</p>

Le comité de gestion du risque s'est réuni à quatre reprises en 2012.

Le présent rapport a été adopté et approuvé par les membres du comité de gestion du risque : Maureen Kempston Darkes, *présidente*, David W. Kerr et Youssef A. Nasr.

QUATRIÈME PARTIE – RAPPORT SUR L’ACTIONNARIAT ET LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Le président du conseil d’administration reçoit des jetons de présence annuels de 350 140 \$ (350 000 \$ CA). Les autres administrateurs qui ne sont pas membres de la direction de la société ou de sociétés liées sont en droit de recevoir des jetons de présence annuels de 150 060 \$ (150 000 \$ CA). Le président du comité d’audit touche des jetons de présence annuels additionnels de 25 010 \$ (25 000 \$ CA). Le président du comité de gouvernance d’entreprise et des mises en candidature, le président du comité de la rémunération et le président du comité de gestion du risque reçoivent chacun des jetons de présence annuels additionnels de 15 006 \$ (15 000 \$ CA). Le président du conseil d’administration ne reçoit pas de jetons de présence annuels additionnels pour son rôle de président du comité de gouvernance d’entreprise et des mises en candidature, car ce montant est déjà compris dans les jetons de présence annuels du président du conseil. Tous les administrateurs qui ne résident pas dans le sud de l’Ontario ou dans la région de New York touchent, au titre de leurs honoraires habituels d’administrateurs, une allocation de déplacement annuelle de 7 503 \$ (7 500 \$ CA). Cette allocation de déplacement annuelle, qui constitue une nouvelle composante des honoraires des administrateurs en 2013, sert à reconnaître les efforts des administrateurs qui se déplacent sur de longues distances pour assister à toutes les réunions régulières prévues du conseil et des comités. Cette allocation s’ajoute au remboursement des frais de déplacement engagés par les administrateurs. Aucune autre rémunération régulière n’est versée aux membres du conseil, y compris pour leur participation comme membres de comités. Les membres désignés de la haute direction de la société qui agissent également à titre d’administrateurs de la société ne touchent aucune rémunération pour leur rôle d’administrateur.

Le conseil d’administration, par l’entremise du comité de gouvernance d’entreprise et des mises en candidature, évalue chaque année la rémunération payée aux administrateurs indépendants et affiliés de la société en tenant compte de la complexité des activités de la société, des risques et responsabilités qu’implique le fait d’être administrateur de la société, de l’obligation de prendre part aux réunions régulières et extraordinaires du conseil, de la participation souhaitée aux réunions des comités du conseil et de la rémunération payée aux administrateurs de sociétés comparables.

En 2012, les administrateurs, exclusion faite de M. Flatt, ont ensemble reçu une rémunération des administrateurs annuelle totalisant 2 509 176 \$, à l’exclusion de toutes les autres formes de rémunération. Ce montant comprend une rémunération en espèces de 1 122 036 \$ et des unités d’actions différées de la société évaluées à 1 387 140 \$, ce qui représente approximativement 46 % et 54 % de la rémunération globale versée à ces administrateurs en 2012, respectivement.

Le tableau qui suit présente la rémunération reçue par les administrateurs de la société en 2012 :

Rémunération des administrateurs en 2012^{a)}

<i>Nom</i>	<i>Poste du conseil</i>	<i>Honoraires en espèces gagnés (\$)</i>	<i>Attributions en actions (unités d'actions différées) (\$)^{b)}</i>	<i>Toute autre rémunération (\$)</i>	<i>Rémunération globale (\$)</i>
Jack L. Cockwell	Président du conseil du groupe	150 060	—	4 603 ^{c)}	154 663
Marcel R. Coutu		112 545	37 515	—	150 060
J. Trevor Eyton		112 545	37 515	—	150 060
James K. Gray ^{d)}		100 377	28 136	—	128 513
Robert J. Harding		206 333	—	5 445 ^{c)}	211 778
Maureen Kempston Darkes	Présidente du comité de gestion du risque	82 533	82 533	—	165 066
David W. Kerr		112 545	37 515	—	150 060
Lance Liebman	Président du comité de la rémunération	82 533	82 533	50 000 ^{e)}	215 066
Philip B. Lind		—	150 060	—	150 060
Frank J. McKenna ^{f)}	Président du conseil et président du comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature	—	350 140	—	350 140
Jack M. Mintz		—	150 060	—	150 060
Youssef A. Nasr		75 030	75 030	—	150 060
James A. Pattison		—	150 060	—	150 060
Seek Ngee Huat ^{g)}		—	21 739	—	21 739
Diana L. Taylor ^{h)}		—	96 769	—	96 769
George S. Taylor	Président du comité d'audit	87 535	87 535	—	175 070
Total		1 122 036	1 387 140	60 048	2 569 224

a) M. Flatt ne reçoit aucune rémunération en tant qu'administrateur de la société ou pour tout autre conseil où il siège au nom de la société. Se reporter aux pages 51 à 53 et 56 et 57 de la présente circulaire d'information pour obtenir des renseignements au sujet de la rémunération de M. Flatt à titre de chef de la direction.

b) La valeur de chacune des unités d'actions différées est égale au cours de clôture des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société à la TSX à la date d'octroi des unités d'actions différées.

c) MM. Cockwell et Harding ont bénéficié d'avantages aux termes du régime de soins de santé de la société.

d) M. Gray a siégé au conseil jusqu'à son départ en novembre 2012.

e) En 2012, M. Liebman a perçu des honoraires de 50 000 \$ à titre d'administrateur de Brookfield Office Properties, Inc., sous la forme d'unités d'actions différées de Brookfield Office Properties Inc.

f) M. McKenna reçoit des jetons de présence annuels de 350 140 \$ (350 000 \$ CA après conversion au taux de change moyen de Bloomberg pour 2012 de 1,00 \$ CA pour 1,0004 \$ US). Il ne touche aucune rémunération additionnelle pour son rôle de président du comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature.

g) Dr Seek a été nommé comme administrateur par le conseil en novembre 2012.

h) M^{me} Taylor a été élue au conseil en mai 2012 et elle a reçu des honoraires à compter de ce moment.

La rémunération indiquée ci-dessus de M^{me} Kempston Darkes et de MM. Taylor et Liebman comprend leurs jetons de présence annuels à titre de, respectivement, présidente du comité de gestion du risque et présidents du comité d'audit et du comité de la rémunération en 2012.

En outre, les frais de déplacement et les menues dépenses engagés par les administrateurs pour assister aux réunions du conseil ou des comités leur sont remboursés (en plus de l'allocation de déplacement annuelle versée aux administrateurs admissibles). En 2012, à l'exclusion de M. Flatt, les administrateurs ont reçu 117 340 \$ en remboursement de cette nature.

Les tableaux suivants présentent l'information sur les attributions en options et les autres attributions en actions octroyées aux administrateurs, exclusion faite de M. Flatt, dont les attributions sont liées à ses fonctions de chef de la direction et sont présentées à la rubrique « Rémunération des membres de la direction désignés » qui commence à la page 55 de la présente circulaire.

Attributions en options et en actions en cours au 31 décembre 2012

Nom	Attributions en options Droits acquis et non acquis		Attributions sous forme d'unités d'actions à négociation restreinte Droits acquis et non acquis		Attributions en actions Unités d'actions différées		
	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées	Valeur de marché des options non exercées (\$) ^{a)}	Nombre de titres sous-jacents aux unités d'actions à négociation restreinte en cours	Valeur de marché des unités d'actions à négociation restreinte en cours (\$) ^{a)}	Nombre d'unités d'actions différées – droits non acquis	Valeur de marché des unités d'actions différées – droits non acquis (\$) ^{a)}	Valeur de marché des unités d'actions différées – droits acquis (\$) ^{a)}
Jack L. Cockwell	420 401	7 237 760	709 461	14 837 629	—	—	13 276 590
Marcel R. Coutu	—	—	—	—	—	—	646 394
J. Trevor Eyton	—	—	—	—	—	—	468 239
James K. Gray ^{c)}	—	—	—	—	—	—	—
Robert J. Harding	—	—	131 067	3 305 331	—	—	13 404 233
Maureen Kempston Darkes	—	—	—	—	—	—	823 388
David W. Kerr	—	—	—	—	—	—	354 073
Lance Liebman	—	—	—	—	—	—	739 203 ^{b)}
Philip B. Lind	—	—	—	—	—	—	2 315 003
Frank J. McKenna	—	—	—	—	—	—	1 643 634
Jack M. Mintz ^{d)}	—	—	—	—	—	—	—
Youssef A. Nasr	—	—	—	—	—	—	190 070
James A. Pattison	—	—	—	—	—	—	1 223 964
Seek Ngee Huat ^{e)}	—	—	—	—	—	—	21 902
Diana L. Taylor	—	—	—	—	—	—	102 410
George Taylor	—	—	—	—	—	—	1 939 034

a) La valeur de marché des options et des unités d'actions à négociation restreinte correspond à l'excédent du cours de clôture des actions à droit de vote limité de catégorie A à la TSX au 31 décembre 2012 sur le prix d'exercice des options ou le prix d'émission des unités d'actions à négociation restreinte attribuées. La valeur de marché des unités d'actions différées correspond au cours de clôture des actions à droit de vote limité de catégorie A à la TSX au 31 décembre 2012. Le cours de clôture des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société à la TSX le 31 décembre 2012 était de 36,73 \$ (36,44 \$ CA après conversion en dollars américains au taux de change moyen de Bloomberg cette même journée, soit 1,00 \$ CA pour 1,0079 \$ US).

b) Ne tient pas compte de la valeur de marché des unités d'actions différées de Brookfield Office Properties, Inc. dont les droits ont été acquis, soit 434 886 \$.

c) M. Gray a quitté le conseil le 8 novembre 2012.

d) M. Mintz a quitté le conseil le 31 décembre 2012.

e) M. Seek est entré au service du conseil le 9 novembre 2012.

Attributions en options et sous forme d'unités d'actions à négociation restreinte en cours au 31 décembre 2012

Nom	Options				Unités d'actions à négociation restreinte		
	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées	Prix d'exercice des options (\$) ^{a)}	Date d'échéance des options	Valeur de marché des options non exercées au 31 décembre 2012 (\$) ^{a)}	Nombre d'unités d'actions à négociation restreinte	Prix d'émission (\$) ^{a), c)}	Valeur de marché au 31 décembre 2012 (\$) ^{a)}
Jack L. Cockwell	172 901	13,47	11 février 2014	4 021 052	56 250	8,90	1 565 356
	135 000	20,58	11 février 2015	2 180 085	383 211	13,47	8 912 104
	112 500	27,51	14 février 2016	1 036 623	270 000	20,58	4 360 169
	420 401			7 237 760	709 461		14 837 629
Robert J. Harding	—	—	—	—	56 250	8,90	1 565 356
					74 817	13,47	1 739 976
					131 067		3 305 332

a) Le prix d'exercice des options et le prix d'émission des unités d'actions à négociation restreinte sont en dollars canadiens; ils sont présentés dans le tableau ci-dessus en dollars américains après conversion au taux de change moyen de Bloomberg le 31 décembre 2012 de 1,00 \$ CA pour 1,0079 \$ US.

b) La valeur de marché des actions à droit de vote limité de catégorie A visées par les options et des unités d'actions à négociation restreinte correspond à l'excédent du cours de clôture des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société au 31 décembre 2012 sur le prix d'exercice des options ou le prix d'émission des unités d'actions à négociation restreinte attribuées. Le cours de clôture des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société à la TSX le 31 décembre 2012 était de 36,73 \$ (36,44 \$ CA après conversion en dollars américains au taux de change moyen de Bloomberg cette même journée, soit 1,00 \$ CA pour 1,0079 \$ US).

c) Les unités d'actions à négociation restreinte ne sont pas rachetables avant la cessation d'emploi et n'ont pas de date d'expiration.

Attributions en options et en actions dont les droits ont été acquis au cours de 2012^{a), b)}

Nom	Valeur des droits acquis en 2012 ^{c)}		
	Options (\$)	Unités d'actions à négociation restreinte (\$)	Unités d'actions différées (\$)
Jack L. Cockwell	—	—	—
Marcel R. Coutu	—	—	37 515
J. Trevor Eyton	—	—	37 515
James K. Gray	—	—	28 316
Robert J. Harding	—	—	—
Maureen Kempston Darkes	—	—	82 533
David W. Kerr	—	—	37 515
Lance Liebman	—	—	82 533
Philip B. Lind	—	—	150 060
Frank J. McKenna	—	—	350 140
Jack M. Mintz	—	—	150 060
Youssef A. Nasr	—	—	75 030
James A. Pattison	—	—	150 060
Seek Ngee Huat	—	—	21 739
Diana L. Taylor	—	—	96 769
George S. Taylor	—	—	87 535

a) La société n'a pas de régime de primes d'encouragement à long terme autres qu'en actions s'adressant aux administrateurs.

b) Se reporter à la page 56 de la présente circulaire pour obtenir des renseignements sur les attributions en options et en actions de M. Flatt dont les droits ont été acquis en 2012.

c) Toutes les valeurs sont calculées en fonction du cours de clôture des actions à droit de vote limité de catégorie A à la TSX à la date d'acquisition des droits et converties, le cas échéant, en dollars américains au taux de change moyen de Bloomberg pour 2012 de 1,00 \$ CA pour 1,0004 \$ US. Les droits des administrateurs sur leurs unités d'actions différées sont acquis immédiatement, mais ils ne peuvent recevoir les paiements connexes avant de quitter le poste d'administrateur.

Participation des administrateurs

Le tableau suivant indique le nombre total des actions à droit de vote limité de catégorie A, de la quote-part des actions à droit de vote limité de catégorie A détenues par Partners Limited et BAM Investments Corp. et des unités d'actions différées détenues par les 16 candidats proposés à l'élection au conseil lors de l'assemblée des actionnaires, de même que la valeur de marché de ces participations en date du 20 mars 2013 exprimée en dollars américains. Se reporter aux pages 10 à 18 de la présente circulaire d'information pour obtenir plus d'information au sujet de l'actionnariat de chacun des candidats.

Participation en date du 20 mars 2013	Nombre d'actions à droit de vote limité de catégorie A	Quote-part	Unités d'actions différées	Total des actions de catégorie A, de la quote-part et des unités d'actions différées	Valeur de marché des capitaux propres à risque ^{a)} (\$)
Total	19 592 072	22 062 990	1 653 832	43 308 894	1 592 468 034

a) Fondée sur le cours de clôture des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société à la TSX le 20 mars 2013 établi à 36,77 \$ (37,73 \$ CA après conversion au taux de change moyen de Bloomberg à la même date de 1,00 \$ CA pour 0,9746 \$ US).

EXIGENCES EN MATIÈRE D'ACTIONNARIAT ET D'UNITÉS D' ACTIONS DIFFÉRÉES

Le conseil croit que les administrateurs peuvent mieux représenter les actionnaires de la société s'ils sont eux-mêmes actionnaires. Par conséquent, les administrateurs sont tenus de détenir suffisamment d'actions à droit de vote limité de catégorie A ou des unités d'actions différées de sorte que leur coût d'acquisition ou leur valeur de marché courante corresponde à au moins trois fois le nombre de jetons de présence annuels des administrateurs établis par le conseil. Cet actionnariat minimal se chiffre actuellement à 450 180 \$ (450 000 \$ CA). La société estime que cette condition d'actionnariat minimal est conforme aux meilleures pratiques. Les nouveaux administrateurs doivent avoir rempli cette condition d'actionnariat minimal dans les cinq ans qui suivent leur entrée en fonction à titre d'administrateurs de la société.

En outre, tous les administrateurs indépendants sont tenus de toucher au moins 25 % de leurs jetons de présence annuels sous forme d'unités d'actions différées (se reporter à la rubrique « Régimes d'actionnariat à long terme », à la page 44 de la présente circulaire d'information). Les administrateurs indépendants qui ne satisfont pas au critère d'actionnariat minimal sont tenus de toucher au moins 50 % de leurs jetons de présence annuels sous forme d'unités d'actions différées. Tous les administrateurs peuvent choisir de toucher le reste de leurs jetons de présence annuels sous forme d'unités d'actions différées ou en espèces.

En date du 20 mars 2013, 13 des 16 candidats proposés à l'élection à titre de membres du conseil d'administration détenaient des actions à droit de vote limité de catégorie A et des unités d'actions différées dont la valeur de marché excède celle spécifiée dans la condition d'actionnariat minimal susmentionnée. Deux des candidats du conseil, soit Seek Ngee Huat et Diana Taylor, sont administrateurs depuis le 10 mai 2012 et le 9 novembre 2012, respectivement, et ils ont commencé à

acquérir des actions à droit de vote limité de catégorie A et des unités d'actions différées afin de respecter les directives en matière d'actionariat. Un des candidats, Lord O'Donnell, est présenté pour l'élection qui aura lieu à l'assemblée et celui-ci ne détient actuellement aucune action à droit de vote limité de catégorie A et aucune unité d'actions différées.

En novembre 2003, le conseil d'administration a approuvé une modification de son régime d'options sur actions à l'intention de la direction de 1997 afin d'interdire aux administrateurs ne faisant pas partie de la direction de participer à ce régime, sauf pour les options octroyées à ces administrateurs avant cette date. Par conséquent, les administrateurs qui ne sont pas membres de la direction ne peuvent plus recevoir davantage d'options afin d'acquérir des actions à droit de vote limité de catégorie A. Aucun des administrateurs indépendants proposés comme candidats à l'élection lors de l'assemblée ne détient actuellement d'options octroyées avant novembre 2003.

CINQUIÈME PARTIE – RAPPORT SUR LA RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION

Les activités de la société sont organisées autour d'un groupe de sociétés et de cinq plateformes sectorielles individuelles (les « plateformes »), chacune se concentrant sur un de nos secteurs d'activité : biens immobiliers, énergie renouvelable, infrastructures, capital-investissement et aménagement résidentiel, ainsi que gestion d'actifs et autres services. Le comité de gestion se compose de 15 membres de la haute direction de la société et de ses filiales (les « associés directeurs principaux »). Certains des associés directeurs principaux qui sont responsables des activités générales de la société sont des membres de la direction de la société (les « membres de la direction »). Les autres associés directeurs principaux sont des membres de la haute direction qui sont responsables d'une plateforme ou d'une importante activité ou unité fonctionnelle. La rémunération des membres du comité de gestion, y compris le chef de la direction, le chef des finances et les trois autres membres les mieux rémunérés (les « membres de la direction désignés ») est approuvée par le comité de la rémunération.

La société estime que ses objectifs de rémunération et son approche en matière de rémunération de la haute direction concilient les intérêts de la direction et les intérêts à long terme des actionnaires, et sont appropriés.

COMPOSITION ET MANDAT DU COMITÉ DE LA RÉMUNÉRATION

Les pratiques de gouvernance de la société exigent que tous les membres du comité de la rémunération soient indépendants et qu'au plus le tiers des membres du comité de la rémunération exercent des fonctions à titre de chef de la direction actif auprès d'entités ouvertes. En outre, le chef de la direction de la société ne participe pas aux nominations des membres du comité de la rémunération.

Les trois administrateurs suivants ont été nommés membres du comité de la rémunération le 30 avril 2008 et ils siègent à ce comité depuis cette date : Lance Liebman, qui agit à titre de président, Maureen Kempston Darkes et James Pattison. Aucun des membres du comité de la rémunération n'est membre de la direction, employé ou ancien membre de la direction de la société ou d'une de ses sociétés liées, ni ne peut participer aux programmes de rémunération à l'intention des membres de la direction de la société, et un seul membre, soit James Pattison, est actuellement chef de la direction; M. Pattison est chef de la direction de The Jim Pattison Group, une société privée. Chacun des trois membres du comité de la rémunération est indépendant et a une expérience en rémunération dans le secteur privé. Un de ces membres a acquis cette expérience à titre d'ancien chef de la direction et en tant qu'entrepreneur propriétaire d'une entreprise de taille considérable et, les trois membres, en siégeant au comité de la rémunération d'autres sociétés ouvertes. M^{me} Kempston Darkes est aussi la présidente du comité de la gestion du risque de la société. Le conseil d'administration est d'avis que le comité, dans son ensemble, possède les connaissances, les compétences, l'expérience et les antécédents nécessaires à la réalisation de son mandat.

Le comité de la rémunération est habilité à retenir les services de conseillers en rémunération indépendants. Alors que les salaires et les primes à court terme sont des éléments de rémunération pouvant faire l'objet d'une évaluation comparative précise, le comité de la rémunération estime que la nature des mesures incitatives à long terme et les différentes structures utilisées par les organisations rendent difficile de comparer des attributions de primes d'encouragement à long terme au moment de l'octroi sans comprendre les hypothèses utilisées pour évaluer la valeur de l'attribution. Étant donné l'importance qu'accorde la société à la rémunération à long terme, qui ne constitue pas le principal élément de la plupart des analyses comparatives, le comité de la rémunération n'a pas défini de groupe de référence ou mesuré la rémunération des membres de la direction à celle d'un groupe comparable et n'a pas non plus retenu les services de conseillers externes en rémunération pour le conseiller au sujet de la rémunération du comité de gestion. Le comité de la rémunération estime que les politiques de rémunération actuelles de la société ont été efficaces pour retenir les meilleurs talents et pour concilier les intérêts de ces

membres de la direction et ceux des actionnaires de la société, qu'elles encouragent les membres de la direction à évaluer les risques associés à leurs décisions et à leurs actions, et qu'elles réduisent les possibilités pour les membres de la direction de tirer profit de la prise de risques en vue d'accroître le rendement à court terme, au détriment de la valeur à long terme. Le comité de la rémunération estime par ailleurs que les politiques de rémunération actuelles de la société répondent aux autres objectifs de la société décrits à la rubrique « Principes de rémunération ». Si le comité de la rémunération devait retenir les services de conseillers externes en rémunération dans le futur, des mesures appropriées seront prises pour s'assurer qu'ils sont indépendants de la société ou de sa direction et n'offrent pas d'autres services à ces dernières.

Le comité de la rémunération se réunit au besoin, et au moins une fois par année, afin de contrôler et d'examiner les politiques de rémunération de la direction et la planification de la relève de la direction, ainsi que de passer en revue l'ensemble de la composition et de la qualité des ressources en personnel de direction de la société. Le comité de la rémunération s'est réuni à trois reprises en 2012 et une fois jusqu'à présent en 2013. Aucune des recommandations du comité de la rémunération n'a été rejetée ni modifiée par le conseil en 2012 ou jusqu'à présent en 2013.

Le comité de la rémunération a un mandat précis, stipulé par écrit, qui consiste à passer en revue et à approuver la rémunération de la haute direction. Ce mandat comprend l'évaluation annuelle du rendement des membres de la haute direction, particulièrement des membres de la direction désignés et des autres membres du comité de gestion. Le comité de la rémunération formule des recommandations à l'intention du conseil d'administration relativement à la rémunération des membres de la direction et le conseil donne son approbation finale au sujet des questions liées à la rémunération. Afin d'exécuter son mandat, le comité de la rémunération reçoit un rapport de la direction après la fin de chaque année, lequel résume les réalisations du comité de gestion relativement au plan d'affaires présenté au conseil au début de l'année.

Chaque année, le comité de la rémunération vérifie la présence de candidats appropriés dans le but de planifier la relève du chef de la direction et des membres de la haute direction. Plus précisément, le comité se voit remettre une liste de candidats potentiels au poste de chef de la direction ou aux autres postes de la haute direction dont il examine la performance, les compétences et les responsabilités actuelles. Cet examen aborde les plans des membres de la direction concernant leur développement continu. En outre, chaque année, le comité de la rémunération prend le temps d'examiner avec la direction le rendement et le développement des membres de la direction qui sont au début de leur carrière. Le comité de la rémunération estime que cet examen est important pour planifier la relève des postes et pour les processus de rémunération. Depuis longtemps, la société préfère former les membres de la direction en interne plutôt que d'embaucher des membres de la haute direction en externe. L'attribution de mesures incitatives à long terme constitue un élément important pour récompenser et retenir les membres de la direction.

Chaque année, le comité de la rémunération examine l'approche, les politiques et les pratiques de la société en matière de rémunération; il se penche notamment sur la conception des régimes d'encouragement de la société au niveau du siège et à l'échelle des unités fonctionnelles, afin d'évaluer si ces régimes sont bien conçus pour atteindre les objectifs suivants : i) encourager la direction à prendre en compte les risques liés à ses décisions et actions; ii) réduire les possibilités que la direction tire profit de la prise de risques en vue d'accroître le rendement à court terme, au détriment de la création de valeur à long terme; iii) faire en sorte que les membres de la direction soient responsables de leurs décisions, pendant leur mandat et après leur départ de la société; et iv) permettre, si nécessaire, au comité de la rémunération d'empêcher certains effets non prévus qui profiteraient indûment à la direction, ou au contraire la pénaliseraient.

PRINCIPES DE RÉMUNÉRATION

La société a adopté une démarche de rémunération visant à encourager la direction à prendre en compte les risques liés à leurs décisions et actions, et à prendre des décisions et des mesures qui donneront lieu à une croissance durable à long terme des flux de trésorerie et auront pour résultat d'améliorer la valeur à long terme pour les actionnaires comme le reflète l'augmentation de la valeur des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société. Ce résultat est atteint en grande partie en harmonisant les intérêts des membres de la direction avec ceux des actionnaires en fondant une part considérable de leur rémunération et de la création de patrimoine personnel sur la propriété d'actions à droit de vote limité de catégorie A ou de titres équivalents.

Par conséquent, les objectifs du régime de rémunération de la société sont les suivants :

- le recrutement et le maintien en poste de membres de la direction hautement qualifiés et motivés qui ont confiance en la stratégie d'affaires globale de la société et s'engagent à y adhérer, et qui sont capables et désireux de créer de la valeur à plus long terme;
- la promotion de prises de décisions à long terme axées sur la préservation du capital et sur des rendements ajustés en fonction du risque;

- la promotion d'un environnement favorisant le travail d'équipe et la collaboration;
- la récompense d'un rendement constant à long terme;
- la transparence à l'égard des employés et des actionnaires de la société.

Bien que ces objectifs soient ceux du régime de rémunération pour tous les membres de la direction, le régime réel peut varier pour les membres de la direction dont les responsabilités sont plus grandes et ceux qui exercent leurs fonctions dans des unités fonctionnelles particulières comme les groupes de gestion de fonds. Le principe consistant à récompenser la gestion du risque et la création de valeur sur le long terme s'applique en revanche à toutes nos activités. Par exemple, les membres de la direction de groupes de gestion de fonds peuvent bénéficier d'un régime de rémunération lié de façon plus directe au rendement à long terme du fonds géré. Cependant, les paiements versés en vertu de tels régimes sont directement liés à la valeur créée pour les investisseurs, laquelle constituera à son tour un avantage pour la société, et n'interviennent généralement pas avant d'avoir la certitude du degré de rendement. La suite de l'analyse contenue dans le présent rapport vise les membres de la direction de la société qui ont des responsabilités d'entreprise, à moins d'indication contraire.

Pour atteindre les objectifs décrits précédemment, la société est d'avis que les membres de la direction devraient recevoir une part importante de leur rémunération sous la forme d'une participation à des régimes d'actionnariat à long terme tels que décrits aux pages 44 à 47 de la présente circulaire et que de tels régimes devraient permettre aux membres de la direction d'augmenter leur propriété directe et indirecte d'actions à droit de vote limité de catégorie A au fil du temps. Cela vise à assurer que les avoirs des membres de la direction découlent principalement des augmentations de la valeur des actions à droit de vote limité de catégorie A par opposition à une rémunération en espèces, ce qui renforcerait l'importance accordée à la création de valeur à long terme et créerait une meilleure harmonisation des intérêts de ces derniers avec ceux des actionnaires de la société.

En privilégiant la détention d'actions dans une perspective à long terme, de même que la participation à des régimes d'actionnariat à long terme, y compris des arrangements à l'égard de l'acquisition des droits et des périodes de possession, on encourage la direction à suivre un rigoureux processus d'évaluation prospective du risque dans le cadre de la prise de décisions d'affaires, les répercussions de nombre de ces décisions ne pouvant être pleinement connues ou évaluées qu'à long terme.

Les membres de la haute direction et les administrateurs de la société et de ses sociétés liées détiennent actuellement des participations directes, indirectes et économiques d'environ 130,5 millions d'actions à droit de vote limité de catégorie A ou d'actions équivalentes de la société, ce qui représente une participation en actions d'environ 20 %, y compris leur participation aux régimes d'actionnariat à long terme de la société et leur participation décrite de façon plus détaillée à la rubrique « Principaux porteurs d'actions à droit de vote » à la page 6 de la présente circulaire. Le régime de rémunération de la société favorise cet objectif et une grande proportion de ces participations en actions ont été acquises au fil des ans grâce au réinvestissement continu des primes en espèces et à la détention d'actions et d'unités octroyées en vertu du régime de rémunération.

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION

La rémunération globale des membres de la direction qui ont des responsabilités d'entreprise comprend trois éléments : le salaire de base, les attributions du régime de primes d'encouragement annuelles à l'intention des membres de la direction ainsi que la participation aux régimes d'actionnariat à long terme de la société.

Le total de la rémunération annuelle attribuée aux membres de la haute direction, y compris les membres de la direction désignés, ne varie habituellement pas de façon importante d'une année à l'autre. Cette pratique tient compte du fait que récompenser un rendement à court terme ne correspondrait pas nécessairement à la priorité qu'accorde la société à la création de valeur à long terme. Un montant important de la rémunération annuelle de ces membres de la direction est constitué d'attributions en vertu des régimes d'actionnariat à long terme, dont les droits sont acquis avec le passage du temps, dans le but d'aider les membres de la direction à augmenter leur participation en actions à droit de vote limité de catégorie A.

La rémunération totale des membres de la direction au début de leur carrière comprend également des attributions en vertu des régimes d'actionnariat à long terme, mais un plus grand pourcentage du régime de rémunération dans son ensemble est composé du salaire de base et des primes en espèces pour combler leurs besoins personnels et demeurer concurrentiel sur le marché des services financiers. Également, les modifications apportées à la rémunération totale d'un exercice à l'autre peuvent varier de façon plus importante pour ces membres de la direction à mesure qu'ils acceptent des responsabilités additionnelles.

À mesure que les membres de la direction progressent au sein de la société, ils ont l'occasion de recevoir leurs primes annuelles sous forme d'unités d'actions différées en vertu du régime d'unités d'actions différées de la société ou sous forme d'actions à négociation restreinte en vertu du régime d'actions à négociation restreinte, ce qui leur permet d'augmenter leur participation dans la société. En outre, sans égard au fait que la rémunération totale régulière pour les personnes peut ne pas varier considérablement d'une année à l'autre, à l'occasion, la direction pourrait recommander que le comité de la rémunération octroie des primes de rémunération spéciales aux membres de la direction qui ont démontré une capacité évidente à accepter des responsabilités additionnelles et qui ont affiché de façon constante un rendement exceptionnel. Ces primes spéciales sont généralement octroyées sous forme d'options visant l'achat d'actions à droit de vote limité de catégorie A en vertu des régimes d'options sur actions à l'intention de la direction de la société ou en vertu d'autre régime d'actionnariat à long terme. Ces primes spéciales constituent un élément clé dans l'atteinte des objectifs de rémunération de la société, plus précisément dans le recrutement et le maintien en poste de personnel ayant le potentiel d'ajouter de la valeur à la société à plus long terme.

Au cours des cinq dernières années, la rémunération totale de la plupart des membres de la haute direction était composée d'environ 19 % en salaire de base, 19 % en attributions du régime de primes d'encouragement annuelles à l'intention des membres de la direction et 62 % en attributions du régime d'actionnariat à long terme. Au cours de chacune des cinq dernières années, le chef de la direction et les autres membres de la direction désignés ont choisi de recevoir la totalité de leurs primes d'encouragement annuelles sous forme d'unités d'actions différées ou d'actions à négociation restreinte de la société.

Salaires de base

Afin de favoriser l'esprit d'équipe, condition que la société considère comme essentielle à la réalisation de ses objectifs à long terme, le salaire annuel de base (le « salaire de base ») du chef de la direction est semblable au salaire des autres membres du comité de gestion, compte tenu du coût relatif des différents emplacements d'emploi. Les salaires de base de tous les membres de la direction de la société sont révisés annuellement afin de s'assurer qu'ils reflètent la contribution relative de chacun de ceux-ci au sein de l'équipe. Les salaires de base de la plupart des membres de la haute direction se situent en deçà de ceux que l'on retrouve sur le marché des services financiers, ce qui traduit la préférence de la société pour la rémunération de ses employés au moyen d'un nombre plus élevé d'attributions en vertu du régime d'actionnariat à long terme.

Les salaires de base des autres membres de la direction visent à offrir une rémunération fixe de manière à être concurrentiels sur le marché des services financiers compte tenu de la rémunération totale de la personne, et ils sont révisés dans cette optique ainsi qu'en fonction de l'apport du membre de la direction.

Régime de primes d'encouragement annuelles à l'intention de la direction

La société se concentre sur l'évaluation et la gestion des risques à long terme et la création d'une croissance durable à long terme des flux de trésorerie et d'une croissance de la valeur des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société. Étant donné l'importance qu'accorde la société à ce point sur le long terme, le régime de primes d'encouragement annuelles à l'intention de la direction (les « primes ») vise à motiver et à récompenser les participants qui atteignent les objectifs opérationnels annuels et prennent des décisions et des mesures qui cadrent avec l'objectif à long terme de la société. Le régime de primes d'encouragement ne constitue pas la composante principale de la rémunération des membres de la direction. Le régime prévoit que les membres de la direction touchent une prime en espèces dont le montant est équivalent à un pourcentage du salaire de base et qui, au gré du membre de la direction, peut être reçu sous forme d'unités d'actions différées ou d'actions à négociation restreintes de la société. Pour les membres du comité de gestion, les primes cibles maximales correspondent à 100 % du salaire de base.

Le montant de la prime versée aux membres du comité de gestion est discrétionnaire et fondé sur un examen du rendement de la personne, de l'équipe et de la société au cours de l'exercice; il n'est pas calculé selon une formule fondée sur des cibles de rendement opérationnelles ou individuelles particulières. Compte tenu de l'attention accordée par la société à la prise de décisions à long terme, dont l'incidence est difficile à évaluer à court terme, la société est d'avis qu'une trop grande importance accordée à la prime annuelle et une formule de calcul de primes fondée sur l'accomplissement des objectifs opérationnels ou individuels annuels pourraient ne pas refléter les décisions prises qui cadrent parfaitement avec la stratégie à long terme de la société. Le comité de la rémunération estime que sa capacité à apprécier et à juger est essentielle pour faire en sorte que les primes attribuées reflètent l'évaluation du risque dans les décisions et les actions de la direction et prennent en compte les circonstances inattendues qui se sont produites au cours de l'année. Par conséquent, en ce qui concerne les membres du comité de gestion, le comité de la rémunération commence par examiner le rendement collectif de l'équipe à l'égard des objectifs généraux du plan d'affaires. Ces objectifs comprennent des objectifs opérationnels à court terme et des objectifs liés à la mise en œuvre de la stratégie à long terme. Étant donné l'importance accordée à la création de valeur sur le

long terme, il n'est pas inhabituel de voir les objectifs fixés au début de l'année changer au cours de l'année. Le comité de la rémunération passe ensuite en revue : i) les accomplissements de l'année; ii) les raisons pour lesquelles certains objectifs n'ont pas été atteints ou des actions n'ont pas été réalisées; et iii) des initiatives supplémentaires prises par la direction qui n'avaient pas été considérées au moment de fixer les objectifs initiaux. Par conséquent, pour déterminer les primes, le comité de la rémunération doit : i) évaluer les décisions et les actions de la direction, la façon dont ces décisions et ces actions s'alignent sur la stratégie à long terme de la société pour créer de la valeur et la façon dont la direction a tenu compte des risques associés à ces décisions; et ii) déterminer si les raisons pour lesquelles certains objectifs n'ont pas été atteints sont liées à des décisions prises par la direction dans les meilleurs intérêts de la société ou à des facteurs hors du contrôle de la direction. En outre, comme la société considère qu'une approche fondée sur l'équipe est fondamentale pour atteindre ses objectifs à long terme, les primes du chef de la direction et des autres membres de la direction ont tendance à être semblables et ne fluctuent généralement pas de façon considérable d'une année à l'autre.

Pour les membres de la direction avec moins d'expérience, les primes sont fondées en plus grande partie sur le rendement individuel du membre de la direction en fonction de l'atteinte de certains objectifs impartiaux et subjectifs plutôt qu'en fonction du rendement collectif de l'équipe de direction.

Régimes d'actionnariat à long terme

L'objectif des régimes d'actionnariat à long terme de la société consiste à permettre aux participants de créer un patrimoine au moyen des hausses du cours des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société. Ces régimes visent à faire en sorte que les intérêts des actionnaires et des membres de la direction se recoupent ainsi qu'à motiver ces derniers à améliorer le succès financier à long terme de la société, sur le plan de l'augmentation de la valeur pour les actionnaires à long terme.

La société offre quatre régimes d'actionnariat à long terme, lesquels sont décrits ci-dessous.

Régimes d'options sur actions à l'intention de la direction

Les régimes d'options sur actions à l'intention de la direction de 2009 et de 2012 régissent l'attribution aux membres de la direction d'options visant l'achat d'actions à droit de vote limité de catégorie A à un prix fixe. Les droits de ces options sont généralement acquis à raison de 20 % à la fin de chaque année débutant un an après la date d'attribution et les options peuvent être exercées sur une période de 10 ans. Les régimes d'options sur actions à l'intention de la direction sont gérés par le conseil d'administration et sont décrits en détail à la rubrique « Régimes de rémunération à base de titres », à la page 58 de la présente circulaire.

Les régimes d'options sur actions à l'intention de la direction visent à soutenir les intérêts de la société des façons suivantes : i) fournir aux membres de la direction et à toute autre personne admissible des primes d'encouragement supplémentaires plutôt qu'une rémunération en espèces; ii) encourager l'actionnariat des personnes admissibles; iii) accroître la participation financière des personnes admissibles à l'égard du succès de la société; iv) encourager les personnes admissibles à demeurer au sein de la société ou de ses filiales au moyen de l'acquisition différée des attributions; et v) attirer de nouveaux dirigeants en demeurant concurrentiels sur le plan de la rémunération globale. Les régimes d'options sur actions à l'intention de la direction sont gérés par le conseil conformément aux politiques de la société en matière de rémunération et aux lignes directrices de la TSX.

Les options sont généralement octroyées aux membres de la direction au cours du premier trimestre de chaque année dans le cadre de la révision de la rémunération annuelle. Comme il a été mentionné plus haut, toute prime de rémunération spéciale est habituellement octroyée sous forme d'options. Le nombre d'options octroyées à un membre de la direction est déterminé selon son niveau de responsabilité et son rendement. Ainsi, on tient compte du nombre d'attributions en options déjà accordées et de leur valeur. Puisque l'octroi annuel d'options a généralement lieu au cours d'une période d'interdiction d'opérations, la date réelle de l'octroi de ces options est fixée six jours ouvrables suivant la fin de la période d'interdiction d'opérations. Le prix d'exercice de ces options correspond au cours moyen pondéré en fonction du volume des actions à droit de vote limité de catégorie A négociées à la NYSE au cours des cinq jours ouvrables précédant la date réelle de l'octroi.

Des options sont octroyées à d'autres périodes de l'année aux personnes qui commencent leur emploi au sein de la société, sous réserve d'une limite prédéterminée et préapprouvée par le conseil. Dans de tels cas, le prix d'exercice est fondé sur le cours de clôture des actions à droit de vote limité de catégorie A à la NYSE le dernier jour de Bourse précédant le premier jour d'entrée en fonction du membre de la direction. Si ce premier jour d'entrée en fonction se situe dans une période d'interdiction d'opérations, la date de prise d'effet de l'octroi tombe six jours après la fin de la période d'interdiction d'opérations et le prix d'exercice pour ces options correspond au cours moyen pondéré en fonction du volume des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société négociées à la NYSE au cours des cinq jours ouvrables précédant la date de prise d'effet de l'octroi. Tout autre octroi d'options en cours d'année doit être approuvé par le conseil.

Le conseil, sur les recommandations du comité de la rémunération, approuve toutes les attributions en options. Le comité de la rémunération recommande l'attribution de la prime d'encouragement à long terme qui concerne le chef de la direction. Toutes les autres attributions en options sont recommandées par le chef de la direction au comité de la rémunération.

En 2012, la société a octroyé un total de 3,6 millions d'options visant l'achat d'actions à droit de vote limité de catégorie A, soit environ 0,6 % des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société après dilution, et 3,5 millions d'options avec une valeur dans le cours de 65,6 M\$ ont été exercées ou échangées contre des actions à négociation restreinte. L'importance accordée à l'alignement sur les intérêts des actionnaires est démontrée par la durée de détention des options par les membres de la direction. Les options exercées au cours de 2012 par les membres de la direction désignés étaient en circulation depuis dix ans en moyenne et les options exercées par tous les membres du comité de la direction étaient en circulation depuis plus de neuf ans en moyenne. Dans l'ensemble, les options exercées au cours de 2012 étaient en circulation depuis plus de neuf ans en moyenne.

Le régime d'options sur actions à l'intention de la direction à l'échelle mondiale a été mis en place en 2012 pour les membres de la direction employés hors de l'Amérique du Nord, afin d'aborder les changements des lois fiscales dans certains territoires. Les modalités de ce régime sont en grande partie similaires au régime d'options sur actions à l'intention de la direction, la différence résidant dans le fait que les dirigeants et les employés n'ont pas le droit de recevoir des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société. Ils ont seulement le droit de recevoir des paiements en espèces qui correspondent à l'augmentation de la valeur d'un nombre spécifié d'actions à droit de vote limité de catégorie A de la société sur une période spécifiée. En 2012, la société a octroyé un total de 600 000 options en vertu de ce régime, et 12 800 options ont été exercées, pour une valeur dans le cours totalisant 26 954 \$.

Le régime d'unités d'actions différées permet l'émission d'unités d'actions différées, la valeur de chacune d'entre elles étant égale à la valeur des actions à droit de vote limité de catégorie A. Le régime d'unités d'actions différées est géré par le comité de la rémunération. Les droits des unités d'actions différées sont acquis sur une période maximale de cinq ans, à l'exception des unités d'actions différées attribuées au lieu d'une prime en espèces, dont les droits sont immédiatement acquis. Les unités d'actions différées ne peuvent être rachetées contre espèces qu'au moment de la cessation d'emploi en raison de la retraite, d'une démission, d'un départ ou d'un décès.

L'émission des unités d'actions différées se fonde sur le cours de clôture des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société à la date d'octroi (le « prix d'attribution »). Si les unités d'actions différées sont acquises au moyen du réinvestissement de primes en espèces annuelles, le prix d'attribution des unités d'actions différées est équivalent au prix d'exercice des options octroyées au même moment, comme il est décrit plus haut. (Se reporter à la rubrique « Régimes d'options sur actions à l'intention de la direction ».) Les porteurs d'unités d'actions différées se verront attribuer des unités d'actions différées supplémentaires à mesure que des dividendes seront versés sur les actions à droit de vote limité de catégorie A de la société, dans les mêmes conditions que si les dividendes étaient réinvestis conformément au régime de réinvestissement des dividendes de la société. Ces unités d'actions différées sont assujetties aux dispositions relatives à l'acquisition des droits. La valeur de rachat des unités d'actions différées correspondra à la valeur de marché d'un nombre équivalent d'actions à droit de vote limité de catégorie A de la société au moment du rachat.

En plus de permettre aux membres de la direction de la société de réinvestir une partie ou la totalité de leurs primes d'encouragement dans des unités d'actions différées, des unités d'actions différées sont également octroyées annuellement dans certaines unités fonctionnelles, à titre de primes d'encouragement à long terme, ou à certains membres de la direction dans des circonstances spéciales sous réserve de l'approbation du conseil. En 2012, la société a octroyé des primes sous forme d'unités d'actions différées ayant une valeur de 10 M\$, dont un montant de 3 M\$ selon le choix des participants.

Le régime d'unités d'actions à négociation restreinte prévoit l'émission d'unités d'actions à négociation restreinte, la valeur de chacune d'elles étant égale à l'appréciation de la valeur de marché des actions à droit de vote limité de catégorie A par rapport à la valeur de marché à la date d'émission (le « prix d'attribution des unités d'actions à négociation restreinte »). Le régime d'unités d'actions à négociation restreinte est géré par le comité de la rémunération. Les droits des unités d'actions à négociation restreinte sont acquis sur une période maximale de cinq ans. Les unités d'actions à négociation restreinte ne peuvent être rachetées contre espèces qu'au moment de la cessation d'emploi en raison de la retraite, d'une démission, d'un départ ou d'un décès.

Les unités d'actions à négociation restreinte ne feront pas l'objet de rajustements en fonction des dividendes réguliers versés sur les actions à droit de vote limité de catégorie A de la société. La valeur de rachat des unités d'actions à négociation restreinte correspond à l'écart entre la valeur de marché d'un nombre équivalent d'actions à droit de vote limité de catégorie A de la société à la date où l'emploi au sein de la société se termine et le prix d'attribution initial des unités d'actions à négociation restreinte.

Aucune unité d'actions à négociation restreinte n'a été octroyée depuis février 2005.

Régimes d'actions assujetties à des restrictions

La société a deux régimes d'actions assujetties à des restrictions : le régime d'actions assujetties à des restrictions et le régime d'actions incessibles. Ces régimes ont été établis le 17 février 2011 pour offrir à la société et à ses membres de la direction des solutions autres que les régimes actuels de la société, et permettre aux membres de la direction d'augmenter leur actionnariat. Les actions à négociation restreinte présentent l'avantage de permettre aux membres de la direction de devenir actionnaires, de recevoir des dividendes et d'avoir la propriété totale de leurs actions après la période de restriction.

Le régime d'actions assujetties à des restrictions régit les attributions d'actions à droit de vote limité de catégorie A acquises sur le marché libre octroyées aux membres de la direction. Le comité de la rémunération gère ce régime. Les droits sur actions à négociation restreinte sont acquis sur des périodes pouvant atteindre cinq ans, sauf les droits sur les actions à négociation restreinte attribuées au lieu de primes en espèces, qui sont acquis immédiatement. Les actions à négociation restreinte sur lesquelles les droits sont acquis et non acquis doivent être détenues jusqu'à la date d'acquisition des droits ou, dans certains territoires, pendant cinq ans à compter de la date d'attribution (la « date de détention »). Les porteurs d'actions à négociation restreinte ont le droit d'exercer les droits de vote rattachés à leurs actions et de recevoir des dividendes qui sont versés sur les actions à droit de vote limité de catégorie A de la société. Avant la date de détention, ces dividendes sont distribués sous forme d'actions à négociation restreinte supplémentaires, dont la valeur correspond aux dividendes en espèces versés sur les actions à négociation restreinte, déduction faite de toute retenue d'impôt applicable, et sont assujettis aux mêmes dispositions relatives à la période de possession et d'acquisition des droits que les actions à négociation restreinte initiales. En 2012, la société a octroyé un total de 1,1 million d'actions à négociation restreinte.

Le régime d'actions incessibles régit l'attribution des actions ordinaires sans droit de vote (les « actions incessibles ») d'une ou plusieurs sociétés privées (« société de portefeuille de BAM » ou « société de portefeuille ») aux membres de la direction ou à d'autres personnes désignées par le conseil. Les capitaux de chaque société de portefeuille proviennent initialement d'actions ordinaires et d'actions préférentielles émises à la société pour un produit en espèces. Chaque société de portefeuille utilise ses liquidités pour acquérir directement ou indirectement des actions à droit de vote limité de catégorie A sur le marché libre. Les dividendes versés à chaque société de portefeuille sur les actions à droit de vote limité de catégorie A acquises par la société de portefeuille seront utilisés pour verser des dividendes sur les actions préférentielles qui sont détenues par la société. Les droits de vote sur les actions à droit de vote limité de catégorie A détenues par une société de portefeuille ne seront pas exercés.

Les droits des actions incessibles sont généralement acquis à raison de 20 % chaque année à partir de la première date anniversaire de l'attribution, et les actions doivent être conservées jusqu'au cinquième anniversaire de l'attribution. Tout détenteur d'actions incessibles peut échanger celles-ci contre des actions à droit de vote limité de catégorie A émises à partir de la trésorerie de la société au minimum cinq ans, mais au maximum dix ans, à compter de la date d'attribution. En 2012, la société a octroyé un total de 2,2 millions d'actions incessibles.

Autre rémunération

Comme il est décrit précédemment, le salaire annuel, les primes et la participation aux régimes d'actionnariat à long terme sont les principaux éléments de la rémunération globale des membres de la direction. Les membres de la direction participent également aux avantages indirects généralement au même titre que tous les employés, ainsi qu'il est indiqué plus bas. Le seul avantage indirect que la société n'offre qu'aux membres de la haute direction est l'examen médical des membres de la direction.

Avantages collectifs

Tous les employés participent aux régimes de soins de santé, de soins dentaires et d'assurance, lesquels varient selon le marché.

Régime d'épargne-retraite

Tous les employés sont admissibles à une cotisation annuelle à un régime enregistré d'épargne-retraite équivalant à un pourcentage de leur salaire de base en fonction des pratiques du marché local. Il n'y a pas de régimes de retraite à prestations déterminées en place pour aucun des membres de la direction désignés ni des associés directeurs principaux.

Dispositions relatives à la cessation d'emploi ou au changement de contrôle

De manière générale, la société n'offre aux employés aucun paiement contractuel de cessation d'emploi ou suivant la cessation d'emploi, ni entente relative au changement de contrôle. Plus particulièrement, la société n'a conclu aucun accord contractuel à l'égard d'un paiement en raison de la cessation d'emploi ou suivant la cessation d'emploi, aucune entente concernant un changement de contrôle, aucun contrat de travail ni aucun parachute doré visant les membres de la direction désignés.

Le tableau qui suit présente un sommaire des dispositions relatives à la cessation d'emploi dans le cadre des régimes d'actionnariat à long terme de la société. Aucun droit supplémentaire n'est déclenché par la cessation d'emploi, la démission, le départ à la retraite ou un changement de contrôle. Toute exception à ces dispositions est approuvée par le président du comité de la rémunération ou le conseil d'administration, selon les circonstances.

Dispositions relatives à la cessation d'emploi dans le cadre des régimes d'actionnariat à long terme^{a)}

<i>Événement menant à la cessation d'emploi</i>	<i>Unités d'actions différées et unités d'actions à négociation restreinte</i>	<i>Options</i>
Retraite (déterminée à la discrétion du conseil)	Les unités dont les droits sont acquis sont rachetables le jour de la cessation d'emploi. Les unités dont les droits ne sont pas acquis s'éteignent.	L'acquisition des droits prend fin au départ à la retraite. Les options dont les droits sont acquis peuvent être exercées jusqu'à leur date d'expiration. Les options dont les droits ne sont pas acquis sont annulées.
Cessation d'emploi sans motif	Les unités dont les droits sont acquis sont rachetables le jour de la cessation d'emploi. Les unités dont les droits ne sont pas acquis s'éteignent.	À la date de cessation d'emploi, les options dont les droits ne sont pas acquis sont immédiatement annulées et les options dont les droits sont acquis continuent de pouvoir être exercées pendant une période de 60 jours ^{b)} après la date de cessation d'emploi, après quoi les options non exercées sont immédiatement annulées.
Congédiement justifié	Les unités dont les droits sont acquis sont rachetables le jour de la cessation d'emploi. Les unités dont les droits ne sont pas acquis s'éteignent.	À la date de cessation d'emploi, toutes les options dont les droits sont acquis et ne sont pas acquis sont annulées.
Autre type de cessation d'emploi (y compris la démission)	Les unités dont les droits sont acquis sont rachetables le jour de la cessation d'emploi. Les unités dont les droits ne sont pas acquis s'éteignent.	À la date de cessation d'emploi, toutes les options dont les droits sont acquis et ne sont pas acquis sont annulées.
Congés autorisés (y compris pour invalidité)	Les unités ne peuvent être rachetées au cours d'un congé.	L'acquisition des droits des options se poursuit et les options peuvent être exercées selon l'échéancier normal jusqu'à deux ans après le début du congé.
Décès	Les unités dont les droits sont acquis sont rachetables le jour du décès. Les unités dont les droits ne sont pas acquis s'éteignent.	L'acquisition des droits se poursuit et les options peuvent être exercées pendant les six mois suivant la date de décès ^{b)} ; toutes les options non exercées sont annulées immédiatement après cette période.

<i>Événement menant à la cessation d'emploi</i>	<i>Actions à négociation restreinte/actions incessibles</i>
Cessation sans motif (y compris la démission, la retraite et le décès)	Les actions dont les droits sont acquis restent assujetties aux restrictions de détention jusqu'à la fin de la période de restriction. Les actions dont les droits ne sont pas acquis s'éteignent.
Congédiement justifié	Les actions dont les droits sont acquis ou non s'éteignent.
Congés autorisés (y compris pour invalidité)	L'acquisition des droits se poursuit et toutes les actions restent assujetties aux restrictions pendant une absence jusqu'à la fin de la période de restriction.

a) Ces tableaux présentent un sommaire des dispositions relatives à la cessation d'emploi dans le cadre des régimes d'actionnariat à long terme offerts par la société et ne devraient pas être considérés comme une liste exhaustive des dispositions.

b) À la date d'échéance des options ou avant.

POLITIQUES ET LIGNES DIRECTRICES EN MATIÈRE DE PRIMES D'ENCOURAGEMENT ET DE RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS

La société a défini un certain nombre de politiques et de lignes directrices pour renforcer l'importance de la participation à long terme. Ces politiques et ces lignes directrices sont présentées en détail ci-dessous.

Lignes directrices en matière d'actionnariat

Les membres du comité de gestion, qui est actuellement composé de 15 membres de la direction de la société et de ses filiales et qui comprend les membres de la direction désignés, doivent détenir des actions à droit de vote limité de catégorie A ou des unités d'actions différées, dont la valeur équivaut à cinq fois le salaire de base, selon la valeur de marché des actions à droit de vote limité de catégorie A et des unités d'actions différées détenues, et cette valeur doit être atteinte dans les cinq années suivant la nomination à titre de membre du comité de gestion. Chacun des membres de la direction désignés détient actuellement des placements en actions à droit de vote limité de catégorie A qui dépassent largement ce montant, comme l'illustre le tableau suivant :

Membres de la direction désignés	Exigences en matière d'actionnariat (multiple du salaire de base)	Actionnariat au 31 décembre 2012				Exigences en matière d'actionnariat
		Actions détenues ^{a), b)} (en milliers de dollars)	Unités d'actions différées ^{b)} (en milliers de dollars)	Actionnariat total ^{b)} (en milliers de dollars)		
J. Bruce Flatt	5x	544 237	13 428	557 665	Respectées	
Brian D. Lawson	5x	181 194	15 764	196 958	Respectées	
Jeffrey M. Blidner	5x	116 754	10 365	127 119	Respectées	
George E. Myhal	5x	291 120	18 204	309 324	Respectées	
Samuel J.B. Pollock	5x	159 554	10 861	170 415	Respectées	

a) Comprend les participations en actions à droit de vote limité de catégorie A de la société détenues directement et indirectement.

b) Les valeurs sont calculées sur le cours de clôture des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société à la TSX au 31 décembre 2012 de 36,73 \$ (soit 36,44 \$ CA, après conversion en dollars américains au taux de change moyen de Bloomberg cette même journée de 1,00 \$ CA pour 1,0079 \$ US) et à la NYSE le 31 décembre 2012 de 36,65 \$, le cas échéant.

Période de détention minimale des options en cours d'emploi et par la suite

Afin de réduire au minimum toute possibilité d'exercice d'options à caractère opportuniste et de vente inopportune des titres et afin d'exiger la détention d'actions après la cessation d'emploi, la politique suivante a été mise en place : les membres du comité de gestion doivent continuer de détenir, pendant au moins un an, des actions à droit de vote limité de catégorie A d'une valeur égale à tout produit net en espèces, après impôts, tiré de l'exercice des options octroyées, à commencer par les options octroyées en 2003 et, pour les autres membres du comité de gestion, les options octroyées en 2007. La portée de cette politique a été étendue pour inclure les options exercées au moment de la cessation d'emploi et les options octroyées en 2007 seront les premières à faire l'objet de la politique modifiée.

Remboursement des primes d'encouragement et de la rémunération à base d'actions

Certains membres de la direction, y compris tous les membres du comité de gestion, doivent verser à la société un montant équivalant à une partie ou au total des primes d'encouragement ou des autres primes, ou de la rémunération à base d'actions et des gains réalisés sur la vente de titres de la société. Le cas échéant, le montant du remboursement sera déterminé par le comité de la rémunération, qui recommandera des mesures appropriées au conseil et prendra des dispositions adéquates pour assurer le recouvrement du montant en question. Dans le cas d'un important redressement des résultats financiers, le chef de la direction et le chef des finances pourraient être tenus d'effectuer un tel remboursement. Dans le but de préserver la réputation et la compétitivité de la société, les membres du comité de gestion pourraient être tenus d'effectuer un tel remboursement s'ils adoptent un comportement largement préjudiciable à l'égard de la société après la cessation de leur emploi au sein de la société. Les comportements préjudiciables comprennent notamment la participation à des opérations auxquelles sont parties la société et ses clients et lesquelles étaient en cours ou envisagées au moment de la cessation d'emploi, le démarchage auprès de clients ou d'employés, la divulgation de renseignements confidentiels ou la tenue de propos inappropriés ou diffamatoires au sujet de la société ou de ses clients. La politique vise tout montant ou avantage reçu au cours des deux années précédant l'événement donnant lieu à la réclamation et comprend à la fois les rétributions monétaires et les actions reçues par suite de l'exercice d'options ou du remboursement d'unités d'actions à négociation restreinte et d'unités d'actions différées, d'actions incessibles et d'actions à négociation restreinte.

Couverture du risque économique lié à la détention d'actions à titre personnel

Il est interdit à tous les membres de la direction et à tous les administrateurs de participer à des opérations ayant pour effet de couvrir la valeur économique de toute détention directe ou indirecte d'actions à droit de vote limité de catégorie A par les membres de la direction ou les administrateurs, y compris la participation à des régimes d'actionnariat à long terme, sauf si de telles opérations sont exécutées et présentées en toute conformité avec l'ensemble des règlements applicables et approuvées au préalable par le chef des finances et le chef de la direction de la société, ainsi que par le comité de la rémunération, s'il y a lieu. À ce jour, aucun membre de la direction ou administrateur n'a couvert la valeur économique de ses détentions directes ou indirectes.

RAPPORT DE 2012

Le rapport sur la rémunération pour 2012, présenté au comité de la rémunération en février 2013, contenait une description détaillée du régime de rémunération concernant chacun des membres du comité de gestion, y compris les membres de la direction désignés. Le rapport, préparé par le chef de la direction, comprenait également un sommaire de la rémunération globale pour 2012, y compris les primes et les montants proposés au titre des régimes d'actionnariat à long terme ainsi que les salaires de base proposés pour 2013. De plus, le rapport contenait une analyse de la constitution de patrimoine, y compris la valeur en jeu des avantages acquis et non acquis octroyés antérieurement au titre des régimes d'actionnariat à long terme, ainsi que des options exercées au cours de l'exercice.

Le rapport contenait également une analyse de la valeur prévue de la rémunération versée aux membres de la direction désignés en 2012, selon divers scénarios de rendement. Le comité de la rémunération a déterminé que la rémunération résultante était raisonnable et permet de verser la rémunération voulue en fonction du rendement des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société sur une période de dix ans.

Le niveau de participation de l'ensemble des membres de la direction est une considération importante, tant pour la direction que pour le comité de la rémunération, car il démontre la mesure dans laquelle les membres de la direction profiteront de l'amélioration à long terme de la valeur pour les actionnaires, et seront donc motivés à y contribuer. Par conséquent, le rapport comprenait aussi une analyse de la participation des membres de la haute direction, y compris les actions à droit de vote limité de catégorie A détenues directement, indirectement ainsi que par l'intermédiaire des régimes d'actionnariat à long terme, de même qu'un sommaire de la durée du mandat de chacun des membres du comité de gestion au sein de la société. Le comité de la rémunération a déterminé que le niveau de participation des membres du comité de gestion assure une harmonisation des intérêts qui favorise la création de valeur à long terme pour les actionnaires.

En outre, le rapport contenait un sommaire des octrois réguliers et spéciaux d'options à tous les membres de la direction recommandés par la direction. Le comité de la rémunération a déterminé que ce régime était raisonnable et qu'il constituait une récompense appropriée pour les membres de la direction.

Le comité de la rémunération a examiné les modalités des régimes d'actionnariat à long terme ainsi que les modifications proposées et a évalué le caractère adéquat et l'efficacité des régimes dans le contexte des pratiques actuelles en matière de rémunération, des modifications réglementaires et des objectifs de la société. Ces régimes sont examinés par le comité de la rémunération au moins une fois par année. Le comité de la rémunération a également examiné les opérations financières conclues par la société pour couvrir l'incidence sur la société des hausses futures du cours du marché de ses actions à droit de vote limité de catégorie A, notamment sur les passifs engagés par la société en vertu de son régime d'unités d'actions différées et de son régime d'unités d'actions à négociation restreinte. Le comité a déterminé que les régimes sont à la fois adéquats et efficaces.

Le comité de la rémunération a examiné les politiques et les pratiques de rémunération de la société; il s'est penché notamment sur la conception des régimes d'encouragement de la société afin de vérifier qu'ils i) encouragent la direction à prendre en compte les risques liés à leurs décisions et actions, et ii) atténuent le risque d'effectuer des paiements excessifs avant de connaître les enjeux des risques. Une distinction a été faite au cours de cet examen entre les entreprises qui déploient du capital (p. ex., des sociétés de placement privé) et celles qui ne déploient pas de capital (p. ex., les sociétés de services rémunérées à l'acte), puisque les risques liés à la rémunération associés à ces entreprises sont différents.

Le 14 février 2013, le comité de la rémunération a présenté ses conclusions à l'égard des éléments susmentionnés au conseil d'administration. Le comité de la rémunération a indiqué dans son rapport qu'il n'avait relevé aucun risque susceptible, selon une estimation raisonnable, d'avoir une incidence négative importante sur la société et que l'approche, les politiques et les pratiques de rémunération de la société à l'intention des membres de la direction, au niveau du siège social et au sein de ses unités fonctionnelles, permettaient d'atteindre les objectifs suivants : i) encourager la direction à prendre en compte les risques liés à ses décisions et actions; ii) réduire les possibilités que la direction tire profit de la prise de risques en vue d'accroître le

rendement à court terme, au détriment de la création de valeur à long terme; et iii) faire en sorte que les membres de la direction soient responsables de leurs décisions, pendant leur mandat et après leur départ de la société. Le comité a aussi indiqué que les politiques de la société avaient été appliquées sans exception au cours de l'exercice. Le comité de la rémunération a formulé ses conclusions en tenant compte des éléments suivants :

- la distinction qui est faite, dans la conception des ententes de rémunération, entre les entreprises qui déploient du capital et celles qui ne le font pas;
- la priorité accordée aux éléments de rémunération à long terme des dirigeants au sein d'entreprises qui répartissent du capital, la période d'acquisition des droits de cinq ans et les modalités d'extinction liées au départ;
- le lien direct existant entre la rémunération versée aux dirigeants et le rendement des entreprises;
- le fait de retarder le versement des primes aux dirigeants jusqu'à ce que le rendement de l'entreprise soit réalisé en grande partie et que les enjeux des risques soient connus.

Le comité de la rémunération a par ailleurs conclu que le régime de rémunération des membres de la direction désignés concorde avec les objectifs du programme de rémunération de la société, tels qu'ils sont décrits à la rubrique « Principes de rémunération » à la page 41 de la présente circulaire d'information, favorise la création de valeur à long terme pour les actionnaires ainsi que la capacité d'attirer et de maintenir en fonction des dirigeants qui prennent des décisions dans une perspective à long terme et encourage l'évaluation des risques associés aux décisions prises et aux actions entreprises. Cette conclusion s'appuie sur les pratiques de rémunération suivantes relatives au comité de gestion :

- le pourcentage le plus élevé de rémunération annuelle totale est versé sous forme de participation à long terme assortie d'une période d'acquisition des droits de cinq ans;
- l'importance des participations des dirigeants;
- l'important réinvestissement des primes dans des actions à négociation restreinte de la société qui doivent être détenues pendant cinq ans ou dans des unités d'actions différées qui ne sont pas rachetables au gré du porteur avant sa retraite, son décès ou la cessation de son emploi;
- le fait que les options sont détenues au-delà de la période d'acquisition des droits et généralement jusqu'à leur date d'expiration. Les options exercées en 2012 par les membres de la direction désignés étaient détenues depuis dix ans en moyenne et celles exercées par le comité de la direction étaient détenues depuis plus de neuf ans en moyenne;
- la durée du mandat des dirigeants au sein de la société.

M. Flatt, chef de la direction de la société, et son équipe ont été chargés par le conseil d'administration de bâtir des activités à l'échelle mondiale de gestion d'actifs. Le rendement personnel de M. Flatt et le rendement du comité de gestion de la société sont évalués chaque année par le conseil et le comité de la rémunération en fonction des résultats opérationnels, de l'atteinte d'autres objectifs liés à la mise en œuvre de la stratégie d'affaires et ayant été définis au début de l'exercice, ainsi que d'autres réalisations.

Chaque année, M. Flatt présente au conseil un plan d'affaires annuel qui comprend des objectifs en matière de croissance à court terme et à long terme. Ce plan d'affaires annuel énonce l'orientation stratégique de la société, de même que des cibles opérationnelles précises et des objectifs directeurs liés à la mise en œuvre de la stratégie d'affaires à long terme. Les cibles et les objectifs sont censés être ambitieux et représentatifs de la stratégie à long terme de la société et, compte tenu de la nature opportuniste des activités de la société et de l'esprit d'entreprise qui lui est propre, donnent au conseil des exemples de diverses opérations et initiatives qui, selon la direction, créeront de la valeur à long terme pour les actionnaires.

Le rendement personnel de M. Flatt et celui du comité de gestion de la société sont revus annuellement, à la lumière des résultats opérationnels de la société et de l'atteinte d'objectifs stratégiques fixés au début de l'année. L'établissement des primes et des attributions de propriété sur le long terme n'est pas fondé sur une formule, mais est plutôt entièrement fondé sur l'évaluation que fait le conseil de certaines mesures particulières prises au cours de l'année pour mettre en œuvre les plans stratégiques de la société et pour apporter toute modification à ces plans, dans une perspective de création de valeur à long terme, et d'autres mesures prises à la suite d'événements imprévus survenus au cours de l'année.

Le comité de la rémunération a déterminé que M. Flatt et l'équipe de la haute direction avaient fait progresser la stratégie d'affaires à long terme de manière à créer de la valeur pour les actionnaires à long terme et avaient atteint les objectifs fixés au début de l'année. Les principales réalisations de 2012 comprennent ce qui suit :

- augmentation de 12 % des flux de trésorerie liés aux opérations qui se sont établis à 1,356 G\$ comparativement à 1,211 G\$ en 2011;

- obtention de résultats positifs pour tous les Fonds de Brookfield, y compris les rendements annuels composés de Brookfield Infrastructure Partners et de Brookfield Renewable Energy Partners;
- atteinte des objectifs pour les activités de financement et l'établissement de la marque mondiale de Brookfield;
- refinancements terminés et mobilisation de capitaux réussie permettant de placer la société dans une situation financière liquide;
- travaux de préparation terminés pour le lancement de Brookfield Property Partners;
- augmentation de la valeur des actifs de la société, telle que mesurée par les données ajustées selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »).

Compte tenu de ces réalisations et de la constatation par le comité de la rémunération du fait que la direction a fait progresser la stratégie d'affaires de la société sur le long terme de manière à créer de la valeur pour les actionnaires à long terme, le comité de la rémunération a recommandé que tous les membres de la direction désignés reçoivent leur prime cible respective sous forme d'actions à négociation restreinte. Par ailleurs, le comité de la rémunération a recommandé que M. Flatt reçoive des actions incessibles évaluées à 3 995 000 \$, que M. Pollock reçoive des actions incessibles évaluées à 3 196 000 \$, que M. Blidner et M. Lawson reçoivent chacun des actions incessibles évaluées à 1 598 000 \$ et que M. Myhal reçoive des actions incessibles évaluées à 1 198 500 \$. Dans le cas de M. Flatt, la prime récompense son leadership constant dans l'exécution de la stratégie à long terme de la société. Pour ce qui est de M. Pollock, la prime souligne ses réalisations dans l'établissement des activités d'infrastructures de la société. Ces primes s'inscrivent dans le cadre du principe de rémunération visant à récompenser la création de valeur à long terme.

Relation entre la rémunération des membres de la direction et le rendement de l'action

Comme plus de 80 % de la valeur annuelle de la rémunération accordée à M. Flatt et aux autres membres de la direction désignés prend la forme de rémunération à long terme, la valeur actuelle de cette rémunération, qui est gagnée au fil du temps, dépendra du rendement des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société. De temps à autre, lorsque des primes spéciales sont accordées pour récompenser le rendement continu et exceptionnel, ces attributions prennent habituellement la forme d'attributions au titre des régimes d'actionnariat à long terme, plutôt que d'espèces. Le tableau qui suit illustre la pondération des régimes d'actionnariat à long terme de la société par rapport à la rémunération globale accordée aux membres de la direction désignés :

Composition de la rémunération des membres de la direction désignés^{a)}

	<i>Salaire de base</i>	<i>Prime en espèces versée</i>	<i>Unités d'actions différées Actions à négociation restreinte</i>	<i>Actionnariat à long terme</i>	<i>Pourcentage de la rémunération à risque</i>
2012					
Chef de la direction	10 %	0 %	10 %	80 %	90 %
Autres membres de la direction désignés	17 %	0 %	17 %	66 %	83 %
Cinq ans (2007 à 2011)					
Chef de la direction	14 %	0 %	14 %	72 %	86 %
Autres membres de la direction désignés	19 %	0 %	19 %	62 %	81 %

a) Tous les pourcentages présentés sont fondés sur des valeurs en dollars canadiens.

Rémunération du chef de la direction

Compte tenu du rendement global de M. Flatt tel qu'il est décrit ci-dessus, le 14 février 2013, le conseil a suivi la recommandation de son comité de la rémunération et a attribué à M. Flatt une rémunération variable globale de 4 495 200 \$ pour 2012, laquelle comprend un montant de 500 200 \$ attribué sous forme d'actions à négociation restreinte et un montant de 3 995 000 \$ attribué sous forme d'actions incessibles. Les droits des actions incessibles sont généralement acquis à raison de 20 % chaque année à partir de un an après la date d'attribution; ces actions doivent être conservées jusqu'au cinquième anniversaire de la date d'attribution.

En plus de la rémunération susmentionnée, M. Flatt a gagné un salaire de base pour 2012 de 500 200 \$. Il a également bénéficié d'une cotisation annuelle à un régime d'épargne-retraite établie en fonction d'un pourcentage du salaire de base. En 2012, cette cotisation s'est élevée à 22 509 \$. La participation de M. Flatt à ce régime d'épargne-retraite est établie sur la même base que tous les autres employés de la société, et M. Flatt n'a droit à aucune prestation de retraite future ni à d'autres avantages postérieurs à l'emploi offerts par la société. Par conséquent, la société n'a aucune obligation postérieure à l'emploi de verser une pension, une assurance pour frais médicaux ou d'autres avantages du personnel à M. Flatt.

Pour 2012, la rémunération globale de M. Flatt s'est chiffrée à 5 017 909 \$, dont une tranche de 90 % a été accordée sous forme d'attributions au titre des régimes d'actionnariat à long terme et une tranche de 10 % a été versée en espèces. Pour 2011, la rémunération annuelle globale de M. Flatt s'est chiffrée à 3 965 859 \$, dont une tranche de 87 % a été accordée sous forme d'attributions au titre des régimes d'actionnariat à long terme et une tranche de 13 % a été versée en espèces. Des renseignements détaillés sur les composantes de la rémunération versée à M. Flatt et aux autres membres de la direction désignés pour 2010, 2011 et 2012 sont fournis dans le tableau présentant le sommaire de la rémunération, à la page 55 de la présente circulaire.

Révision de la rémunération – chef de la direction

Depuis sa nomination comme chef de la direction en 2002, M. Flatt a reçu une rémunération cumulative globale de 26,2 M\$, ce qui représente une rémunération annuelle moyenne d'approximativement 2,4 M\$. La rémunération globale de M. Flatt pour cette période comprend un salaire de base de 4,0 M\$, des unités d'actions différées ou des actions à négociation restreinte de 3,7 M\$, et des attributions de rémunération incitative à long terme évaluées à 18,5 M\$ au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes au moment de l'attribution. En raison des variations de la valeur des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société au cours de cette période de onze ans, les unités d'actions différées, les unités d'actions à négociation restreinte, les options ou les actions à négociation restreinte et les actions incessibles octroyées à M. Flatt au cours de cette période sont actuellement évaluées à 73,2 M\$, ce qui lui confère une rémunération cumulative globale de 77,5 M\$ au cours des onze dernières années et une rémunération annuelle moyenne de 7,0 M\$. L'augmentation de la valeur des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société au cours de cette période a contribué à hauteur de 90 % au montant de 77,5 M\$, et une tranche de 35,3 M\$ de ce montant n'est rachetable qu'au départ à la retraite et sera évaluée à ce moment. Le rendement annuel composé des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société au cours de la période de onze ans depuis la nomination de M. Flatt à titre de chef de la direction était d'approximativement 22 %. Le tableau qui suit présente la rémunération totale reçue par M. Flatt depuis sa nomination comme chef de la direction de la société en 2002. La première colonne contient la valeur de la rémunération au moment de son attribution, tandis que la deuxième colonne contient la valeur de la rémunération au 31 décembre 2012, laquelle tient compte, pour les attributions à base d'actions, de l'appréciation des actions à droit de vote limité de catégorie A depuis la date de l'attribution.

Rémunération cumulative globale du chef de la direction depuis 2002

	2002 à 2012	
	Valeur à la date de l'octroi ^{a)}	Valeur au 31 décembre 2012 ^{e)}
Rémunération en espèces		
Salaire de base ^{a)}	4 027 598 \$	4 027 598 \$
Prime en espèces versée	— \$	— \$
Total de la rémunération en espèces	4 027 598 \$	4 027 598 \$
Attributions au titre des régimes d'actionnariat à long terme		
Unités d'actions différées, unités d'actions à négociation restreinte, options, actions incessibles et actions à négociation restreinte ^{b)}	21 952 796 \$	73 242 119 \$
Avantages et avantages indirects		
Autre rémunération ^{c)}	184 930 \$	184 930 \$
Total de la rémunération cumulative	26 165 324 \$	77 454 647 \$
Rémunération annuelle moyenne	2 378 666 \$	7 041 332 \$

a) Somme du salaire de base réel versé au cours de chaque exercice compris entre le 1^{er} janvier 2002 et le 31 décembre 2012, convertie au taux de change moyen de Bloomberg pour chaque exercice.

b) Ces valeurs comprennent toutes les options, les unités d'actions différées, les unités d'actions à négociation restreinte, les actions incessibles et les actions à négociation restreinte octroyées alors que M. Flatt était chef de la direction. Les unités d'actions différées et les unités d'actions à négociation restreinte ne sont pas rachetables avant sa retraite.

c) Les autres éléments de rémunération versés au cours de l'exercice comprennent les examens médicaux annuels et les cotisations au REER. La valeur en dollars canadiens de ces autres éléments pour chaque exercice a été convertie au taux de change moyen de Bloomberg pour cet exercice.

d) La valeur des attributions au titre des régimes d'actionnariat à long terme comprend la valeur des options, des unités d'actions à négociation restreinte, des unités d'actions différées, des actions incessibles et des actions à négociation restreinte attribuées pour les exercices allant de 2002 à 2012 inclusivement. Les options et les unités d'actions à négociation restreinte sont évaluées en fonction de la valeur obtenue au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes à la date de l'octroi, actualisée de 25 % pour refléter les dispositions relatives à la période d'acquisition des droits de cinq ans et à la période de détention de un an. Les unités d'actions différées et les actions à négociation restreinte sont évaluées au moyen du cours de clôture des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société à la TSX ou à la NYSE, selon le cas, à la date de l'octroi. La valeur des actions incessibles correspond à la valeur des actions à droit de vote limité de catégorie A détenues par la société de portefeuille moins les obligations liées au passif net et aux actions préférentielles de la société de portefeuille. Toutes les valeurs en dollars canadiens ont été converties au taux de change moyen de Bloomberg de l'exercice au titre duquel elles ont été octroyées.

- e) La valeur des attributions au titre des régimes d'actionariat à long terme comprend la valeur des options, des unités d'actions à négociation restreinte, des unités d'actions différées, des actions incessibles et des actions à négociation restreinte détenues le 31 décembre 2012 et la valeur des options dans le cours attribuées au cours des exercices allant de 2002 à 2012 et qui ont été exercées jusqu'à maintenant. La valeur des options dans le cours, des unités d'actions à négociation restreinte, des unités d'actions différées, des actions incessibles et des actions à négociation restreinte est calculée selon le cours de clôture des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société à la TSX le 31 décembre 2012 (36,44 \$ CA) et à la NYSE le 31 décembre 2012 (36,65 \$). La valeur des options dans le cours exercées a été calculée à la date d'exercice au moyen du montant correspondant à l'excédent de la valeur des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société sur le prix d'exercice des options. Toutes les valeurs en dollars canadiens ont été converties au taux de change moyen de Bloomberg le 31 décembre 2012, de 1,00 \$ CA pour 1,0079 \$ US.

Ratio de la rémunération sur les flux de trésorerie liés aux opérations

Le tableau qui suit illustre la rémunération globale accordée aux membres de la direction désignés à titre de pourcentage des flux de trésorerie liés aux opérations.

	2012	2011	2010
Rémunération globale des membres de la direction désignés ^{a)}	16 709 624 \$	14 585 515 \$	15 627 926 \$
Exprimée en pourcentage des flux de trésorerie liés aux opérations ^{b)}	1,2 %	1,2 %	1,1 %

a) La rémunération globale des membres de la direction désignés est définie comme le total de la rémunération qui figure dans le tableau du sommaire de la rémunération à la page 55 de la présente circulaire.

b) Les flux de trésorerie liés aux opérations ont totalisé 1,356 G\$, 1,211 G\$ et 1,463 G\$ en 2012, en 2011 et en 2010, respectivement. (Se reporter à la rubrique « Flux de trésorerie liés aux opérations » à la page 45 du rapport annuel de 2012 de la société pour obtenir de plus amples renseignements sur les flux de trésorerie liés aux opérations qui constituent une mesure non définie par les IFRS).

Participation du chef de la direction dans la société

Conformément aux principes de la société en matière d'harmonisation des intérêts des dirigeants et des actionnaires ainsi que de soutien d'un esprit d'entreprise axé sur la création de valeur à long terme, M. Flatt a acquis, au fil de ses années en poste au sein de la société, qui totalisent plus de 20 ans, un certain nombre de participations dans la société sous forme d'unités d'actions différées, d'options, d'unités d'actions à négociation restreinte, d'actions à négociation restreinte et d'actions incessibles. En outre, et indépendamment du régime de rémunération, M. Flatt détient un nombre important d'actions à droit de vote limité de catégorie A de la société, ce qui est pertinent dans la mesure où cela harmonise les intérêts de M. Flatt et ceux des actionnaires. Ces participations sont détenues à la fois directement, comme il est indiqué à la page 17 de la présente circulaire, et sous forme d'une quote-part des actions à droit de vote limité de catégorie A largement détenue par l'intermédiaire de Partners Limited et de BAM Investments Corp. (Se reporter à la rubrique « Principaux porteurs d'actions à droit de vote », à la page 6 de la présente circulaire.)

Conclusion

Le comité de la rémunération estime que les principes, les politiques et les pratiques de rémunération de Brookfield soutiennent la société dans l'atteinte de ses objectifs stratégiques à long terme, en plus d'être efficaces pour attirer et retenir des dirigeants dont les décisions sont alignées sur ces objectifs stratégiques. Le comité de la rémunération estime que les pratiques de rémunération de la société : i) récompensent les dirigeants de leur rendement à long terme d'une façon qui privilégie adéquatement la gestion du risque, qui n'incite pas la direction à prendre des risques inconsidérés ou excessifs et qui favorise, tout en la rémunérant de façon appropriée, la création de valeur à long terme; ii) sont simples et transparentes; iii) encouragent les dirigeants à acquérir une participation dans la société et à aligner leurs intérêts sur ceux des actionnaires de façon significative; iv) ne prévoient pas d'avantages démesurés en cas de cessation d'emploi ou de changement de contrôle; et v) soutiennent une planification successorale efficace. Lors de l'assemblée qui aura lieu le 9 mai 2013, le président du comité de la rémunération, M. Lance Liebman, répondra aux questions portant sur les pratiques de rémunération des membres de la direction de Brookfield.

Au nom du comité de la rémunération,

- L. Liebman – *Président*
- M. Kempston Darkes
- J.A. Pattison

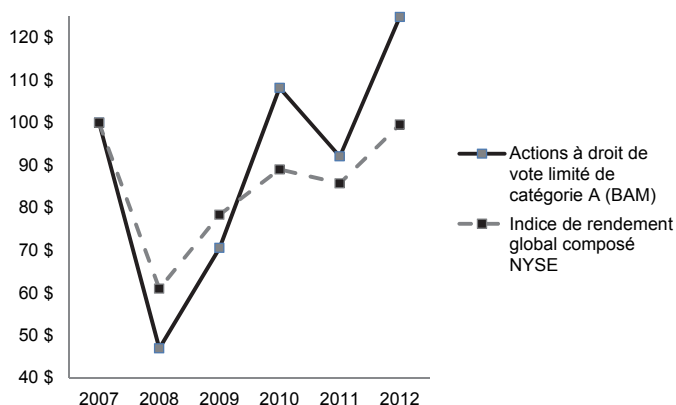
GRAPHIQUES DU RENDEMENT

La monnaie fonctionnelle de la société est le dollar américain et la direction considère la NYSE comme un indicateur plus fiable du rendement des actions de la société que ne l'est la TSX, laquelle s'appuie principalement sur le dollar canadien.

Actions à droit de vote limité de catégorie A (BAM) (NYSE)

Le graphique suivant illustre le rendement global cumulatif des placements des actionnaires à l'égard des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société (selon l'hypothèse d'un réinvestissement des dividendes) au cours des cinq derniers exercices, par rapport au rendement global cumulatif de l'indice de rendement global composé NYSE :

Rendement global cumulatif réalisé sur une période de cinq ans d'un placement de 100 \$ US selon l'hypothèse d'un réinvestissement des dividendes
Du 31 décembre 2007 au 31 décembre 2012

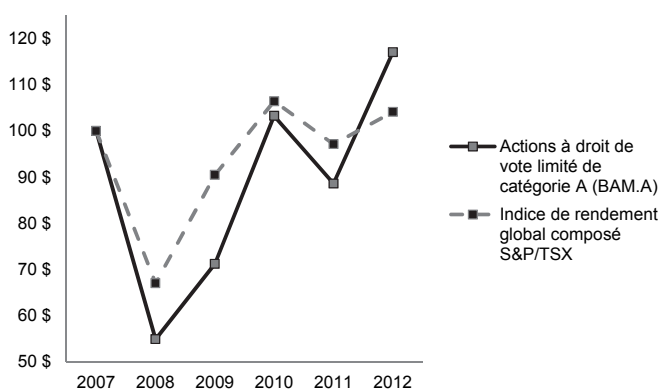


	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Actions à droit de vote limité de catégorie A (BAM)	100,0	46,9	70,5	108,2	92,1	124,9
Indice de rendement global composé NYSE	100,0	60,9	78,4	89,0	85,7	99,6

Actions à droit de vote limité de catégorie A (BAM.A) (TSX)

Le graphique suivant illustre le rendement global cumulatif des placements des actionnaires à l'égard des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société (selon l'hypothèse d'un réinvestissement des dividendes) au cours des cinq derniers exercices, par rapport au rendement global cumulatif de l'indice de rendement global composé S&P/TSX :

Rendement global cumulatif réalisé sur une période de cinq ans d'un placement de 100 \$ CA selon l'hypothèse d'un réinvestissement des dividendes
Du 31 décembre 2007 au 31 décembre 2012



	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Actions à droit de vote limité de catégorie A (BAM.A)	100,0	54,9	71,2	103,3	88,6	117,1
Indice de rendement global composé S&P/TSX	100,0	67,0	90,5	106,4	97,1	104,1

Se reporter à la rubrique « Relation entre la rémunération des membres de la direction et le rendement de l'action » à la page 51 de la présente circulaire d'information pour obtenir des renseignements sur le lien entre les modalités de rémunération des membres de la direction et le rendement de l'action de la société.

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA DIRECTION DÉSIGNÉS

Le tableau qui suit présente la rémunération versée au chef de la direction, au chef des finances et aux trois autres membres de la direction désignés pour les exercices clos les 31 décembre 2012, 2011 et 2010. Les membres de la direction désignés sont tous rémunérés en dollars canadiens. Cependant, afin de permettre la comparaison avec les états financiers de la société, qui sont libellés en dollars américains, tous les montants de la rémunération qui sont libellés en dollars canadiens dans la présente circulaire ont été convertis en dollars américains selon un taux de change de 1,00 \$ CA pour 1,0004 \$ US, ce qui correspond au taux de change moyen pour 2012 selon Bloomberg, à moins d'indication contraire.

Tableau du sommaire de la rémunération

Nom et principales fonctions	Exercice	Salaires de base annuel (\$)	Régime annuel de primes d'encouragement variables				Ensemble des autres éléments de rémunération ^{d)} (\$)	Rémunération globale (\$)
			Régime de primes d'encouragement autres qu'en actions	Attributions en actions				
			Prime annuelle ^{a)} (\$)	Unités d'actions différées (\$)	Actions à négociation restreinte ^{b)} (\$)	Actions incessibles ^{c)} (\$)		
J. Bruce Flatt	2012	500 200	—	—	500 200	3 995 000	22 509	5 017 909
Associé directeur principal et chef de la direction	2011	500 200	—	—	500 200	2 943 000	22 459	3 965 859
	2010	500 200	—	500 200	—	3 148 000	22 009	4 170 409
Brian D. Lawson ^{e)}	2012	500 200	—	—	500 200	1 598 000	24 205	2 622 605
Associé directeur principal et chef des finances	2011	500 200	—	—	500 200	1 471 500	24 105	2 496 005
	2010	500 200	—	500 200	—	1 574 000	23 554	2 597 954
Jeffrey M. Blidner ^{f)}	2012	500 200	—	—	500 200	1 598 000	22 509	2 620 909
Associé directeur principal	2011	500 200	—	—	500 200	1 471 500	24 105	2 496 005
	2010	500 200	—	500 200	—	1 574 000	23 604	2 598 004
George E. Myhal ^{g)}	2012	500 200	—	—	500 200	1 198 500	24 205	2 223 105
Associé directeur principal	2011	500 200	—	—	500 200	981 000	24 105	2 005 505
	2010	500 200	—	500 200	—	1 574 000	23 604	2 598 004
Samuel J.B. Pollock ^{h)}	2012	506 387	—	—	500 200	3 196 000	22 509	4 225 096
Associé directeur principal	2011	808 836	—	—	500 200	2 289 000	24 105	3 622 141
	2010	778 751	—	500 200	—	2 361 000	23 604	3 663 555

- a) Chacun des membres de la direction désignés reçoit une prime annuelle qu'il choisit de recevoir en espèces ou sous forme d'actions à négociation restreinte. Tous les membres de la direction désignés ont choisi de recevoir leur prime sous forme d'actions à négociation restreinte.
- b) Les attributions en actions à négociation restreinte présentées dans cette colonne pour 2012 ont pris effet le 26 février 2013. Les actions à négociation restreinte sont émises en remplacement d'une prime en espèces, au choix de la personne. La valeur affichée dans cette colonne rend compte de l'intégralité de la valeur de la prime attribuée, convertie en dollars américains au taux de change de 1,00 \$ CA pour 1,0004 \$ US. Le nombre d'actions à négociation restreinte attribuées est calculé en tenant compte d'un cours de 38,66 \$ CA et du prix moyen pondéré en fonction du volume pour une action à droit de vote limité de catégorie A à la TSX des cinq jours précédant la date de l'attribution, moins toute retenue d'impôt applicable. Après paiement des retenues d'impôt, chacun des membres de la direction désignés a reçu 7 449 actions à négociation restreinte.
- c) La valeur attribuée en vertu du régime d'actions incessibles est déterminée par le conseil d'administration et prend en compte le cours de marché des actions à droit de vote limité de catégorie A au moment de l'attribution ainsi que la possible augmentation de la valeur en fonction d'une période moyenne de possession de 7,5 ans, d'une volatilité de 31,2 %, d'un taux d'intérêt sans risque de 1,3 % et d'un taux de croissance du dividende de 3,1 %. Cette valeur a été diminuée de 25 % pour refléter la retenue obligatoire jusqu'au cinquième anniversaire de l'attribution.
- d) Ces montants représentent les cotisations annuelles au régime d'épargne-retraite et la participation à un programme médical à l'intention des membres de la direction.
- e) Les valeurs dans cette rangée ne comprennent pas la valeur dans le cours de 3,7 M\$ provenant des 168 750 options qui ont été cédées en 2012 en échange de 120 539 actions à négociation restreinte. Ces options sont arrivées à échéance en février 2012.
- f) Les valeurs dans cette rangée ne comprennent pas la valeur dans le cours de 3,7 M\$ provenant des 168 750 options qui ont été cédées en 2012 en échange de 120 539 actions à négociation restreinte. Ces options sont arrivées à échéance en février 2012.
- g) Les valeurs dans cette rangée ne comprennent pas la valeur dans le cours de 3,7 M\$ provenant des 168 750 options qui ont été cédées en 2012 en échange de 120 539 actions à négociation restreinte. Ces options sont arrivées à échéance en février 2012.
- h) Les valeurs dans cette rangée ne comprennent pas la valeur dans le cours de 3,7 M\$ provenant des 168 750 options qui ont été cédées en 2012 en échange de 120 539 actions à négociation restreinte. Ces options sont arrivées à échéance en février 2012.

Primes d'encouragement

Les membres de la direction désignés n'ont pas reçu de prime en espèces en 2012, ayant décidé de recevoir plutôt le montant de leur prime intégrale sous forme d'actions à négociation restreinte. La société n'a pas de régime de primes d'encouragement à long terme autres qu'en actions. Les quatre tableaux suivants présentent pour chaque membre de la direction désigné i) les options non exercées dont les droits sont acquis et ne sont pas acquis ainsi que les unités d'actions à négociation restreinte dont les droits sont acquis et ne sont pas acquis au 31 décembre 2012; ii) les actions incessibles dont les droits ne sont pas acquis, les actions à négociation restreinte ainsi que les unités d'actions différées dont les droits ne sont pas acquis et la valeur de marché des actions à négociation restreinte et des unités d'actions différées dont les droits sont acquis au 31 décembre 2012; iii) les détails de chaque option et unité d'actions à négociation restreinte en cours; et iv) la valeur de toutes les attributions en options et en actions dont les droits ont été acquis en 2012.

Attributions en options et en actions en cours au 31 décembre 2012

Options et unités d'actions à négociation restreinte

Nom	Attributions en options ^{a)} Droits acquis et non acquis		Attributions sous forme d'unités d'actions à négociation restreinte ^{a)} Droits acquis et non acquis	
	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées	Valeur de marché des options non exercées (\$)	Nombre de titres sous-jacents aux unités d'actions à négociation restreinte en cours	Valeur de marché des unités d'actions à négociation restreinte en cours (\$)
J. Bruce Flatt	2 204 978	32 886 779	1 116 118	25 838 100
Brian D. Lawson	1 615 603	26 656 749	1 003 618	22 707 389
Jeffrey M. Blidner	1 615 603	26 656 749	947 368	21 142 037
George E. Myhal	1 615 603	26 656 749	1 003 618	22 707 389
Samuel J.B. Pollock	1 815 603	29 350 749	947 368	21 142 037

a) La valeur de marché correspond à l'excédent de la valeur des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société à la date indiquée sur le prix d'exercice des options ou le prix d'émission des unités d'actions à négociation restreinte attribuées. Les valeurs sont calculées à l'aide du cours de clôture d'une action à droit de vote limité de catégorie A de la société à la TSX au 31 décembre 2012, soit 36,73 \$ CA après conversion en dollars américains au taux de change moyen de Bloomberg cette même journée de 1,00 \$ CA pour 1,0079 \$ US) et du cours de clôture d'une action à droit de vote limité de catégorie A de la société à la NYSE au 31 décembre 2012, soit 36,65 \$, selon le cas.

Attributions en actions

Nom	Actions incessibles		Attributions en actions ^{a)} Actions à négociation restreinte			Unités d'actions différées		
	Nombre d'actions incessibles – droits non acquis	Valeur de marché des actions incessibles – droits non acquis ^{b)} (\$)	Nombre d'actions à négociation restreinte – droits non acquis	Valeur de marché des actions à négociation restreinte – droits non acquis ^{c)} (\$)	Valeur de marché des actions à négociation restreinte – droits acquis ^{d)} (\$)	Nombre d'unités d'actions différées – droits non acquis	Valeur de marché des unités d'actions différées – droits non acquis (\$)	Valeur de marché des unités d'actions différées – droits acquis ^{d)} (\$)
J. Bruce Flatt	850 000	4 014 500	—	—	358 450	—	—	13 428 101
Brian D. Lawson	425 000	2 007 250	30 507	1 120 475	3 703 720	—	—	15 763 952
Jeffrey M. Blidner	425 000	2 007 250	30 507	1 120 475	3 703 720	—	—	10 364 808
George E. Myhal	350 000	1 607 500	30 507	1 120 475	3 703 720	—	—	18 203 543
Samuel J.B. Pollock ^{d)}	650 000	3 077 500	30 507	1 120 475	3 703 720	—	—	13 404 965

a) Ces valeurs n'incluent pas les plus récentes attributions en actions incessibles et sous forme d'unités d'actions à négociation restreinte accordées aux membres de la direction désignés le 26 février 2013.

b) La valeur des actions incessibles correspond à la valeur des actions à droit de vote limité de catégorie A détenues par la société de portefeuille moins les obligations liées au passif net et aux actions préférentielles de la société de portefeuille. Les droits ne sont acquis pour aucune action incessible.

c) Les valeurs sont calculées à l'aide du cours de clôture d'une action à droit de vote limité de catégorie A de la société à la TSX au 31 décembre 2012, soit 36,73 \$ (36,44 \$ CA après conversion en dollars américains au taux de change moyen de Bloomberg cette même journée de 1,00 \$ CA pour 1,0079 \$ US) et du cours de clôture d'une action à droit de vote limité de catégorie A de la société à la NYSE au 31 décembre 2012, soit 36,65 \$, selon le cas.

d) La valeur de marché des unités d'actions différées dont les droits sont acquis comprend un montant de 2 544 152 \$ représentant la valeur des unités d'actions différées liées aux infrastructures que M. Pollock détient et dont les droits sont acquis. Ces unités d'actions différées sont évaluées en fonction de la juste valeur des placements dans le Brookfield Americas Infrastructure Fund, comme il est décrit dans les états financiers audités du Fonds.

Attributions en options et sous forme d'unités d'actions à négociation restreinte en cours au 31 décembre 2012

Nom et principales fonctions	Options				Unités d'actions à négociation restreinte		
	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées	Prix d'exercice des options ^{a)} (\$)	Date d'échéance des options	Valeur de marché des options non exercées au 31 décembre 2012 ^{b)} (\$)	Nombre d'unités d'actions à négociation restreinte	Prix d'émission ^{a), c)} (\$)	Valeur de marché au 31 décembre 2012 ^{b)} (\$)
J. Bruce Flatt	207 478	13,47	11 février 2014	4 825 188	393 750	8,90	10 957 482
Associé directeur principal et chef de la direction	135 000	20,58	11 février 2015	2 180 085	452 368	13,47	10 520 449
	337 500	27,51	14 février 2016	3 109 868	270 000	20,58	4 360 169
	75 000	39,34	13 février 2017	—	—	—	—
	100 000	31,87	20 février 2018	485 808	—	—	—
	750 000	17,79	25 février 2019	14 203 830	—	—	—
	600 000	23,18	2 mars 2020	8 082 000	—	—	—
	2 204 978			32 866 779	1 116 118		25 838 100
Brian D. Lawson	185 625	8,90	12 février 2013	5 165 669	281 250	8,90	7 826 771
Associé directeur principal et chef des finances	207 478	13,47	11 février 2014	4 825 188	452 368	13,47	10 520 449
	135 000	20,58	11 février 2015	2 180 085	270 000	20,58	4 360 169
	112 500	27,51	14 février 2016	1 036 623	—	—	—
	75 000	39,34	13 février 2017	—	—	—	—
	100 000	31,87	20 février 2018	485 808	—	—	—
	400 000	17,79	25 février 2019	7 575 376	—	—	—
	400 000	23,18	2 mars 2020	5 388 000	—	—	—
	1 615 603			26 656 749	1 003 618		22 707 389
Jeffrey M. Blidner	185 625	8,90	12 février 2013	5 165 669	225 000	8,90	6 261 419
Associé directeur principal	207 478	13,47	11 février 2014	4 825 188	452 368	13,47	10 520 449
	135 000	20,58	11 février 2015	2 180 085	270 000	20,58	4 360 169
	112 500	27,51	14 février 2016	1 036 623	—	—	—
	75 000	39,34	13 février 2017	—	—	—	—
	100 000	31,87	20 février 2018	485 808	—	—	—
	400 000	17,79	25 février 2019	7 575 376	—	—	—
	400 000	23,18	2 mars 2020	5 388 000	—	—	—
	1 615 603			26 656 749	947 368		21 142 037
George E. Myhal	185 625	8,90	12 février 2013	5 165 669	281 250	8,90	7 826 771
Associé directeur principal	207 478	13,47	11 février 2014	4 825 188	452 368	13,47	10 520 449
	135 000	20,58	11 février 2015	2 180 085	270 000	20,58	4 360 169
	112 500	27,51	14 février 2016	1 036 623	—	—	—
	75 000	39,34	13 février 2017	—	—	—	—
	100 000	31,87	20 février 2018	485 808	—	—	—
	400 000	17,79	25 février 2019	7 575 376	—	—	—
	400 000	23,18	2 mars 2020	5 388 000	—	—	—
	1 615 603			26 656 749	1 003 618		22 707 389
Samuel J.B. Pollock	185 625	8,90	12 février 2013	5 165 669	225 000	8,90	6 261 419
Associé directeur principal	207 478	13,47	11 février 2014	4 825 188	452 368	13,47	10 520 449
	135 000	20,58	11 février 2015	2 180 085	270 000	20,58	4 360 169
	112 500	27,51	14 février 2016	1 036 623	—	—	—
	75 000	39,34	13 février 2017	—	—	—	—
	100 000	31,87	20 février 2018	485 808	—	—	—
	400 000	17,79	25 février 2019	7 575 376	—	—	—
	600 000	23,18	2 mars 2020	8 082 000	—	—	—
	1 815 603			29 350 749	947 368		21 142 037

a) Le prix d'exercice des options et le prix d'émission des unités d'actions à négociation restreinte sont en dollars canadiens; ils sont présentés dans le tableau après conversion en dollars américains au taux de change moyen de Bloomberg le 31 décembre 2012 de 1,00 \$ CA pour 1,0079 \$ US.

b) La valeur de marché des actions à droit de vote limité de catégorie A visées par les options et des unités d'actions à négociation restreinte correspond à l'excédent du cours de clôture des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société au 31 décembre 2012 sur le prix d'exercice des options ou le prix d'émission des unités d'actions à négociation restreinte. Toutes les valeurs sont calculées à l'aide du cours de clôture des actions à droit de vote limité de catégorie A au 31 décembre 2012 à la TSX ou à la NYSE, selon le cas. Le cours de clôture des actions à droit de vote limité de catégorie A au 31 décembre 2012 à la TSX était de 36,73 \$ (36,44 \$ après conversion en dollars américains au taux de change moyen de Bloomberg cette même journée de 1,00 \$ CA pour 1,0079 \$ US) et celui à la NYSE était de 36,65 \$.

c) Les unités d'actions à négociation restreinte ne sont pas rachetables avant la cessation d'emploi et n'ont pas de date d'expiration.

Attributions en options et en actions dont les droits ont été acquis au cours de 2012^{a)}

Membres de la direction désignés	Valeur des droits acquis en 2012 ^{b)}	
	Options ^{c)} (\$)	Actions à négociation restreinte ^{d)} (\$)
J. Bruce Flatt	3 094 743	303 653
Brian D. Lawson	1 783 450	3 129 519
Jeffrey M. Blidner	1 783 450	3 129 519
George E. Myhal	1 783 450	3 129 519
Samuel J.B. Pollock	2 112 250	3 129 519

a) Les membres de la direction désignés n'ont reçu aucune prime en espèces en 2012; tous ont choisi de recevoir leur prime sous forme d'actions à négociation restreinte.

b) Toutes les valeurs sont calculées en fonction du cours de clôture d'une action à droit de vote limité de catégorie A à la TSX ou à la NYSE, selon le cas, à la date d'acquisition des droits et converties en dollars américains au taux de change moyen de Bloomberg pour 2012 de 1,00 \$ CA pour 1,0004 \$ US.

c) La valeur représente le montant correspondant à l'excédent de la valeur des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société sur le prix d'exercice le jour où les droits ont été acquis sur les options.

d) Les valeurs de cette colonne correspondent à la valeur des actions à négociation restreinte attribuées le 29 février 2012 en remplacement de la prime de rendement en espèces attribuée en 2011 ainsi qu'au titre des options qui ont été échangées pour des actions à négociation restreinte.

RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION À BASE DE TITRES

Les seuls régimes actuels de rémunération à base de titres de la société sont ses régimes d'options sur actions à l'intention de la direction et son régime d'actions incessibles. Le régime d'options sur actions à l'intention de la direction de 1997 (le « régime de 1997 ») a été approuvé par le conseil en août 1997. Au 20 mars 2013, un nombre de 9 486 819 options visant l'acquisition d'actions à droit de vote limité de catégorie A de la société étaient en cours en vertu du régime de 1997 (ce qui représente approximativement 1,4 % des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société émises et en circulation). À la suite de l'approbation du régime de 2007 par les actionnaires de la société en mai 2007, la société a décidé de n'octroyer aucune autre option supplémentaire en vertu du régime de 1997.

Le régime d'options sur actions à l'intention de la direction de 2007 (le « régime de 2007 ») a été approuvé par le conseil d'administration en février 2007. Il prévoit l'émission de 15 000 000 d'actions à droit de vote limité de catégorie A (ce qui représente approximativement 2,4 % des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société émises et en circulation), dont des options d'achat de 13 587 500 actions à droit de vote limité de catégorie A (soit approximativement 2,2 % des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société émises et en circulation) avaient été octroyées, mais non exercées en date du 20 mars 2013. À la suite de l'approbation du régime de 2012 par les actionnaires de la société en mai 2012, la société a décidé de ne plus octroyer d'options en vertu du régime de 2007.

Le régime d'options sur actions à l'intention de la direction de 2009 (le « régime de 2009 ») a été approuvé par le conseil d'administration en février 2009 et par les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie A lors de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires du 5 mai 2009. Il prévoit l'émission de 15 000 000 d'actions à droit de vote limité de catégorie A (ce qui représente approximativement 2,4 % des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société émises et en circulation), dont des options d'achat de 14 910 400 actions à droit de vote limité de catégorie A (soit approximativement 2,4 % des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société émises et en circulation) avaient été octroyées, mais non exercées en date du 20 mars 2013.

Le régime d'options sur actions à l'intention de la direction de 2012 (le « régime de 2012 ») a été approuvé par le conseil d'administration en février 2012 et par les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie A lors de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires du 10 mai 2012. Le régime de 2012 prévoit l'émission de 15 000 000 d'actions à droit de vote limité de catégorie A (ce qui représente approximativement 2,4 % des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société émises et en circulation), à l'égard desquelles des options d'achat visant 900 575 actions à droit de vote limité de catégorie A (soit approximativement 0,1 % des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société émises et en circulation) ont été octroyées, mais non exercées en date du 20 mars 2013. Les options continueront d'être octroyées en vertu du régime de 2009 dans la mesure où des actions à droit de vote limité de catégorie A sont disponibles pour émission en vertu du régime de 2009, mais la société n'octroiera pas d'options supplémentaires en vertu des régimes de 1997 et 2007.

Le régime d'actions incessibles (le « régime d'actions incessibles ») a été approuvé par le conseil d'administration en février 2011 et par les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie A lors de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires du 11 mai 2011. En février 2012, le conseil d'administration a donné son approbation à une modification du régime d'actions incessibles visant à mettre en place les deux changements suivants, qui sont entrés en vigueur dès l'approbation du conseil :

- i) sauf indication contraire, les droits sur les actions incessibles seront acquis à raison de 20 % à la date du premier anniversaire de la date d'attribution de ces actions, puis de 20 % à chaque anniversaire suivant, jusqu'au cinquième anniversaire de la date d'attribution des actions incessibles, inclusivement; les droits sur les actions incessibles ne s'acquièrent donc plus en intégralité au cinquième anniversaire de la date d'attribution de ces actions;
- ii) les actions incessibles peuvent être attribuées par les sociétés de portefeuille qui privilégient l'achat indirect d'actions à droit de vote limité de catégorie A, par rapport à l'achat direct.

À une ou plusieurs dates déterminées par les porteurs des actions incessibles qui se situe entre cinq et dix ans après l'attribution initiale, les actions incessibles seront acquises par la société en échange d'actions à droit de vote limité de catégorie A émises à partir de la trésorerie, lorsque la valeur des actions à droit de vote limité de catégorie A émises est égale à la valeur des actions incessibles acquises. La valeur des actions incessibles correspondra à l'augmentation de la valeur des actions à droit de vote limité de catégorie A détenues par la société de portefeuille depuis la date de l'attribution des actions incessibles. Une fois que tous les participants d'une société de portefeuille auront choisi d'échanger leurs actions incessibles, la société de portefeuille sera immédiatement liquidée ou fusionnera avec la société et les actions à droit de vote limité de catégorie A détenues par la société de portefeuille seront annulées, ce qui donnera lieu à une réduction nette du nombre total d'actions à droit de vote limité de catégorie A émises ou en circulation. La valeur de marché des actions à droit de vote limité de catégorie A émises par la société et de celles détenues par la société de portefeuille sera calculée d'après le prix moyen pondéré en fonction du volume pour une action à droit de vote limité de catégorie A à la NYSE à la date de l'échange.

Un maximum de 6 000 000 d'actions à droit de vote limité de catégorie A sera émis dans le cadre du régime d'actions incessibles, soit moins de 1 % des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société émises ou en circulation. Lorsque des actions à droit de vote limité de catégorie A sont émises en échange d'actions incessibles, le nombre d'actions à droit de vote limité de catégorie A disponibles aux fins d'émission future en vertu du régime d'actions incessibles sera réduit. Cependant, lorsque des actions à droit de vote limité de catégorie A sont émises en échange d'actions incessibles, donnant lieu immédiatement après à la liquidation de la société de portefeuille ou à sa fusion avec la société et par conséquent à l'annulation des actions à droit de vote limité de catégorie A détenues par la société de portefeuille, le nombre d'actions à droit de vote limité de catégorie A disponibles aux fins d'émission future en vertu du régime d'actions incessibles ne sera pas réduit. Aucune action à droit de vote limité de catégorie A n'a été émise en vertu du régime d'actions incessibles.

Dilution des actions à droit de vote limité de catégorie A

Options en cours en pourcentage des actions à droit de vote limité de catégorie A émises et en circulation^{a)}

	2012	2013
Régime de 1997	2,1 %	1,4 %
Régime de 2007	2,3 %	2,2 %
Régime de 2009	2,0 %	2,4 %
Régime de 2012	—	0,1 %

a) Ne tient pas compte des attributions en vertu du régime d'actions incessibles, puisqu'aucune action à droit de vote limité de catégorie A n'a été émise dans le cadre de ce régime. Les droits de toutes les actions incessibles attribuées sont pour l'instant non acquis et ces actions sont assujetties à une période de détention. La première date possible pour l'émission d'actions à droit de vote limité de catégorie A en vertu de ce régime est le 1^{er} mars 2016. Ces émissions d'actions seront contrebalancées par l'annulation des actions acquises sur le marché, comme il est décrit plus haut.

TITRES DONT L'ÉMISSION EST AUTORISÉE AUX TERMES DES RÉGIMES D'ENCOURAGEMENT

Le tableau qui suit présente des renseignements à l'égard des régimes de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

<i>Catégorie de régime</i>	<i>Nombre de titres à émettre à l'exercice d'options, de bons de souscription et de droits en cours</i>	<i>Prix d'exercice moyen pondéré d'options, de bons de souscription et de droits en cours</i> (\$)	<i>Nombre de titres demeurant disponibles pour une émission future en vertu des régimes de rémunération en actions [à l'exclusion des titres présentés dans la colonne^{a)}]</i>
Régimes de rémunération en actions approuvés par les porteurs de titres			
Régime de 2012, régime de 2009, régime de 2007 et régime de 1997 ^{a)}	37 703 397	24,20 ^{b)}	17 685 975
Régime d'actions incessibles	^{c)}	^{c)}	6 000 000

a) À la suite de l'approbation du régime de 2007 par les actionnaires de la société en mai 2007, la société a décidé qu'il n'y aurait pas d'octrois d'options supplémentaires en vertu du régime de 1997. À la suite de l'approbation du régime de 2012 par les actionnaires de la société en mai 2011, la société a décidé qu'il n'y aurait pas d'octrois d'options supplémentaires en vertu du régime de 2007.

b) Convertis en dollars américains au taux de change moyen de Bloomberg le 31 décembre 2012 de 1,00 \$ CA pour 1,0079 \$ US.

c) Aucune action à droit de vote limité de catégorie A n'a été émise dans le cadre de ce régime. Les droits de toutes les actions incessibles attribuées sont non acquis au 31 décembre 2012 et ces actions sont assujetties à une période de détention. La première date possible pour l'émission d'actions à droit de vote limité de catégorie A en vertu de ce régime est le 1^{er} mars 2016.

Le conseil d'administration établit le prix d'exercice de chaque option au moment de l'octroi, lequel ne peut être inférieur au cours de clôture des actions à droit de vote limité de catégorie A le dernier jour de négociation précédant la date d'octroi à la NYSE. En vertu du régime de 1997, si la date d'approbation d'un octroi d'options se situait dans une période d'interdiction, la date d'octroi réelle des options octroyées correspondait à la date à laquelle la période d'interdiction d'opérations prenait fin. Quant aux options octroyées en vertu du régime de 2007, du régime de 2009 et du régime de 2012, la date d'octroi réelle ne doit pas se situer moins de six jours ouvrables après la fin de la période d'interdiction d'opérations, et le prix d'exercice pour les options approuvées au cours d'une période d'interdiction d'opérations correspond au cours moyen pondéré en fonction du volume des actions à droit de vote limité de catégorie A négociées au cours des cinq jours ouvrables précédant la date d'octroi réelle.

Le texte suivant présente un résumé des principales dispositions du régime de 1997, du régime de 2007, du régime de 2009 et du régime de 2012 (collectivement, les « régimes d'options » de la société). Les employés, les membres de la direction et les conseillers de la société et de ses sociétés affiliées et autres personnes désignées par le conseil d'administration sont admissibles aux régimes. Le nombre d'actions à droit de vote limité de catégorie A pouvant être émises à des initiés, ou émises au cours d'une année à des initiés, en vertu des régimes de rémunération à base de titres de la société ne peut dépasser dans les deux cas 10 % des actions de cette catégorie émises et en circulation et le nombre d'actions pouvant être émises à une seule personne en vertu de ces régimes ne peut dépasser 5 % des actions émises et en circulation. Tous les octrois d'options sont approuvés par le conseil sur la recommandation de son comité de la rémunération. Le conseil fixe le calendrier d'acquisition des droits pour chaque octroi d'options qui est établi normalement à 20 % par année sur cinq ans débutant la première année suivant l'octroi. Le conseil fixe également la période d'échéance pour chaque octroi d'options, laquelle ne doit pas excéder dix ans, sauf si la date d'échéance tombe au cours de la période d'interdiction ou peu après, auquel cas la date d'échéance est fixée dix jours après la fin de la période d'interdiction d'opérations.

Les régimes d'options prévoient des dispositions à l'égard de l'exercice et de l'annulation d'options à la suite d'un changement de situation d'emploi d'un participant du régime. En général, la totalité des options dont les droits sont acquis doivent être exercées et la totalité des options dont les droits ne sont pas acquis sont annulées à la date de cessation d'emploi du participant, sauf dans les cas suivants : si la société met fin à l'emploi sans motif valable, les options dont les droits sont acquis doivent être exercées dans les 60 jours suivant la date de cessation d'emploi; dans l'éventualité d'un départ à la retraite, les options dont les droits sont acquis peuvent être exercées jusqu'à la date d'expiration applicable et dans l'éventualité d'un décès, l'acquisition des droits de la totalité des options octroyées se poursuit et celles-ci peuvent être exercées dans les six mois suivant le décès. Les régimes renferment également une disposition relative aux modifications qui décrit les modifications pouvant être approuvées par le conseil sans l'approbation des actionnaires et celles qui nécessitent l'approbation des actionnaires. L'approbation des actionnaires est requise à l'égard de toute modification qui a pour effet d'accroître le nombre d'actions pouvant être émises en vertu du régime de 2007, du régime de 2009 et du régime de 2012, de proroger la période au cours de laquelle les options peuvent être exercées après une période d'interdiction d'opérations, de

ramener le prix d'exercice à un niveau inférieur à la valeur de marché d'une action à la date d'attribution, de réduire le prix d'exercice, d'augmenter la participation d'initiés, de prolonger la durée de l'option d'un initié au-delà de sa date d'expiration, d'ajouter une disposition faisant en sorte que les participants reçoivent des actions sans aucune contrepartie pour la société ou à l'égard de toute autre modification exigée par la loi et devant être approuvée par les actionnaires. L'approbation des actionnaires n'est pas requise à l'égard de toute modification d'ordre administratif nécessaire afin d'assurer la conformité du régime aux lois en vigueur ou de faire bénéficier le régime d'un traitement fiscal favorable, qui porte sur les modalités relatives à l'acquisition des droits, à la cessation d'emploi ou au départ avant la retraite (sous réserve que la modification n'implique pas une prolongation au-delà de la période d'échéance), qui introduit ou modifie une possibilité d'exercice sans décaissement permettant de déduire intégralement le nombre des actions de catégorie A de la réserve du régime d'options et de suspendre le régime d'options ou d'y mettre fin. Les régimes d'options ne comprennent aucune disposition relative à la transformation d'options en droits à la plus-value des actions. La société ne fournit aucune aide financière aux participants pour faciliter l'achat d'actions à droit de vote limité de catégorie A émises lors de l'exercice des options en vertu des régimes d'options. Les options attribuées en vertu des régimes d'options peuvent être assignées par le participant au régime i) à son conjoint, ses descendants ou tout autre membre de la famille immédiate; ii) à une fiducie dont les bénéficiaires sont l'une ou plusieurs des personnes suivantes : le participant au régime et le conjoint, les descendants ou les membres de la famille immédiate du participant; iii) à une société ou une société à responsabilité limitée contrôlée par le participant au régime ou par l'une ou plusieurs des personnes suivantes : le participant et le conjoint, les descendants ou les membres de la famille immédiate du participant, dont les actions ou les participations sont détenues directement ou indirectement par le participant au régime ou le conjoint et les membres de la famille immédiate du participant; ou iv) à tout autre cessionnaire à des fins de planification successorale pouvant être autorisé par le conseil à sa discrétion.

La société a établi de nombreuses politiques relatives à ses régimes de rémunération à base de titres, incluant des périodes de rétention des options visant à renforcer l'importance de la participation financière des membres de sa haute direction à plus long terme. Se reporter à la rubrique « Politiques et lignes directrices en matière de primes d'encouragement et de rémunération à base d'actions » à la page 48 de la présente circulaire.

PENSION ET PRESTATIONS DE RETRAITE

Les membres de la direction désignés ainsi que les autres membres de la haute direction de la société ne participent pas à un régime enregistré de retraite à prestations déterminées ni aux autres régimes de rémunération additionnelle postérieure au départ à la retraite. La société verse aux membres de la haute direction canadiens admissibles une cotisation annuelle à leur régime enregistré d'épargne-retraite qui correspond à 4,5 % de leur salaire de base annuel. Cette cotisation est assujettie au plafond de cotisation à un REER établi par l'Agence du revenu du Canada. Il n'existe aucun paiement prédéterminé en raison de la cessation d'emploi ou suivant la cessation d'emploi, aucune entente concernant un changement de contrôle ni aucun contrat de travail visant les membres de la haute direction de la société.

SIXIÈME PARTIE – AUTRES RENSEIGNEMENTS

PRÊTS AUX ADMINISTRATEURS, AUX MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUX EMPLOYÉS EN VERTU DE PROGRAMMES D'ACHAT DE TITRES

Au 20 mars 2013, l'encours de la dette que les administrateurs, membres de la direction et employés de la société et de ses filiales avaient contractée envers celle-ci s'établissait à 5 M\$ (5,1 M\$ CA après conversion au taux de change moyen de Bloomberg de 1,00 \$ CA pour 0,97 \$ US au 20 mars 2013), ce qui représente les prêts accordés par la société (ou ses prédécesseurs) relativement à des participations en titres de capitaux propres dans les fonds d'investissement spécialisés qu'ils gèrent et à certaines autres dettes. Les administrateurs, membres de la direction et employés de la société n'avaient aucune dette envers la société se rapportant à des prêts antérieurement consentis dans le cadre de l'achat de titres de la société ou de l'une de ses sociétés liées.

COMITÉ D'AUDIT

Comme l'exige la partie 5 du *Règlement 52-110* sur le comité d'audit, de plus amples renseignements sur le comité d'audit, y compris la charte du comité, peuvent être obtenus dans la notice annuelle de la société sous la rubrique « Information concernant le comité d'audit », qui est publiée sur le site Web de la société à l'adresse www.brookfield.com/notice_and_access, et également sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com. Un exemplaire de la notice annuelle peut également être obtenu auprès du secrétaire général de la société, comme il est indiqué ci-après sous la rubrique « Disponibilité des documents d'information ».

ASSURANCE RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS ET DES MEMBRES DE LA DIRECTION

La société souscrit une assurance pour les administrateurs et les membres de la direction procurant une couverture annuelle maximale de 50 020 000 \$ (50 000 000 \$ CA), assujettie à une franchise prise en charge par la société de 500 200 \$ (500 000 \$ CA) par sinistre. En vertu de la couverture d'assurance, la société et certaines de ses sociétés liées (collectivement, l'« organisation ») sont remboursées pour les paiements d'indemnités pour pertes qu'elles accordent aux administrateurs ou aux membres de la direction conformément aux exigences de la loi ou conformément à ce que la loi permet, de même qu'en vertu de leurs règlements administratifs, notamment les frais judiciaires se rapportant à des gestes, à des erreurs ou à des omissions attribuables à des administrateurs et à des membres de la direction dans l'exercice de leurs fonctions. Cette assurance couvre également les administrateurs et les membres de la direction sur une base individuelle, sans franchise, s'ils ne sont pas indemnisés par l'organisation. La couverture d'assurance pour les administrateurs et les membres de la direction comporte certaines exclusions, y compris, notamment, les actes jugés volontairement frauduleux ou malhonnêtes ou qui entraînent un profit ou un avantage personnel. Les coûts de cette assurance sont assumés par la société et s'élèvent actuellement à 234 047 \$ (233 953 \$ CA).

DISPONIBILITÉ DES DOCUMENTS D'INFORMATION

La société fournira à toute personne ou société, sur demande, conformément aux directives dans l'avis, un exemplaire de la présente circulaire et du rapport annuel. Sur demande auprès du secrétaire général de la société, la société fournira à toute personne ou société la plus récente notice annuelle de la société, ainsi qu'un exemplaire de tout document ou les pages pertinentes de tout document qui y est intégré par renvoi, et/ou les états financiers intermédiaires de la société pour les périodes ouvertes après la clôture de son exercice (les « états intermédiaires »). L'information financière concernant la société se trouve dans ses états financiers comparatifs annuels et son rapport de gestion se rapportant au plus récent exercice complété. Les demandes à l'égard de la notice annuelle et des états intermédiaires peuvent être faites à la société par la poste à l'adresse suivante : Suite 300, 181 Bay Street, Brookfield Place, Box 762, Toronto (Ontario) M5J 2T3, par téléphone au 416-363-9491, par télécopieur au 416-365-9642 ou par courrier électronique à l'adresse suivante inquiries@brookfield.com. Tous ces documents et les renseignements supplémentaires concernant la société sont aussi disponibles sur le site Web de la société au www.brookfield.com et sur SEDAR au www.sedar.com.

AUTRES QUESTIONS

La société n'a connaissance d'aucune autre question devant être soulevée à l'assemblée à l'exception de celles mentionnées dans l'avis de convocation à l'assemblée des actionnaires et de disponibilité des documents à l'intention des investisseurs.

APPROBATION DES ADMINISTRATEURS

Les administrateurs de la société ont approuvé le contenu et l'envoi de la présente circulaire.



A.J. Silber
Secrétaire général
Toronto, Canada
Le 20 mars 2013

ANNEXE A

CHARTRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rôle du conseil

Le rôle du conseil d'administration (le « conseil ») de Brookfield Asset Management Inc. (la « société ») consiste à superviser, directement et par l'entremise de ses comités, les activités et les affaires de la société qui sont dirigées par les membres de sa direction et ses employés sous la responsabilité du chef de la direction. Dans l'exécution de ses fonctions, le conseil agit en tout temps dans l'intérêt de la société.

Le conseil est élu par les actionnaires de la société pour superviser la direction afin de servir les meilleurs intérêts des actionnaires en leur procurant une valeur accrue, de façon à tenir compte des préoccupations des autres personnes intéressées dans la société, notamment ses employés, ses fournisseurs, ses clients et les collectivités au sein desquelles elle exerce ses activités.

Pouvoir et responsabilités

Le conseil se réunit régulièrement afin de réviser les rapports de la direction sur le rendement de la société et d'examiner les autres questions présentant un intérêt. En plus de la supervision générale de la direction, le conseil s'acquitte des fonctions suivantes :

- a) Planification stratégique – superviser le processus de planification stratégique au sein de la société et au moins une fois l'an, étudier, approuver et surveiller le plan stratégique de la société, y compris des stratégies et objectifs fondamentaux liés aux affaires et aux finances;
- b) Évaluation des risques – évaluer les risques principaux auxquels la société doit faire face et étudier, approuver et surveiller la méthode de gestion de ces risques;
- c) Chef de la direction – élaborer une description des tâches du chef de la direction, en précisant les objectifs globaux que le chef de la direction a la responsabilité d'atteindre, et choisir, évaluer et rémunérer le chef de la direction;
- d) Dirigeants et haute direction – superviser la sélection des hauts dirigeants et l'évaluation et la rémunération de la haute direction;
- e) Planification de la relève – surveiller la planification de la relève des principaux membres de la haute direction;
- f) Politique de communication et de présentation de l'information – adopter une politique de communication et de présentation de l'information pour la société, s'assurer de la rapidité de diffusion et de l'intégrité des communications aux actionnaires et élaborer des mécanismes appropriés pour transmettre le point de vue des personnes intéressées;
- g) Gouvernance – élaborer la stratégie de la société en matière de gouvernance et mettre au point des directives et des principes en matière de gouvernance pour la société;
- h) Contrôles internes – étudier et surveiller les contrôles et procédures internes de la société afin de maintenir son intégrité y compris les contrôles et procédures de communication d'informations et les procédures et contrôles internes en matière de présentation de l'information financière et de conformité;
- i) Maintien de l'intégrité – sur une base continue, être convaincu que le chef de la direction et les autres membres de la direction créent une culture de l'intégrité dans l'ensemble de la société, laquelle favorise le respect du code de déontologie des affaires.

Composition et procédures

- a) Taille du conseil et processus de sélection – Les administrateurs de la société sont élus chaque année par les actionnaires, à l'assemblée annuelle des actionnaires. Le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature recommande à tout le conseil les candidats à l'élection au conseil et le conseil propose aux actionnaires des candidats pour l'élection. Tout actionnaire peut proposer un candidat à l'élection au conseil soit au moyen d'une proposition aux actionnaires conformément aux exigences prescrites par la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) ou lors de l'assemblée annuelle des actionnaires. Le conseil recommande également le nombre d'administrateurs au conseil pour approbation par les actionnaires. Entre les assemblées annuelles, le conseil peut nommer des administrateurs qui exerceront leurs fonctions jusqu'à la prochaine assemblée annuelle.
- b) Qualifications – Les administrateurs doivent posséder les valeurs éthiques personnelles et professionnelles les plus élevées et s'engager à servir les meilleurs intérêts des actionnaires de la société. Ils devraient posséder des qualifications et des compétences dans des domaines qui sont pertinents pour les activités de la société. Une majorité d'administrateurs devront

être indépendants et non affiliés¹ aux termes des directives et des règles des autorités de réglementation des valeurs mobilières et des Bourses.

- c) Initiation des administrateurs – L'équipe de direction de la société a la responsabilité de fournir un programme d'initiation et de formation destiné aux nouveaux directeurs.
- d) Réunions – Le conseil tient au moins quatre réunions régulières par année et une autre afin d'étudier le plan stratégique de la société. Le conseil est responsable de l'élaboration de l'ordre du jour. Avant chaque réunion du conseil, le président du conseil commente les points à l'ordre du jour de la réunion avec le chef de la direction et le chef des finances. Les documents relatifs à chaque réunion sont distribués aux administrateurs avant chaque réunion.
À la fin de chaque réunion régulière, les administrateurs indépendants et non affiliés se rencontrent sans la présence d'aucune autre personne. Le président du conseil préside ces réunions.
- e) Comités – Le conseil a établi les comités permanents suivants afin d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités : audit, gouvernance d'entreprise et mises en candidature, ressources en personnel de direction et rémunération et gestion du risque. Des comités spéciaux sont mis sur pied, de temps à autre, afin d'aider le conseil en ce qui concerne des questions précises. Le président de chaque comité présente un rapport au conseil après les réunions du comité. Les pouvoirs de chaque comité permanent font l'objet d'une révision annuelle par le conseil.
- f) Évaluation – Le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature effectue une évaluation annuelle de l'efficacité du conseil dans son ensemble, des comités du conseil et des contributions de chaque administrateur. En outre, chaque comité évalue annuellement sa propre performance.
- g) Rémunération – Le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature fait des recommandations au conseil quant à la rémunération des administrateurs qui ne font pas partie de la direction. Lors de l'étude de la pertinence et de la forme de la rémunération, le comité cherche à s'assurer que cette rémunération reflète les responsabilités et les risques qu'implique le fait d'être administrateur de la société et concilie les intérêts des administrateurs avec les meilleurs intérêts des actionnaires de la société.
- h) Accès à des conseillers indépendants – Le conseil et tout comité peuvent en tout temps retenir les services de conseillers externes, financiers, juridiques ou autres aux frais de la société. Tout administrateur peut, sous réserve de l'approbation du président du conseil, retenir les services d'un conseiller externe aux frais de la société.
- i) Charte des responsabilités – Le conseil a adopté une charte des responsabilités à l'intention des administrateurs, qui spécifie les attentes de la société face à ses administrateurs en termes de compétences professionnelles et personnelles, de rendement, de comportement, de conflits d'intérêts et de démission.

Cette charte du conseil d'administration a été révisée et approuvée le 14 février 2013 par le conseil d'administration de la société.

1 « Administrateur non affilié » désigne un administrateur a) qui ne détient pas une participation autre que minime dans la société (à l'exception de toute rémunération fondée sur des titres gagnée en tant qu'administrateur) et b) qui, au cours des deux dernières années, n'a pas directement ou indirectement i) été un dirigeant de la société ou de ses sociétés affiliées respectives ou à l'emploi de celles-ci, ii) exécuté des services autres que minimes pour la société ou ses sociétés affiliées ou iii) exercé des activités significatives ou entretenu des relations professionnelles significatives avec la société autre que celle d'administrateur de la société. Aux fins de cet examen, l'expression « minime » prend notamment en considération la pertinence de la participation de l'administrateur dans la société pour lui-même et pour la société.

BROOKFIELD ASSET MANAGEMENT INC.

BUREAUX PRINCIPAUX

New York – États-Unis
Brookfield Place
250 Vesey Street, 15th Floor
New York (New York)
10281-1023
Tél. : 212-417-7000
Télé. : 212-417-7196

Toronto – Canada
Brookfield Place, Suite 300
Bay Wellington Tower
181 Bay Street, Box 762
Toronto (Ontario) M5J 2T3
Tél. : 416-363-9491
Télé. : 416-365-9642

BUREAUX RÉGIONAUX

Sydney – Australie
Level 22
135 King Street
Sydney, NSW 2001
Tél. : 61.2.9322.2000
Télé. : 61.2.9322.2001

Londres – Royaume-Uni
23 Hanover Square
London W1S 1JB
Royaume-Uni
Tél. : 44 (0) 20.7659.3500
Télé. : 44 (0) 20.7659.3501

Hong Kong
Lippo Centre, Tower One
13/F, 1306
89 Queensway, Hong Kong
Tél. : 852.2143.3003
Télé. : 852.2537.6948

Rio de Janeiro – Brésil
Rua Lauro Müller 116, 21^o andar,
Botafogo – Rio de Janeiro –
Brésil
22290 - 160
CEP : 71.635-250
Tél. : 55 (21) 3527.7800
Télé. : 55 (21) 3527.7799

Dubaï – EAU
Level 1, Al Manara Building
Sheikh Zayed Road
Dubai, EAU
Tél. : 971.4.3158.500
Télé. : 971.4.3158.600

Mumbai
Unit 203, 2nd Floor
Tower A, Peninsula Business Park
Senapati Bapat Marg, Lower Parel
Mumbai – 400013
Tél. : 91 (22) 6600 0400
Télé. : 91 (22) 6600 0401

www.brookfield.com

NYSE : BAM TSX : BAM.A EURONEXT : BAMA